

Verbatim du Conseil d'Administration du 23 janvier 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Nathalie JOUBERT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente à partir de 15h30),
Madame Elsa LANG-RIPERT (présente jusqu'à 15h45 puis procuration à Monsieur Luis LE MOYNE).

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN

Membre absent

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Madame Laura GUYONNET,
Madame Clara PRIVÉ,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Membres absents

Madame Louise BOIVIN,
Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Monsieur Brice LÉTHIER,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Christina BUSQUET-PARETS, Représentante de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emmanuelle ASHTA, Directrice par intérim du pôle documentation,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux.

Ordre du jour :

I - Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	12
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 novembre 2023	12
III - Présentation du rapport HCERES.....	12
IV - Questions financières	19
1. Demandes d'admission en non-valeur	19
2. Demandes de remises gracieuses	19
3. Appels à projets 2024 de la Région Bourgogne-Franche-Comté.....	21
VI - Intégration de l'université de Bourgogne dans la fondation partenariale Polytech.....	28
V - Questions relatives au SEFCA	33
1. Réforme de la VAE – Période transitoire.....	33
2. Bilan de compétences : nouvelle activité déployée au sein de l'université de Bourgogne	39
VII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 15 janvier 2024	40
1. Travaux de la commission subventions culturelles du 22 novembre 2023 et 11 janvier 2024	40
2. Travaux de la commission FSDIE des 5 et 12 décembre 2023 et 9 et 10 janvier 2024	41
3. Travaux de la commission de la pédagogie du 19 janvier 2024	42
VIII - Questions relatives à la Recherche	48
IX - Questions relatives au pôle documentation.....	57
1. Intégration des collections de monographies de l'IUVV au pôle documentation	57
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	58
X - Tarifs, Catalogue des EUD - subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	58
XI - Compte-rendu des conventions hors subvention	58
<u>Point C</u> : Question diverse - Motion.....	58

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 23 JANVIER 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. C'est le premier CA de l'année 2024, le dernier CA du mandat. Quatre ans déjà, période qui a été mouvementée à bien des égards, au cours de laquelle nous avons eu des réunions très riches, je crois, d'échanges, de débats.

Il y a quatre ans, les premiers travaux, on le sentait, étaient un peu tendus, et c'était normal à l'issue du tour électoral qui avait opposé des listes qui s'étaient peut-être opposées sur une certaine partie de la vision de l'université, pas sur tout, je ne le crois pas. Petit à petit, à force de se rencontrer, d'échanger, de discuter, soit dans le cadre institutionnel des conseils centraux, soit en dehors – et il y a eu des rencontres, beaucoup, avec les organisations professionnelles, avec les uns, les autres, et en tenant compte des avis des uns et des autres, parce que je ne crois pas au fait majoritaire et à l'argument d'autorité, je n'y ai jamais cru et je ne l'ai jamais fait mien, ni l'équipe de gouvernance –, eh bien, je crois que nous avons réussi à trouver un ton apaisant, qui permet d'échanger de manière rationnelle et constructive. Donc, vraiment, merci à vous toutes et tous, parce que c'est aussi grâce à votre volonté qu'on a pu mener un certain nombre de choses ensemble, et j'en veux pour illustration ultime le vote du dernier CA sur le budget initial pour 2024 où, finalement, ce vote s'est fait à l'unanimité, moins deux abstentions que l'on comprend parfaitement. Donc, je crois qu'on est arrivé à une certaine sérénité malgré les difficultés. Je ne les rappellerai pas ici.

Donc merci, merci infiniment pour votre travail, votre esprit constructif. Chacun, je pense, a trouvé sa place et la place de ses idées et des idéaux qu'il porte.

I - Informations du Président

Le Président.- Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai des informations à vous livrer.

La première est une information extrêmement douloureuse, puisque c'est une jeune étudiante du Master 1 Droit processuel qui a subitement disparu, le 7 janvier dernier. [REDACTED]

[REDACTED] Ses obsèques ont été célébrées la semaine dernière, je n'ai pas pu y assister mais plusieurs membres de la gouvernance étaient présents. Si j'avais pu y assister, j'y serai évidemment allé, mais j'étais en déplacement et je n'ai pas pu annuler ce déplacement. Donc, mes pensées et les pensées, je pense, des membres de l'administration pour sa famille, à qui j'ai adressé, évidemment, mes condoléances à titre personnel et au nom de l'établissement, et puis à ses camarades et à ses professeurs qui ont eu vraiment la peine et la très mauvaise surprise de sa disparition.

D'autres informations, la vie institutionnelle de l'établissement se poursuit, bien sûr. Peut-être un point sur l'ordre du jour, qui sera présenté par Pascal Neige, c'est la convention de site avec le CNRS. C'est une très bonne nouvelle, je crois que nous sommes la première université en France à avoir finalisé la convention avec le CNRS pour l'ensemble de ses laboratoires. C'est quand même une très bonne nouvelle et avant même que Pascal puisse en parler, je le félicite pour la qualité du travail réalisé en direct avec l'ensemble des représentants du CNRS. Nous en parlerons donc tout à l'heure.

Autre point sur lequel nous reviendrons, j'ai reçu une motion de la part des élus étudiants de l'UNEF. Clara, nous en parlerons en question diverse, si cela vous convient.

Une autre information mais cette fois-ci institutionnelle. On avait annoncé son arrivée, elle est arrivée, Muriel Pierre, nouvelle directrice générale des services adjointe, en charge du patrimoine et du numérique. Je vais vous donner la parole pour vous présenter. Je souhaite à Muriel Pierre la bienvenue. L'idée est d'assurer aussi la stratégie, le pilotage des deux pôles importants que sont le pôle patrimoine, en lien avec Philippe Perrot, ici présent également, et puis la DNUM, en lien avec, évidemment, le VP délégué à la stratégie numérique. Donc deux pôles importants, qui ont beaucoup, beaucoup évolué ces derniers temps, qui ont eu une masse de travail inouïe, qui s'est accentuée d'une manière spectaculaire. Il y a sept à huit ans, on avait 40 applications pour faire tourner l'université, aujourd'hui on est à plus de 100. Les réseaux ont explosé, le nombre de données, pour nous, cela a été absolument considérable et le réseau est devenu comme l'électricité et le chauffage, on ne peut plus s'en passer, c'est devenu quelque chose d'essentiel pour fonctionner. Les bâtiments, c'est la même chose, je rappelle les 40 millions de rénovation énergétique au cours du plan de relance, en deux ans, absorbés par le pôle patrimoine. Parfois, les uns et les autres sont un peu critiques parce qu'ils pensent que les travaux n'avancent pas assez vite, qu'il y a des retards, mais imaginez-vous gérer, même à 40 ou 50 personnels, 40 ou 50 millions, juste de travaux de rénovation énergétique, en plus de la maintenance, donc, sincèrement, on peut être critique, on peut dire évidemment quand cela ne va pas, mais il faut aussi être un peu dans l'empathie et la compréhension parce que la tâche accomplie est absolument considérable. Il faut le dire, et je pense que Muriel Pierre, qui est arrivée depuis le 8 janvier, commence à en prendre la mesure ou a même peut-être déjà pris la mesure. Je vous laisse vous présenter, peut-être, en quelques mots, aux membres du conseil d'administration.

Mme Pierre.- Bonjour à tous. D'abord et avant tout, je voulais vous remercier, Messieurs et Mesdames les administrateurs et puis, chers collègues qui sont ici, de l'accueil dont j'ai été bénéficiaire dès mon arrivée depuis le 8 janvier. En effet, je suis en charge du périmètre du patrimoine, du numérique et de la sécurité au

sens de la prévention des risques. Des sujets qui sont d'envergure, puisque, qu'il s'agisse du patrimoine ou du numérique, c'est le deuxième et le troisième poste des dépenses de l'établissement après les RH. Donc ce n'est pas sans incidence et sans conséquence sur la vie d'un établissement.

Mon parcours, très rapidement. Je travaille dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis plus de 30 ans, j'ai travaillé bien évidemment dans plusieurs établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, en université, mais aussi en établissement public national, et dans différents domaines, qu'il s'agisse des relations internationales, de la gestion de l'environnement, formation, recherche, aussi dans les services centraux, en RH, en prévention des risques et en patrimoine, bien évidemment, sécurité incendie et beaucoup de choses. Je suis ravie de vous rejoindre et je sais que c'est le dernier conseil d'administration de cette mandature, mais on aura l'occasion, et j'aurai l'occasion, avec effectivement les VP de ce périmètre, de revenir devant vous pour vous présenter les différents dossiers, dossiers d'envergure, comme vient de le dire le président. Merci, en tout cas, de votre accueil.

Le Président.- Merci pour ces quelques mots de présentation, et encore, bienvenue.

Autre point d'information, depuis notre dernière rencontre, le 18 décembre, on a inauguré Le Cortex, le 21 décembre. Belle inauguration, la Région était représentée, il y avait beaucoup de monde, de Dijon Métropole, l'ensemble des bailleurs de fonds. C'était l'occasion d'avoir un bel éclairage sur l'ensemble de ce projet, qui s'est fait en deux tranches successives. Et quel résultat ! Sincèrement, c'est formidable. Il y avait beaucoup d'interrogations du côté des personnels, il y avait des interrogations du côté de la fréquentation, est-ce que le modèle qui est proposé va plaire aux usagers ? C'est quand même important, quand on rénove avec beaucoup d'argent ce bel outil. Eh bien oui, c'est une réelle réussite. La seule chose que je regrette un petit peu, c'est que lorsque les personnes qui ne connaissent pas Le Cortex passent en voiture, et il y a quotidiennement plusieurs milliers de voitures qui passent rue Sully à côté du Cortex, ils ne savent pas ce que c'est parce que ça n'apparaît pas. Donc j'ai demandé au service communication de réfléchir à quelque chose qui permettrait par exemple d'indiquer « Le Cortex », et « bibliothèque universitaire, centre de ressources et d'apprentissage », qui pourrait expliquer aux conducteurs et aux passagers des véhicules qui passent toute la journée ce qu'est cet équipement qui est un très bel équipement, qu'on voit très bien de la route, mais dont on se demande ce qu'il peut être. Et donc, je crois que ça achèverait de rénover, ou en tout cas d'améliorer l'image de l'université, de montrer que l'université, c'est un ensemble du plus haut niveau, de très grande qualité avec de très belles infrastructures qui permettent aux jeunes gens de se former et à des moins jeunes gens de faire de la recherche, et donc de prendre sa part dans le progrès de nos sociétés.

Autre information. La cérémonie des vœux de notre université s'est déroulée dans cette salle le 11 janvier. Vous avez été nombreux à y participer, peut-être pas toutes et tous, et comme je ne l'ai pas dit en début de séance, j'en profite pour vous présenter mes vœux, collectivement au conseil d'administration, même si je l'ai fait de manière individuelle. Je pense que nous étions à peu près 250 participants, ce qui était un chiffre tout à fait honorable, et cela a été un moment agréable de partage et d'amitié.

Samedi dernier, j'étais à Nevers, à l'ISAT pour la remise des diplômes aux 180 diplômés de cette promotion. 180, c'est bien, quand on pense qu'au début de l'histoire de l'ISAT, il y avait 40 étudiants – c'est ça, Luis ? Je parle évidemment sous ton contrôle, tu en sais beaucoup plus que moi sur ce sujet – et qu'aujourd'hui on en est à 180 étudiants, et qu'il y a des projets de rapprochement avec la SNCF, qui a une unité de maintenance importante à Varennes-Vauzelles et donc des perspectives. Une administration provisoire, pour l'instant, gère le quotidien. Il va falloir qu'on renforce l'école et c'est un des points importants de ceux qui animeront le prochain mandat, je crois. Et je suis plutôt optimiste parce que les fondamentaux de l'ISAT sont excellents.

Une information, néanmoins, un peu spéciale, que j'ai isolée du reste, parce que cela concerne notamment la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Vous savez que notre établissement a connu un cas tout à fait grave d'agressions sexuelles, voire de viol, c'est en instance devant la justice pénale. La justice pénale suit son cours, l'information a été ouverte en avril dernier, mais en attendant que cette procédure pénale puisse aboutir, une procédure disciplinaire a été diligentée contre l'auteur présumé des faits. La procédure a été longue, on en a parlé dans cette instance, vous vous souvenez, lorsque les étudiants sont venus nous interroger, inquiets. J'ai apporté un certain nombre de réponses, je ne vais pas les redonner. L'intéressé a été suspendu un an, la suspension étant provisoire et non reconductible, nous avons été obligés de l'écarter et, d'une autre façon, parallèlement, la procédure disciplinaire a été dépaycée puisque, eu égard à la gravité des faits reprochés, il n'était pas envisageable que la section disciplinaire de l'établissement puisse connaître de l'affaire. Elle a été dépaycée à l'université de Besançon et nous avons reçu, après près d'un an, la sanction prononcée contre l'auteur des faits, des faits cette fois-ci avérés par la section disciplinaire. Cette sanction est de cinq ans d'interdiction d'exercer sans traitement, ce qui est une sanction à la fois importante, mais qui, peut-être, aurait pu être plus lourde, chacun se fera son opinion. Le délai pour faire appel est de deux mois. À ce jour – 22 décembre - 22 février – nous n'avons pas d'informations venant de la partie condamnée en première instance sur ses intentions. Sachez que si appel il y a, le recours est suspensif. Cela signifie que dans la pureté des principes, l'individu devrait revenir enseigner, puisque la sanction ne s'appliquerait pas, dans les locaux. Évidemment, ce ne sera pas le cas, que ce soit très clair. Quoi qu'il arrive, il fait toujours l'objet d'un arrêté d'interdiction de fréquenter le campus et il ne fréquentera pas nos locaux.

Je le rappelle, l'émotion provoquée par les faits, qui sont odieux, doit motiver notre réaction mais ne doit pas nous affranchir de respecter les règles de droit et les règles de procédure, c'est extrêmement important. Et si l'on est intransigeant avec ce type de comportement, cette intransigeance doit s'exprimer dans le respect des droits de chacun. Et même l'auteur de faits insupportables dispose de ces droits, c'est une évidence. En tout cas, tout au long de cette période, des échanges, je crois, bihebdomadaires ou hebdomadaires, le vendredi matin, ont eu lieu avec la composante et avec la direction générale des services, pour accompagner la composante, pour accompagner les services de la composante, pour rassurer également. C'est une histoire qui, je l'espère, se clôt, il faut l'espérer, en tout cas pour la paix sociale à l'intérieur de notre établissement, et le volet judiciaire qui est en cours se jouera ailleurs, pas ici, dans d'autres lieux. Je ne sais pas ce que ça donnera parce que le problème de la preuve est important. Je pense que des

preuves, il y en a, mais elles sont indirectes, évidemment, et donc les suites judiciaires à donner dépendront essentiellement de ce facteur.

Pour ultime information, un article sera publié par *Le Bien public* ce vendredi. Nous sommes interrogés, nous allons répondre, bien évidemment, parce qu'il faut dire notre réprobation et expliquer notre action, qui concerne des faits qui sont vieux de 20 ans et qui donc donnaient lieu, depuis ces années-là, à interrogation et à suspicion, des faits dont on a été saisi fin 2020, début 2021, avec les actions qui y sont liées, après. Pour nous, j'espère que la page est tournée, j'espère que la sérénité va revenir partout, que les gens seront rassurés, étudiants, collègues, etc., et que nous allons pouvoir reprendre le cours normal des choses.

Et puis, parce que je ne résiste pas à la tentation de cette dernière information, un mot sur l'établissement public expérimental, uB Europe, donc. Nous avons poursuivi le travail avec l'École des beaux-arts, nous nous sommes rencontrés la semaine dernière, nous nous rencontrons dans 10 jours. La rencontre a eu lieu notamment avec la direction générale des services, avec les deux directrices générales adjointes, Muriel Pierre, ici présente, et Laurence Bronner, Emmanuel Ranc était également présent. Nous avons pu échanger sur un certain nombre de points qui intéressent particulièrement l'École des beaux-arts, des points assez techniques. On a répondu à des questions, par exemple « est-ce que nous, en tant qu'établissement composante, nous serons obligés de faire des DOM ? ». Eh bien, non, il n'y aura pas de dialogue d'objectifs et de moyens puisque, de toute façon, ils ont leur propre budget et leurs propres ressources, donc nous, nous ne sommes pas allocataires de ressources dans cette hypothèse. Vous voyez, donc, des tas de choses comme cela. Nous avons parlé réseau informatique, parce que, évidemment, leur intégration fera qu'ils accéderont pleinement à toutes nos applications, à notre réseau informatique, etc., la vie étudiante, évidemment. D'ailleurs, parallèlement, Maxence Roulliat, vice-président délégué à la vie étudiante était au même moment et dans le même bâtiment de l'ENSA en discussion avec les collègues pour parler vie étudiante, intégration, etc. Les choses avancent, et pour reprendre les mots de certains, « ça va le faire ». C'était les mots que nous avons entendus.

Donc, nous continuons le travail, il n'y a plus que cette case à cocher du côté du projet d'EPE de l'université de Bourgogne.

Et puis nous avons assisté à un conseil d'administration à l'Institut Agro et comme nous étions plusieurs présents, peut-être Denis Hameau veut-il exposer ce que nous avons pu constater ?

M. Hameau.- L'Institut Agro Dijon, c'est comme une série, une bonne série où, en fait, depuis un an on travaille pour leur expliquer l'intérêt, parce qu'ils s'appellent Institut Agro Dijon et parce que tout se passe à Dijon depuis toujours, finalement, d'être dans une logique stratégique, c'est-à-dire de ne pas être dans une logique juste de vouloir suivre des potentiels financements qui seraient dans le portage d'une politique de site, le point d'arrivée de l'argent et, finalement, on serait mieux servis si on était là-bas – j'essaie de vous faire une synthèse. Donc moi je défends les intérêts à la fois de la région au bon sens du terme, parce que l'attractivité régionale sera confortée parce qu'on aura demain deux établissements publics expérimentaux très forts chacun dans leur domaine et très complémentaires, mais ce n'est pas en détricotant d'un côté qu'on pourra reticoter et faire plus grand avec ce qui se fait de l'autre.

Donc j'avais un peu le sentiment que c'était comme cela que les choses étaient engagées il y a un an, donc j'ai fait part au directeur, François Roche-Bruyn,

du fait que je m'étonnais de ce positionnement, même si je pouvais le comprendre dans une logique où une COMUE pouvait porter une politique de site, même expérimentale, mais la décision du ministère étant de faire deux EPE, on n'était plus dans le même sujet. C'est-à-dire qu'on avait bien deux objets similaires qui allaient chacun porter la politique de site dans les sujets où il était le plus fort. Or le dialogue et les communiqués qui ont été faits étaient « la COMUE expérimentale à laquelle succède l'EPE va continuer à porter la politique de site », ce qui pouvait créer un biais et une confusion. Donc on a essayé de travailler, avec l'Institut Agro, d'abord dans une logique en leur demandant de bien avoir une analyse stratégique des deux projets, et de leur positionnement au regard de ces deux projets. Un vote était prévu au printemps de l'année dernière. Je trouvais que ce n'était pas raisonnable de voter sans avoir l'ensemble des deux éléments et des projets, justement dans cette optique stratégique, donc le vote n'a pas été réalisé à cette occasion, et on a fini par obtenir que les deux EPE, les deux projets soient présentés.

Je fais ce long détour parce que c'est important que vous compreniez qu'on n'est pas dans une logique « on est contre Besançon », ce n'est pas le sujet, j'ai dépassé ça depuis longtemps. Le sujet, c'est vraiment qu'une de nos forces, c'est l'agroalimentaire, c'est l'Institut Agro Dijon, dans laquelle, dans les débats qu'il a pu y avoir, j'ai moi-même travaillé pour qu'il y ait un mandat possible pour qu'ils intègrent l'Institut Agro national, c'est-à-dire qu'on n'est pas dans une logique où on essaie de les empêcher de quoi que ce soit, au contraire, je vous donne tous ces éléments.

Et à l'occasion de cette présentation, qu'on a travaillée et à laquelle ont été associés le monde économique, les organismes nationaux de recherche – donc ce sont des semaines de travail conjoint avec votre président parce que c'est une affaire sérieuse, c'est vraiment très important –, à l'occasion de ce travail, on a produit un document d'environ 22 slides, qui explique à la fois les enjeux stratégiques, qui positionne pour l'Institut Agro Dijon les opportunités qu'il peut y avoir, les forces qui pourraient être confortées, notamment à travers l'Alliance FORTHEM, puisqu'à travers cette alliance des neuf universités partenaires, ils pourraient bénéficier d'un certain nombre de labos en plus des labos auxquels ils sont associés aujourd'hui au sein de l'université. Et puis, quand on regarde bien les choses, en fait, 100 % de la recherche de l'Institut Agro Dijon se fait avec l'université de Bourgogne. C'est pour ça que j'ai le sentiment que c'est une manière de détricoter ce qui est déjà fort ici pour l'emmener là-bas pour une raison qui est absurde, à mon sens, la raison étant « si l'argent atterrit là-bas », ce qui n'est plus le cas, donc c'est une raison qui ne peut pas marcher. Et puis, la deuxième raison, dans ce qu'on a pu voir – moi j'ai vu quatre ou cinq slides de l'autre côté, que j'ai fini par découvrir, peut-être quatre – j'ai vu beaucoup de marketing, de *story telling*, mais moi je suis plutôt quelqu'un de carré, donc j'aime bien qu'on m'explique les choses – c'est du dur où ce n'est pas du dur. Donc, en fait, quand on regarde l'écosystème que l'EPE de l'université Bourgogne Europe embarque demain, c'est 12 établissements, vous le savez, de 30 on passe à 40 000 étudiants quasiment, sans l'Institut Agro, puisque pour l'instant ils ne se sont pas positionnés, ils ne sont ni dans l'un ni dans l'autre, et surtout c'est comment on absorbe les 10 000 étudiants pour rendre un service correct et garder une qualité de vie étudiante puisqu'on a eu un prix ensemble – c'était vendredi, – on fait partie des villes attractives, où l'université est reconnue, où tout ce travail est valorisé, et donc c'est au bénéfice de tous les acteurs, y compris de l'Institut Agro Dijon, des 1 300 étudiants et ingénieurs de l'Institut Agro Dijon.

Et donc sur les 12, neuf ont acté leur participation, parce que vous avez des statuts, parce que vous avez une gouvernance, et parce que tout cela était, comme

je l'ai dit, travaillé en collaboration étroite, en coopération et chacun a amené ce qu'il souhaitait amener, a trouvé l'équilibre qu'il souhaitait trouver, et que la future université Bourgogne Europe n'est pas dans une logique d'hégémonie, elle est dans une logique vraiment de collaboration et de coopération. En tout cas, c'est ce que je retiens de ce projet qu'on a présenté. Et avec un monde économique qui est vraiment dans ces attentes, vigilant à ce que tout cela ne soit pas détricoté aussi, parce que derrière, il y a des emplois, pour les jeunes qui sont autour de la table, il y a aussi des emplois pour les jeunes de l'Institut Agro Dijon, il y a des recherches, il y a tout un dispositif qui est déjà là, qui marche et qu'il faut vraiment préserver.

Et de l'autre côté, on a eu, comme je l'ai dit, du *story telling*, c'est-à-dire « la politique de site, portée par l'EPE qui fait suite à la COMUE expérimentale » mais ça, ce n'est plus la politique de site comme avant parce que la COMUE est finie, et ça, c'est un élément important. Donc il y a une forme de biais qui est amené là, dès le départ, alors qu'en réalité il y a deux objets qui sont similaires, qui doivent se construire et qui doivent porter les forces régionales. Le deuxième biais que j'ai vu, c'est qu'en fait, on avait une jolie image qui agrégeait des potentiels partenaires, mais où il n'y a pas le début d'un CA qui s'est prononcé. L'UTBM ne s'est pas prononcée, l'ENS2M, je ne sais pas, l'ENSAM Cluny, je ne sais pas ce qu'ils font mais ça, ce n'est pas grave et l'EFS, de mémoire, je ne sais même pas s'ils y sont – l'Etablissement français du sang –, l'UFC, finalement, elle est là, mais on ne sait pas trop. Je crois que j'ai fait le tour des partenaires potentiels, peut-être le CHU de Besançon, mais encore, ce n'est pas officiel. Donc on a une image avec les partenaires potentiels d'un potentiel projet d'EPE qui potentiellement est pour l'instant du vide puisque rien n'est acté, il n'y a pas le début d'un statut, pas le début d'un travail.

Et quand je vois le travail qui a été fait, pour l'avoir suivi, pour être beaucoup en échanges, évidemment, et être en soutien de ce projet, je suis tombé un peu de ma chaise. Ça m'arrive rarement mais là, pour le coup, en me disant, en fait, d'un côté, il y a des millions d'heures de boulot pour arriver à quelque chose qui est là, qui est concret, qui est tangible et de l'autre côté, j'ai le portage d'une politique de site par quelqu'un qui parle très bien, Lamine Boubakar, qui peut être parfois un peu suffisant et désagréable – j'assume – mais dans lequel je n'ai rien vu, absolument rien. Je ne dis pas ça par méchanceté, je dis ça parce que je l'ai constaté. Et donc, voyant ces deux présentations, j'ai posé quelques questions parce qu'ils s'inspiraient d'un institut, d'une maquette qui a été faite pour Paris, or nous ne sommes pas Paris, il me semble, dans laquelle il y avait quatre instituts dont un devait porter toute la politique agro-alimentaire. Donc si cela ne s'appelle pas du détricotage, je n'ai rien compris. Et puis, sans en avoir discuté avec l'ONR principal qui est l'INRAE. L'INRAE elle-même, tout au moins Nathalie, est très en colère en disant « mais enfin, nous, de manière très claire, on conventionnera avec l'université de Bourgogne Europe parce que c'est là que se porte tout le travail sur cet axe qui était dans les sites sur l'alimentation, sur l'environnement, c'est l'axe des territoires, c'est là que ça se passe, et donc pourquoi on détricoterait ça et nous, de toute façon, clairement, on ne conventionnera qu'avec l'université de Bourgogne Europe », ce qui pose un petit problème, quand même, dans leur montage. Et, deux, on ne veut pas entendre parler de cet institut, enfin, très clairement, parce qu'on ne voit pas ce que ça apporte au territoire au sens régional du terme, au sens global, pas au sens dijonnais, ou je ne sais pas quoi. Et donc on s'est retrouvé en fait dans un moment un peu étrange où j'entendais dans la presse et autre que finalement l'université de Bourgogne Europe, ce n'était pas du solide, ce n'était pas du costaud, ce n'était pas

ceci, cela, sauf que, quand même, le boulot est là, la structure est là, les statuts sont là, et neuf partenaires sur 12 – trois sont en cours – ont dit OK et y trouvent leur compte, et de l'autre côté, on n'a rien, à part, comme je vous l'ai dit, du *story telling*. Et donc moi, j'ai demandé « c'est quoi cet institut ? » On m'a dit que j'avais une culture universitaire limitée, j'ai trouvé ça pas très courtois. Je lui ai dit qu'il n'était pas obligé d'être insultant, que moi je ne le connaissais pas et que j'imaginai qu'il était très intelligent, par principe.

Et donc on s'est retrouvé dans ce moment un peu étrange où, finalement, d'un côté, nous on a fait le job, je pense, correctement, et de manière à convaincre, où, si on regarde les choses de manière objective, stratégiquement, l'institut Agro Dijon n'a rien à faire là-bas, a tout intérêt à entrer dans le projet avec l'université de Bourgogne Europe. Et en fait, de l'autre côté, à ce stade, il n'y a rien. Je ne voulais pas être trop brutal, mais franchement, j'ai beau chercher, il n'y a rien, à part la volonté de porter la politique de site et peut-être d'avoir l'Institut Agro à l'intérieur, ce qui pour nous est impensable. Je le dis clairement, François Rebsamen l'a répété aux vœux de la Métropole. Il a fait les vœux du Medef, il a dit la même chose, je pense que dans tous les vœux qu'il fait, il dit la même chose. Je pense qu'on est dans un moment important où il faut que la raison l'emporte. Pour moi ce n'est même pas une question de qui gagne, qui perd, parce que personne n'a à gagner et à perdre dans cette affaire. C'est juste, pour les étudiants, ils ont aussi leur part, donc je vous le dis à vous tous autour de la table, les étudiants, il faut que les étudiants de l'Institut Agro Dijon demandent à savoir un peu ce qu'il se passe. Demain, ils vont faire une heure de train pour aller à Besançon faire du sport ? Ça n'a pas de sens, ça n'a aucun sens. Vous voyez bien, je me suis garé juste à côté de l'UFR STAPS, en passant, je me suis dit que c'était absurde. Mais ce n'est pas la volonté de l'uB. Après on fait des procès d'intention à l'uB, à son président, on dit pis que pendre, par moments, là-dessus et en réalité, c'est que quand vous passez de 30 à 40 000 parce que vous êtes en train d'agréger des forces, il faut bien prendre tout le monde, il faut bien servir le mieux possible tout le monde pour garder un label de qualité demain et d'attractivité, mais que si vous n'êtes pas membre du club, si je reprends l'idée du sport, vous ne pouvez pas avoir les mêmes avantages et accéder au terrain que si vous êtes membre du club. Je ne sais pas si certains d'entre vous font du sport mais moi, quand je vais faire du sport, si je veux aller jouer au tennis, c'est parce que j'ai ma cotisation, qu'on me connaît. Si je dis non, non, je veux entrer comme cela, on va m'expliquer que je suis bien gentil, mais que tout cela, ça se paye, il y a des infrastructures, il y a des gens qui définissent une politique, il y a des gens qui engagent des investissements, on forme des moniteurs de tennis, je prends cet exemple, on achète des balles, des raquettes, et à un moment, tout cela, c'est le collectif qui permet de le partager et la cotisation sert à ça.

Donc en fait, on en est là, donc à ce stade, ils ne sont ni dans l'un ni dans l'autre, c'est pour moi plutôt une bonne nouvelle parce qu'au moins, ils ne sont pas là-bas, ce qui serait absurde. Et à ce stade, il me semble qu'en toute logique, ils doivent rejoindre l'EPE de l'université Bourgogne Europe, parce que c'est juste logique et parce que le reste est un non-sens. Et après, encore une fois, autant la position politique au moment de la COMUE expérimentale pouvait s'entendre, parce qu'il y avait le portage de la politique de site et que tactiquement il fallait garder HARMU, donc on ne peut pas dire que c'était une mauvaise position. C'était une position qui permettait de maintenir un certain nombre de budgets qui étaient importants pour tous. Donc moi, je ne la juge pas, cette position, dans l'opportunité du moment elle était, d'une certaine manière, juste. Mais lorsque vous supprimez la

COMUE expérimentale et que vous dites « il y a deux EPE », on doit se réinterroger stratégiquement, surtout lorsque 100 % de la recherche est faite avec l'uB.

C'est ce que je voulais partager avec vous, ce que j'ai pu voir, vraiment, d'un côté, un travail costaud, nourri, qui a été passé à un certain nombre de cribles de chercheurs, d'enseignants, avec les étudiants qui ont été associés, Maxence a porté aussi toute la partie travail de la politique de site avec les étudiants. Et de l'autre côté, je vous dis, sincèrement, j'ai été très surpris de ce vide intersidéral. Parce que moi, je ne sais pas, mais être un responsable de ce niveau-là, et présenter un truc comme ça, enfin, même quand j'étais étudiant et devant un jury, je n'aurais pas présenté un truc comme ça, même après des fêtes, et même un peu à l'arrache, des fois.

Voilà, je voulais le partager avec vous parce que franchement, c'était presque choquant de découvrir ça sur un sujet aussi important, encore une fois. J'aurais aimé, finalement, qu'il y ait deux projets costauds de chaque côté et qu'on puisse stratégiquement dire « voilà, là on peut y aller, là ça a du sens, là, oui, d'accord, on comprend votre positionnement, OK, on peut en discuter ». Mais là, franchement, rien, nada comme disent les jeunes.

Le Président.- Voilà, un résumé d'une longue séance de conseil d'administration à l'Institut Agro. J'ai pu revoir le directeur de l'Institut Agro par la suite, mais finalement la position stratégique de l'Institut Agro n'a pas vraiment bougé, bien qu'il ait reconnu, il me l'a dit, que la présentation que nous avons faite était très solide et très bonne. Et qu'en regard, effectivement, ce qui est peut-être le plus surprenant, c'est qu'on nous a taxés d'être en retard en permanence, moi je l'ai entendu tout l'automne, et la petite musique venait une fois de plus de certains de nos amis, et qu'au 15 décembre, je vous en avais fait part lors du dernier CA de l'année dernière, j'ai déposé les statuts, le projet, j'ai présenté l'ensemble de ces documents à la DGESIP, à la chef du service réglementation, à la chef du service stratégie du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui ont manifesté, sans trop le faire, une certaine appréciation positive du projet. A tel point qu'ils m'ont demandé d'envoyer tous les documents par courriel immédiatement pour qu'on puisse les intégrer dans le travail ministériel en vue de finaliser le projet. Par ailleurs, j'ai eu des garanties, enfin, des propos tout à fait rassurants sur le calendrier qui était le nôtre. Et lors du CA du 10 janvier dont le contenu vient d'être exposé par Denis Hameau, nous qui étions en retard, nous avons affaire, en face, à un projet d'EPE de l'UFC, puisque c'est l'UFC qui deviendra EPE, pour lequel les statuts n'ont même pas commencé à être rédigés, dans lequel aucun établissement n'a statué. Je m'inquiète presque pour eux parce que je sais quel travail nous avons dû fournir pour aboutir à quelque chose de solide, et c'est un an complet de travail. Et je suis d'autant plus étonné qu'en fait, la voie qui avait été choisie à l'origine, c'était d'avoir une COMUE expérimentale. Cette COMUE expérimentale a été refusée par l'État au mois de mai ou juin dernier et depuis, on a le sentiment que la situation n'a pas évolué. Je vous le dis parce qu'il y a une telle désinformation sur ce sujet, on lit tellement de choses irrationnelles... ce dont on vous parle là, aujourd'hui, c'est ce qu'on a pu constater, et quand je dis que les statuts n'ont pas commencé à être rédigés, qu'ils seront rédigés pour le printemps, pour mars, je reprends simplement les propos de l'administrateur provisoire de la COMUE, c'est ce qu'il a déclaré devant le conseil d'administration de l'Institut Agro. Après, qu'ils le fassent et qu'ils réussissent, tant mieux. Je ne me suis jamais positionné contre, jamais, à aucun moment, et d'ailleurs personne ici ne peut dire qu'aujourd'hui la position prise par le

conseil d'administration, nous, de nous inscrire dans une nouvelle structuration dans le cadre d'un EPE que nous sommes en train de construire, que cette décision s'est accompagnée de la fin de la collaboration scientifique, pédagogique, de vie étudiante avec nos partenaires. Rien n'a été abandonné, rien ne sera abandonné après. Nous continuerons de travailler et c'était même dans la délibération du 1^{er} septembre 2022, rappelez-vous. Eh bien oui, nous faisons un EPE, et nous continuons de travailler avec les partenaires, la preuve que c'est possible. On ne va pas épiloguer, bien sûr, là-dessus, le projet continue de notre côté, moi je souhaite bon vent à nos camarades, bien sûr, mais aujourd'hui, en tout cas au 10 janvier, la situation était diamétralement opposée à celle de la petite musique qui nous bassine les oreilles depuis quelques mois. J'en suis navré pour eux, et très content pour nous.

On va peut-être arrêter là ces informations, elles sont longues mais elles sont importantes parce que c'est l'avenir, c'est notre avenir.

Peggy, et puis Clara.

Mme Cénac.- Je souhaitais revenir sur le point précédent. Comme vous avez donné des nouvelles de l'ISAT, je voulais avoir des informations par rapport à notre interpellation. On en avait discuté en juillet, vous nous aviez annoncé la venue d'un audit sur place. J'aurais voulu avoir des éléments d'informations sur le suivi du dossier, qu'est-ce qui se passe à l'ISAT en ce moment ?

M. Helleu.- Je peux intervenir, puisque nous avons fait une consultation et nous avons recruté un cabinet d'audit qui va intervenir bientôt. C'est KPMG qui a été retenu. Donc on lui a fait passer une offre et c'est un audit organisationnel mais il peut intervenir dans tous les domaines, y compris la formation, le rapport d'institution, les liens avec les étudiants et puis les acteurs entre eux. On ne les a pas encore rencontrés, on n'a pas encore fait la première réunion avec eux, ils ont été sélectionnés par la commission d'appel d'offres. Et puis ensuite, le temps qu'ils fassent leur travail, qu'on ait une restitution, ce sera dans un mois et demi, deux mois.

Mme Privé.- Je voulais déjà vous remercier pour toutes les informations sur la question de l'Agro Dijon parce que c'est vrai que tout ceci nous semble assez opaque. Même quand on interroge les étudiants et étudiantes, on se rend compte qu'il n'y a pas énormément d'informations qui filtrent et c'est très dérangeant parce que, on a une communauté, notamment étudiante, qui a du mal à se prononcer ou tout du moins à parler du sujet. Et c'est d'autant plus inquiétant que pour Agro Dijon le sujet de l'intégration à la vie étudiante de l'uB va quand même être central parce que, on en avait déjà discuté en conseil d'administration il me semble, mais s'ils n'intègrent pas l'EPE, forcément la vie étudiante, leur vie étudiante ne pourra plus être la même parce que, évidemment, ce seront les étudiants et étudiantes de l'EPE qui auront la primauté, si j'ose dire, sur l'ensemble de la vie étudiante, et ce n'est pas injuste, c'est comme ça. Et donc moi je suis très inquiète de cette situation parce que là, si je vous donne notre sentiment profond, à l'UNEF, c'est qu'on a plus de jeux de politique politicienne que de véritable regard sur l'intérêt de toutes et tous. Et moi, ça me dérange énormément quand on a une communauté, et une communauté étudiante qui va peut-être en pâtir, des décisions prises dans des logiques politiques. Donc ça me semblait essentiel d'en reparler et de dire à quel point nous, ça nous inquiète un petit peu de voir la situation, et surtout la situation ne pas bouger face à un EPE, et je rejoins le constat qui est fait, qui n'est en effet qu'un *story telling* autour

d'une existence historique, d'une volonté de garder la politique de site, etc., mais qui en fait n'est pas basé sur grand-chose. Donc ça m'inquiète un petit peu et j'espère qu'Agro Dijon fera le choix le plus raisonnable pour sa communauté à l'avenir.

Le Président.- D'autant plus que je peux vous garantir qu'on a proposé tout. Il n'y a aucune difficulté, absolument aucune difficulté à l'intégration d'AgroSup dans le projet d'EPE uB Europe, vraiment. D'abord on travaille ensemble depuis des années, AgroSup procède de l'uB, pour partie, puisqu'il est né de la fusion de l'ENESAD et de l'ENSBANA. Donc, ce n'est même pas un sujet pour nous, sans compter la signature scientifique. Il y a la vie étudiante, mais il y a la signature scientifique. Si on est dans le même EPE, on signe tous la même chose, c'est-à-dire qu'on augmente notre rayonnement scientifique. Si on scinde la signature scientifique dans deux EPE différents, on s'affaiblit mécaniquement dans le rayonnement et l'attractivité du territoire. C'est d'une évidence incroyable. Maxence.

M. Roulliat.- Juste pour compléter ce que tu viens de dire, Clara, pour avoir échangé quand même avec les étudiants de l'Institut Agro et les services des études et de la vie étudiante, ils sont inquiets de cette situation-là, ils sont, au moins pour leurs représentants, bien conscients, ils sont particulièrement inquiets. Je leur ai bien expliqué les choses et je leur ai dit l'ouverture qu'on avait, donc je pense qu'ils s'en rendent compte et ils l'ont fait remonter, en tout cas c'est ce qu'ils m'ont dit, auprès de leur directeur, qui n'a pas voulu suivre ce chemin-là. En tout cas, en ce qui concerne les études et la vie étudiante, je sais que le retour est plutôt de nous rejoindre. Après, c'est leur démocratie propre interne, mais il y a déjà eu des ouvertures, je les ai déjà rencontrés plusieurs fois. Et puis au final, c'est retourner en arrière, et ça, on ne le veut pas non plus, et il y a même plusieurs services qui ne le désirent pas. Mais, comme on l'a dit, après, l'image du club de tennis est intéressante, c'est la réalité malheureusement.

Le Président.- Écoutez, je pense que l'histoire n'est pas écrite et qu'on peut penser que le rationnel va l'emporter sur l'irrationnel, je l'espère sincèrement. Denis.

M. Hameau.- Je suis toujours optimiste, donc comme c'est le début de l'année, je vais le rester. Ce que je pense, c'est qu'en fait on est à un moment important, que c'est bien que les étudiants aient fait ce travail pour dire aussi que ça les inquiétait et que ce positionnement ne leur paraissait pas le bon, parce qu'il faut à un moment dire les choses. Je sais qu'en interne il y a des débats aussi, donc moi je me dis que ça va petit à petit permettre peut-être de clarifier les choses, en tout cas c'est l'objectif. Et puis, surtout, ce qui était dangereux c'est que cette option soit prise sans débat. Donc moi j'ai œuvré beaucoup pour que, d'une manière ou d'une autre, ce débat ait lieu. Il a eu lieu, il a été présenté, le plus objectivement possible aussi, c'est-à-dire sur la base d'éléments tangibles. Donc à partir de là, l'exercice qu'on a fait récemment, puisque c'était le 10 janvier, au sein de l'Institut Agro Dijon, aura des répercussions. Je n'imagine pas des gens qui, peut-être, se posaient des questions, qui peut-être aussi étaient dans cette désinformation quand même assez puissante, malgré tout, plutôt bien organisée, les gens qui ont vu ça, s'ils ont vu la même chose que moi, ne peuvent pas repartir de là en étant très sereins, en se disant « on saute dans le vide, tout va bien ». Parce qu'en fait, vous voyez, c'est un peu ça l'idée. Donc je me dis, pour être un peu optimiste, que ça va phosphorer, les gens vont réfléchir, et on va y arriver.

Le Président.- Très bien. On progresse, et moi j'espère aussi... pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté, je crois qu'il faut une dose des deux pour trouver un bon équilibre.

Autre chose, on attend aussi le dégel des PIA, la nouvelle devrait être imminente d'après les informations indirectes que j'ai au niveau ministériel. En tout cas, aux dernières nouvelles, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait validé, et donc il ne restait plus que la validation ultime du SGPI, c'était une question de signature de courrier. Donc nous attendons ce courrier d'un moment à l'autre. On répondait à la demande et je pense que, voilà, les choses vont se faire.

Nous en avons enfin terminé avec les informations qui devaient durer une demi-heure, pardonnez-moi, et donc nous entrons dans les points soumis à discussion par l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 novembre.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 23 novembre 2023

Le Président.- Y a-t-il des remarques, des observations ? Non, rien du tout. Je vous propose donc d'approuver ce verbatim du conseil d'administration du 23 novembre 2023.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Le Président.- Ensuite, deuxième point soumis à discussion, c'est la présentation du rapport HCERES.

III - Présentation du rapport HCERES

Le Président.- On vous avait dit qu'on en parlerait, puisque le rapport HCERES avait été rendu public avant les vacances. Nous avons un très long conseil d'administration et donc je vous avais proposé d'échanger à la rentrée, donc lors de ce conseil du 23 janvier. Depuis sa publication, ce rapport est disponible sur le site Internet, je vais vous dire en quelques mots le point de vue de la gouvernance sur ce sujet.

D'abord, il est toujours intéressant de lire un rapport qui vient de l'extérieur sur sa propre structuration, son propre fonctionnement, surtout quand il comprend des critiques et lorsque ces critiques sont constructives. Certaines de ces critiques sont constructives et donc je les prends vraiment avec beaucoup d'humilité, d'acceptation et il faut, je crois, dire que, eh bien oui, la critique peut être parfaitement utile.

Alors, il n'y a pas eu que des critiques, il y a eu des points forts notamment sur la recherche qui a été mise en avant. Il n'y a guère que, peut-être, un laboratoire qui a été jugé parfois présentant quelques faiblesses, mais globalement les laboratoires sont tous très bien évalués. Nos formations, globalement, ont été

aussi bien évaluées. Il y avait eu un avis réservé, je crois, et un avis négatif, qui ont été levés par la suite. Cela signifie que sur à peu près 400 formations dans notre établissement, ce score est tout à fait honorable et je rends hommage et je remercie toutes les équipes pédagogiques pour la qualité du travail réalisé, parce que la qualité de l'autoévaluation mais la qualité du travail quotidien a porté l'ensemble de ces programmes pédagogiques, de cette offre de formation. J'associe aussi à mes remerciements l'ensemble des équipes de recherche. Je ne l'ai pas dit à l'instant, mais tout de même, si la recherche va bien à l'université de Bourgogne, c'est grâce aux chercheurs en tout premier lieu, et puis peut-être à l'accompagnement que l'établissement leur accorde, et ça aussi, ça compte. Je rappelle quand même que chaque année, nous mettons 2,3 millions d'euros de dotations récurrentes à l'ensemble des 30 laboratoires de l'établissement, que nous avons 126 doctorants en permanence, c'est 5 millions d'euros par an sur le budget de l'uB, en plus des contrats doctoraux, de l'État, de la Région, etc. Donc, la recherche, la formation, nous y sommes attachés, nous avons la conviction que c'est ce qui fait de nous une belle université et ça se traduit, notamment, dans Shanghai, comme vous le savez.

Il y a des points forts. Il y a eu aussi des points faibles qui ont été pointés, et l'un des principaux reproches est le manque de pilotage de l'établissement, qui n'aurait pas de stratégie – je résume à grands traits le propos. Le propos, à mon avis, est sévère, même si le constat de l'absence de pilotage repose sur un manque de formalisation de ce pilotage, et ça, je suis d'accord.

Manque de formalisation du pilotage, je vous rappelle les conditions dans lesquelles le mandat a commencé. Trois jours après mon élection, le Président de la République dit « on ferme les universités ». Donc, on a été submergés par ça. Alors, je ne vais pas accuser le Covid de nous avoir empêchés de formaliser le pilotage. Mais n'empêche que, qu'est-ce qu'on a fait ? Je me suis glissé, purement et simplement, avec mon équipe, dans les pas de nos prédécesseurs. Et nos prédécesseurs, par exemple, n'ont jamais rédigé de lettres de mission aux vice-présidents délégués, et ça, le HCERES nous en fait reproche. Eh bien oui, j'ai compris, et depuis septembre dernier, désormais, tous les VP délégués ont une lettre de mission. Voilà typiquement le genre de chose. Ensuite, on nous a reproché de ne pas avoir de stratégie parce qu'on n'avait pas édité un document unique pour tout l'établissement, sur papier glacé, les belles choses qu'on trouve dans de très nombreux établissements et d'ailleurs, dans FORTHEM, j'ai vu des universités qui font des choses formidables. Mais j'ai expliqué au comité HCERES que la stratégie qui fait qu'on est légitimes pendant le mandat de quatre ans à piloter l'université, c'est le programme qu'on a porté devant les électeurs qui nous ont permis d'être élus, et ce programme reposait sur un certain nombre de choses : renforcer la recherche, développer le rayonnement et l'attractivité de l'établissement, renforcer les offres de formation, augmenter nos ressources propres fondées sur la formation par alternance, etc. Donc j'ai égrené l'ensemble des objectifs stratégiques qui étaient les nôtres et que nous avons fait nôtres, et qui ont été mis en œuvre dans le cadre de la politique de l'établissement.

Autre reproche qui nous a été fait : « mais en fait, vous n'avez fait qu'accompagner la stratégie des facultés, donc votre stratégie est une stratégie facultaire ». Voilà, ça c'était un argument. Non, ce n'est pas vrai, nous avons accompagné la stratégie des composantes dès lors qu'elle était compatible et qu'elle était conforme aux objectifs stratégiques de l'établissement, c'est-à-dire : est-ce que ça permet de mieux rayonner, est-ce que ça permet de développer la recherche, est-

ce que ça permet d'améliorer la qualité de nos formations, notre attractivité, etc. ? Et à ce moment-là, oui, nous avons travaillé dans ce sens.

Des choses se sont produites également au cours du mandat, le Covid, la sortie de la COMUE, la construction de l'EPE. On ne peut pas dire que la construction d'un EPE soit dénuée de tout projet stratégique, je ne crois pas ! Surtout quand on réunit 12 établissements, que ces 12 établissements représentent 13 000 emplois, qu'ils représentent un budget cumulé de 1,3 milliard d'euros, que ça va créer une force de recherche dans le domaine de la santé qui n'a pas d'équivalent dans la région et qu'on va développer aussi une offre autour des écoles d'art et de culture qui n'existe pas non plus dans la région. Sans abandonner le reste, sans abandonner la recherche fondamentale, sans abandonner la recherche appliquée, sans abandonner notre pluridisciplinarité qui elle-même est un objectif stratégique, parce que c'est notre pluridisciplinarité qui porte notre établissement dans le classement de Shanghai. Ce n'est pas le fait d'avoir un seul domaine d'excellence, c'est le fait d'avoir une excellence partagée et assumée en tant que telle entre les différentes disciplines. Tout cela, je l'ai expliqué au comité, qui n'en a pas tenu compte dans sa restitution. Je pense que ce point de formalisation de la stratégie doit néanmoins être réglé, et si le mandat prend fin très bientôt, vous le savez tous, je prétends avec mon équipe et avec les listes qui me soutiennent à un second mandat. Si donc les élections sont favorables à nos listes, oui, il y aura une formalisation de cette stratégie, oui nous accentuerons la communication et la pédagogie sur cette stratégie, de sorte que tout le monde en soit bien sûr convaincu, et j'espère que cet effort stratégique, en tout cas de formalisation stratégique se fera dans le cadre de l'EPE avec l'ensemble des partenaires, de sorte que nous marchions tous bel et bien dans la bonne direction.

Voilà les quelques éléments de réponse et peut-être – il n'y a pas de vote – avez-vous des remarques, des observations... J'en ferai peut-être une toute dernière. Le comité de visite du HCERES s'est rendu à Dijon peu de temps, finalement, après la décision de sortie de la COMUE, à un moment où nous étions dans une reconfiguration qui nous portait vers le projet d'EPE. Il est évident que dans un tel contexte, certains doutaient et que ces doutes sont remontés au comité de visite, lors de visites de labos, lors de visites de composantes, etc. et que ces doutes étaient absolument légitimes, c'est une évidence. Dans toute décision stratégique il y a une prise de risque et le risque peut faire douter, bien entendu, ce qui prouve qu'on était bien dans une stratégie et non pas dans une absence de stratégie. La rédaction de ce rapport, qui normalement devait porter sur l'évaluation de six ans d'activité, a été considérablement influencée par le contexte de la visite, considérablement. Si bien que tout ce qui s'est fait de bien pendant six ans et qui ne tient pas seulement à l'équipe de gouvernance actuelle, puisque sur six ans, ça faisait trois ans ou deux ans et demi qu'on était en fonction, quasiment, et qu'il y a eu deux ans et demi, voire trois ans et demi, avant, de l'équipe précédente, et qui a travaillé d'arrache-pied dans un contexte économique que vous connaissez, qui était très défavorable, eh bien, beaucoup de choses, finalement, ont été faites. Alors, les beaux leviers comme FORTHEM, le rayonnement comme Shanghai, la qualité, l'amélioration de la qualité du dialogue social dans notre établissement, rien de tout cela n'a été finalement souligné dans le rapport HCERES, et pourtant je pense que ça fait partie des choses qui se sont produites et qui auraient pu être soulignées. Mais je rappelle le contexte, c'était celui, effectivement, d'une certaine déstabilisation de la communauté en raison de la sortie de la COMUE et puis de ce projet de restructuration qui n'en était pas au niveau de maturité où il est aujourd'hui.

Voilà à peu près mon analyse des choses, mais évidemment vous pouvez contester ce que je viens de dire, je n'y vois pas du tout d'inconvénient et on peut ouvrir le débat, si vous le souhaitez. Luis.

M. Le Moyne.- Merci Vincent, je ne vais absolument pas contester ! Mais je crois qu'il était impossible d'espérer d'une évaluation type HCERES, à l'issue de plus de 10 ans de rapprochement entre universités, qu'il n'y ait pas une critique d'un manque de stratégie, en particulier recherche, de l'université de Bourgogne, parce qu'effectivement, pendant très longtemps, on a essayé de la faire entrer au forceps dans un schéma régional qui, certes, avait une logique à laquelle nous avons participé, parfois à regret. Mais, à l'aune d'un destin qui s'annonce maintenant divorcé, comment ne pas s'attendre à une critique de ce type ? Nous avons connu l'époque des (*mot inaudible*), des axes I-SITE, tout était fait dans une logique qui était supra universitaire et, modestement, j'avais essayé de rappeler que l'université de Bourgogne devait afficher une politique de recherche qui ne soit pas que la politique de site. Donc je pense que c'est une critique à prendre positivement, qui a l'air très peu informée, ma foi, mais qui nous indique clairement que ce qu'on attend de nous, c'est une vraie prise en main de notre destin au sein d'une nouvelle structuration et du développement d'une vraie politique de recherche université de Bourgogne Europe, et donc, on en prend note !

Le Président.- Merci pour cette intervention, Luis. Clara.

Mme Privé.- Alors, évidemment, je n'ai pas l'ensemble du rapport HCERES en tête, mais il y a un certain nombre de critiques que j'ai trouvé un peu « fort de café » – je vais rester polie – venant des grands chantres de l'autonomie. Je pense notamment à la question de la gouvernance au sein de nos filières, à la question des conseils de perfectionnement, sur lesquels j'ai déjà grondé à la commission de la pédagogie, mais on aura peut-être l'occasion d'en reparler tout à l'heure. Sous tout un tas de choses qui ont été posées, j'ai du mal à saisir, même s'il y a un certain nombre de critiques constructives et qu'on ne va pas remettre en question nos points forts, mais qu'il y avait un certain nombre de recommandations ou de défauts qui étaient pointés du doigt, que je trouvais totalement inappropriés dans un monde où le ministère essaie de nous faire passer une loi autonomie 2, ou du moins l'annonce de temps en temps, et donc il est très difficile, je pense, si je suis très honnête, de prendre au sérieux un certain nombre de ces critiques quand on sait la dissonance cognitive qui règne au sein de L'HCERES là-dessus. Donc, souligner peut-être ça en conseil d'administration parce que moi, il y a un certain nombre de choses que j'ai trouvées un peu particulières.

Et il est difficile aussi de travailler en profondeur sur un certain nombre de critiques qui sont faites quand on sait le contexte dans lequel elles interviennent. Moi je ne digère toujours pas la question des conseils de perfectionnement dans les UFR où il y a des conseils de département qui sont déjà en place et qui marchent très bien et le fait de demander aux responsables de département de remplacer les systèmes déjà en place alors que les systèmes marchent très bien. Donc je tenais quand même à dire qu'il y a un certain nombre de choses qui sont quand même un peu déplacées, je trouve.

Le Président.- Lionel.

M. Crognier.- En fait, en t'écoutant, Vincent, en vous écoutant, Monsieur le Président, je suis allé voir le rapport d'évaluation de l'université de Franche-Comté. En fait, je me suis demandé « est-ce qu'il y a une sorte d'écho, favorable, défavorable, comment eux ont été évalués ? ». Ils n'ont pas tout à fait la même politique, vous vous souvenez, ils avaient mis en place des collegiums, je le sais parce qu'on travaillait avec eux à une époque, et quand je les avais vu partir sur les collegiums, alors que moi, je ne voulais vraiment pas partir sur les collegiums... Bref, alors il n'est pas si mauvais que ça leur rapport, loin de là, et je me suis amusé, en vous écoutant toujours, Vincent, à taper « EPE ». Savez-vous combien de fois on trouve EPE dans leur rapport à eux, par rapport à nous ? Eh bien, plus de 18 fois on trouve EPE chez nous et une fois dans leur rapport. Alors c'est très symptomatique, je crois, de ce que tu as dit tout à l'heure, c'est-à-dire d'un moment de l'évaluation où l'EPE était quelque chose qui était entré chez nous, à l'université de Bourgogne, dans un projet, mais qui n'était absolument pas à maturité au moment de l'évaluation, et je pense que ça a beaucoup « coloré » certains éléments.

Enfin, ayant aussi reçu, en tant que directeur de composante, à plusieurs reprises, des évaluations, je partage que parfois, elles sont vraiment utiles, voire bénéfiques. Il m'a semblé que le secteur de la recherche était mieux perçu, mieux évalué que le secteur de la gouvernance au sens large et que la formation. Est-ce que c'est un élément que vous ressentez aussi dans les efforts qui ont été faits pour maintenir un haut niveau de recherche, etc. ? Ou alors pas vraiment ? Et puis en même temps, est-ce qu'il ne faudrait pas avoir... alors je ne pense pas un service, mais plusieurs personnes, je ne dis pas qui se focalisent sur ces démarches qualité, parce qu'en fait, ça a des limites, mais peut-être qu'au fur et à mesure des années on a bien en tête ces éléments-là d'analyse et on les perd de vue, par rapport aux vicissitudes aussi, évidemment, toutes les difficultés qu'on peut avoir, des problèmes stratégiques... Ensuite, évidemment, si je prends simplement le lien entre la gouvernance et les composantes, inscrire les stratégies pour qu'elles fassent écho l'une dans l'autre, c'est un travail important, c'est un travail difficile et qui doit aussi être sur le long terme et... Voilà, quelques réflexions que j'avais.

Le Président.- Merci Lionel. Sur le pilotage, d'abord, on est confrontés quand même à un problème concret, c'est comment recruter des personnes compétentes dans ce domaine-là, c'est extrêmement difficile. On a lancé la cellule MARIAC avec Sandrine Bocquet Roustan qui y travaille, mais on a des difficultés, véritablement, à mettre en place un vrai pilotage. Il y a aussi, en matière de pilotage... c'est-à-dire que l'État attend de nous qu'on se pilote, mais parfois l'État a du mal aussi à nous piloter. Je renvoie aussi à l'État sa copie puisque, et ce n'est pas du tout une attaque *ad hominem* de quiconque, évidemment, surtout pas, mais quand on voit par exemple le système d'allocation des moyens aux universités, il ne répond à aucun pilotage. À 98 % de la masse d'argent, ces subventions pour charges de service public ne correspondent à aucun pilotage des universités en France. Pourquoi ? Je parle de la dotation récurrente, je ne parle pas des projets ANR, recherche, formation, etc., parce que là, au contraire, ça correspond à un vrai pilotage. Mais sur la dotation récurrente on ne tient pas compte du nombre d'élèves en licence, du nombre d'élèves en master, du nombre d'élèves dans les BUT, etc. C'est-à-dire que dans l'allocation des moyens, il n'y a pas d'objectivation, on va dire, des situations des différents établissements, en fonction de leurs typicités aussi, parce que dans certaines d'universités il y a plus d'étudiants en licence qu'en master, dans d'autres c'est un peu l'inverse, etc. On n'a pas le même nombre de

laboratoires, etc. Donc ça, on voit bien qu'il y a des difficultés de pilotage partout. Mais je pense que les difficultés de pilotage se posent d'autant plus que la structure est à la fois ancienne et complexe. Nous n'avons jamais eu véritablement de politique, on va dire, un peu « difficile », de pilotage mise en place dans l'établissement, c'est vrai. Et quand on voit aujourd'hui, par exemple, qu'on n'a pas d'instruments pour savoir où on en est de la consommation des crédits à un temps T pour chaque composante, pour chaque labo, etc., et qu'on est obligé de faire des calculs presque à la main pour savoir ce qu'on a consommé, quel est notre taux de consommation des crédits ouverts, etc., ça prouve bien qu'on est en retard. Est-ce que ça date de nous ? Non, mais nous en sommes comptables tout de même, ça c'est très clair. Est-ce que ça date de ceux d'avant, non, mais ils en sont aussi comptables. C'est-à-dire qu'en fait, en réalité, ça n'a jamais été mis en place. Et ça, moi je trouve que cette critique-là, elle est utile, il est utile qu'on nous la fasse, mais en même temps, quelle solution avons-nous ? Il faudrait embaucher beaucoup de monde, il faudrait donc trouver des compétences. Nous avons un problème d'attractivité des métiers, vous le savez, on a une vraie difficulté. Il nous faut des experts, et ces experts, quand on leur propose des salaires qui sont ceux de la fonction publique, passent leur chemin et vont travailler ailleurs. C'est très souvent le cas. Donc se pose la question des moyens qu'on a débloqués, qu'on a essayé d'utiliser pour recruter, et on n'y arrive pas. Il y a un travail, à mon avis, systémique, à l'échelle de l'établissement, sur un meilleur pilotage qui, à mon avis, est souhaitable, ça, je le dis, parce que ce pilotage n'a pas pour but de contraindre les uns et les autres, il a pour but de prendre la bonne décision au bon endroit, au bon moment, en fonction des éléments objectifs d'appréciation. Ça, pour éviter les erreurs d'allocation de moyens, peut-être, à des endroits qui ne le justifient pas et, donc, permettre d'utiliser ces moyens à des endroits qui le justifient davantage. C'est ça, le pilotage, en réalité. Donc, ce n'est pas encore effectif chez nous, il y a une avancée sur un certain nombre de sujets, qui sont notamment mis en œuvre par la cellule MARIAC et puis le pôle pilotage avec le vice-président en charge du pilotage, Alexis de Rougemont. Néanmoins je rappellerai une chose, c'est que quand nous sommes arrivés il y a quatre ans aux responsabilités, nous n'avions pas une liste établie complète à disposition de l'établissement des emplois BIATSS. Nous n'avions pas la liste des emplois BIATSS ! Aujourd'hui, on l'a, mais on n'a pas encore la cartographie définitive, on y travaille. Mais vous vous rendez compte qu'il y a quatre ans, en 2020, on n'avait pas la liste des emplois BIATSS dans cet établissement, 1500 personnels ! Ils n'existaient nulle part. Vous voyez le retard sur ces sujets-là, et ça, je suis d'accord, je suis absolument d'accord, avec cet exemple, mais avec d'autres exemples dans lesquels, évidemment, on a une part de responsabilité tout de même.

Alors, pour faire la synthèse, des éléments parfois désagréables à lire, des éléments aussi qui nous poussent à nous interroger et nous poussent à réagir et, oui, il faut avoir ces réactions, il faut réagir, il faut bien sûr améliorer un certain nombre de choses.

M. Crognier.- Aussi en faire une lecture partagée, parce que dans les composantes, on vient de recevoir aussi et donc on entend les critiques, on essaie d'y répondre, à notre niveau et je pense que la communauté est d'autant plus à l'écoute des critiques générales, forces et faiblesses et recommandations. Et donc plus c'est frais, plus c'est le moment, peut-être, de le partager avec la communauté, même si c'est des petites réunions de travail, ou par petits groupes. Mais que ce soit

au niveau de l'établissement ou que ce soit au niveau des composantes, ou des laboratoires, il y a les mêmes dynamiques... donc quand on reçoit les évaluations, on y est très attentif, il me semble, et puis, au fur et à mesure que les années passent...

Le Président.- ... on revient aux mauvaises habitudes. Je pense que ce n'est pas propre à l'université de Bourgogne ou aux composantes de l'université de Bourgogne, je pense que c'est assez humain. Oui, prendre le taureau par les cornes au moment où on a le retour, c'est peut-être ça. Ceci dit, des décisions ont été prises, par exemple, sur le pilotage du budget, on est sur une refonte, mais là encore, on a cherché des emplois pour faire le travail, pour suivre les dépenses dans tous les centres de dépenses, etc., pour dire « voilà, vous avez consommé tant... »... c'est ce que je disais tout à l'heure : on ne trouve pas à recruter.

M. Crognier.- Parce que les critiques ont gardé aussi une mémoire. Il a été parfois souligné « cette remarque a déjà été faite il y a une évaluation ou deux évaluations ».

Le Président.- Oui, mais ça c'est plutôt bien et ça prouve bien qu'on ne réagit pas assez, institutionnellement, j'entends, sur un certain nombre de critiques, et ça c'est vrai, je les partage absolument. Maintenant, il faut avancer. Peggy.

Mme Cénac.- Je ne vais pas revenir en détail sur les différents éléments, c'est plus un avis global sur l'HCERES, on l'avait déjà évoqué en amont de la visite du HCERES. J'avais dit, suite aux déclarations de Monsieur Coulhon quand il a pris la direction du HCERES et ce qu'il souhaitait faire de la nouvelle version de l'HCERES, que j'étais inquiète. La lecture du rapport qu'on a eu de l'uB me conforte dans cette analyse que, plus qu'une évaluation, on va dire neutre et factuelle de tout ce qui ressort, je le vois plus comme un élément, un peu de la même façon que pour les PIA, d'une carotte pour nous faire avancer dans le sens où on a envie de nous emmener. Luis disait tout à l'heure qu'on nous a forcés aux forceps à faire une politique régionale, je trouve que, de la même manière, on nous force, aux forceps, à développer des formations pour l'intérêt économique local. Que ce soit forcer les collègues sur l'approche par compétences, forcer des intervenants du monde extérieur dans les conseils de perfectionnement – c'est un peu l'élément qui a bloqué certains avis sur le conseil de perfectionnement. Tous ces détails-là, c'est pour forcer, finalement, un peu, nos statuts où on a une liberté pédagogique, on a une liberté de recherche, pour essayer un peu plus, petit à petit, progressivement, de nous contraindre à avoir un impact sur le tissu social local et uniquement local. Et je pense que dans le discours général de Thierry Coulhon au moment où il était encore à la tête de l'HCERES, il y avait cette volonté, un peu, de mettre les universités au pas. En ayant entendu son discours et en lisant le rapport tel qu'on le reçoit, ça me conforte dans l'idée que ce n'est pas un rapport complètement objectif sur l'établissement. Donc, bien évidemment, il y a toujours des critiques intéressantes à prendre en compte, mais les critiques qui sont plus politiques, sur ce que l'institution aurait envie que l'université soit, moi ça me gêne un peu, un peu beaucoup, par opposition avec nos statuts.

Le Président.- C'est une lecture élogieuse de la capacité de l'établissement à jouer de son autonomie, et donc il faut le prendre pour un compliment, c'est ça ? Ça ne me dérange pas plus que ça, mais tout de même...

En tout cas merci pour ces différentes interventions. Si nous en avons terminé, je vous propose de passer au point suivant. De toute façon il n'y a pas de vote, c'était vraiment pour débattre et échanger, et livrer notre sentiment et nos analyses sur cette question.

Nous avons maintenant des questions financières à évoquer. Je dois excuser Madame Lecullier, qui est absente pour des raisons de santé et qui m'a donc transmis un certain nombre d'éléments qui permettent d'éclairer les demandes d'admission en non-valeur, les demandes de remises gracieuses et les appels à projets 2024 de la Région Bourgogne Franche-Comté, au titre de la vie étudiante et soutien aux initiatives des associations étudiantes, mais je pense que Maxence Roulliat pourra présenter ce troisième point de ce quatrième point de l'ordre du jour.

IV - Questions financières

1. Demandes d'admission en non-valeur

Le Président.- Donc s'agissant des demandes d'admission en non-valeur, Madame Lecullier demande au conseil d'administration l'admission en non-valeur de deux dossiers pour un montant total de 3 253,02 €, dont un dossier pour 3 215,02 € qui concerne une entreprise pour laquelle une procédure collective a été prononcée. En fait la liquidation judiciaire a été prononcée et la créance est définitivement éteinte, donc en réalité c'est de l'argent qu'on ne pourra pas recouvrer, quoi qu'il arrive, donc c'est fini, c'est la loi, c'est le livre VI du code du commerce qui le prévoit.

L'autre dossier est un dossier pour 38 €, qui concerne un client étranger, et qui concerne donc une créance irrécouvrable malgré les diligences qui ont été effectuées, relances, demandes de renseignements, recherches infructueuses, toutes ces formalités ayant dû coûter probablement plus de 38 € en temps de travail et en timbres, et en électricité peut-être. Donc plus aucune action n'est possible et compte tenu du montant, je crois qu'on ne peut pas diligenter des poursuites à l'étranger, ce serait totalement déraisonnable.

Son propos me semble tout à fait justifier une validation de ces demandes d'admission en non-valeur, et si vous n'avez pas de question, je vous propose la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 38 € et les créances éteintes pour un montant de 3 215,02 €, soit un total de 3 253,02 €.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité.

22 voix pour (unanimité)

2. Demandes de remises gracieuses

Le Président.- Le deuxième point, c'est les demandes de remises gracieuses. Alors, une demande de remise gracieuse qui a été formulée à l'établissement. C'est un dossier qui représente un montant de 7 771,63 €. Ce

dossier, m'explique Madame Lecullier, concerne un trop-perçu sur salaire qui a déjà été recouvré, et la somme a été payée en totalité. Aucun document ni rapport social n'a été fourni pour justifier une remise gracieuse, pas d'élément de ce type, mais Madame Lecullier précise que ce dossier a fait l'objet d'un contentieux. C'est une contestation relative au montant réclamé et cette contestation est en cours d'instruction. Cette instruction est faite par le service juridique, l'agence comptable et le service du personnel enseignant. Madame Lecullier précise également que si une erreur était finalement constatée, c'est ce que prétend le recours, un remboursement serait effectué, évidemment. Donc elle propose comme délibération le rejet de la demande de remise gracieuse parce que les services de l'uB sont en train de vérifier qu'il n'y a pas d'erreur. S'il y a erreur, évidemment le montant de 7 771,63€ sera réduit en proportion de l'erreur commise, mais s'il n'y a pas d'erreur, les éléments du dossier ne justifient pas une remise gracieuse pour, donc, ce trop-perçu par la personne. Je n'en sais pas plus. Peggy.

Mme Cénac.- Pourquoi ne pourrait-on pas reporter le vote le temps que la procédure soit terminée pour savoir exactement sur quoi statuer ?

M. Helleu.- Là, en l'occurrence, il n'y avait pas d'éléments sérieux pour appuyer la demande de remise gracieuse, et l'intéressé a remboursé la totalité des sommes dues. C'est un trop-perçu, vous touchez 7 700 euros de trop sur votre compte, normalement les personnes remboursent dès le lendemain, et certains font traîner. En l'occurrence il n'y a pas d'éléments de contestation, la personne n'est pas catégorie C non plus, donc elle a des ressources et de toute façon elle a déjà tout remboursé, donc pour moi il n'y a pas de sujet.

Le Président.- Donc ça rejoint un peu la question : est-ce que la délibération a un objet ? Oui.

M. Helleu.- En fait, elle a fait une demande de remise gracieuse et l'agent comptable propose un rejet de cette demande, donc le conseil d'administration acte un rejet de cette demande. Par contre elle peut demander, mais sa demande n'est pas fondée.

Le Président.- Mais elle a déjà remboursé, oui, donc, il faut dire non. C'est très technique, en réalité, mais de toute façon, ce que le conseil d'administration a fait, il peut le défaire. Je veux dire par là qu'il n'y a pas de difficulté là-dessus et que si jamais, par extraordinaire, on avait connaissance... on réexaminerait totalement la question, bien sûr

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le rejet de la demande de remise gracieuse.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je vais maintenant passer la parole à Maxence Roulliat pour qu'il puisse présenter les appels à projets 2024 de la région BFC, à la fois pour la vie étudiante et le soutien aux initiatives des associations étudiantes.

3. Appels à projets 2024 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le Président.- Peut-être, juste avant, expliquer simplement que la CFVU n'a pas pu statuer sur ces appels à projets parce que le calendrier qui était fixé par la Région déterminait la date limite le 28 février prochain. La CFVU a eu lieu la semaine dernière, et entre les vacances et la semaine dernière, la CFVU n'a pas pu récupérer l'ensemble des appels à projets, enfin, les services n'ont pas pu préparer ce dossier pour la CFVU de la semaine dernière. Donc c'est vraiment un problème de calendrier, ce n'est pas un problème de volonté de contourner la CFVU, pas du tout. Et donc, ce qui s'est passé, tu pourras confirmer, Maxence, c'est qu'avec Karen Fiorentino et puis Alexandre Fournier, vous avez fait tous les trois, vendredi dernier, une présentation du classement qui est présenté aujourd'hui au CA et à cette présentation étaient invités tous les directeurs de composante, tous les chefs de service et les membres de la CFVU. C'est-à-dire que la CFVU n'a pas été réunie officiellement mais les membres de la CFVU ont été conviés de telle sorte que, il y aura une possibilité de validation rétroactive par la CFVU.

M. Roulliat.- Et ils avaient accès à tous les documents dès que les services avaient pu les valider en amont, donc ils avaient toute la possibilité de faire des retours, directement à Karen Fiorentino.

Je peux commencer la présentation ?

Le Président.- Oui, peut-être, juste avant, dire que, attention, la Région a supprimé l'appel à projets équipements numériques de 300 000 €, très peu de temps avant la date...

M. Roulliat.- Pour rappel, la Région avait trois appels à projets sur cette dimension plutôt pédagogie et vie étudiante. Donc il y avait l'appel à projets numérique et pédagogie, celui sur la vie étudiante et celui à destination des associations étudiantes, le SIAE. Et donc effectivement, quand on a commencé à préparer avec les différents vice-présidents impliqués, Sophie Morlaix, Alexandre Fournier, Karen Fiorentino et moi-même, on était partis du principe qu'on gardait les mêmes appels à projets, parce que c'est un peu les échanges officieux qu'on avait eus avec la Région, et donc on a été surpris de l'information, que, d'ailleurs, on a récupérée de façon indirecte parce qu'on n'était pas dans les boucles des informations de la Région, sur le fait qu'il n'y avait tout simplement pas d'appel à projets équipements numériques, on n'a pas eu d'annonce pour nous dire qu'il était suspendu. On a juste eu une annonce qui nous précisait qu'il y avait un appel à projet vie étudiante et un appel à projets SIAE. Donc il a fallu qu'on en déduise et qu'après on aille chercher l'information auprès de la Région.

Il en ressort malgré tout que c'est particulièrement dommageable pour nous parce que rien que l'année dernière, pour l'appel à projets outils pédagogiques et numériques, on avait bénéficié de 330 000 € de financement de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour un appel à projets, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, mais qui était supérieur parce qu'il est ouvert à tous les établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne-Franche-Comté. Et donc pour l'instant, on

ne sait pas exactement ce qu'il en sera des années prochaines, même si on ne désespère pas sur le fait qu'il puisse être remis en place.

Donc je vais vous présenter celui concernant la vie étudiante et puis ensuite celui concernant le SIAE.

Pour rappeler la démarche, c'est un appel à projets, donc une information est envoyée à toutes les composantes et à tous les services de l'université. Tout un travail du PFVU, que je remercie pour toute l'implication et le suivi qu'ils font de ces appels à projets, afin de vérifier que c'est bien éligible, etc. Et ensuite, une procédure avec un comité de classement qui réunit les services du pôle finance, du PFVU, et de la gouvernance à partir d'une grille, qui avait d'ailleurs déjà été utilisée depuis l'année dernière pour essayer de classer les projets, parce que la Région demande à ce que les projets puissent être classés. Et donc, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le calendrier, alors celui de la Région est quasi le même chaque année, mais cette année c'est plutôt le nôtre qui posait difficulté dans la mesure où les élections de la semaine prochaine vont faire qu'il n'y aura plus de conseil pendant un certain temps, nous obligeant à avoir un calendrier qui est encore plus restreint que les années d'avant, sachant que ça demande quand même beaucoup de travail de la part de l'ensemble des équipes.

Pour rappel, la grille qu'on utilise, qui se base sur le règlement d'intervention qui est fixé par la Région, c'est une grille sur 100 points, qui correspond à un premier critère qui concerne la contribution des projets déposés aux priorités du SRESRI et aux objectifs du SDVE de la COMUE, qui vaut pour 40 points, L'envergure et le management du projet, qui vaut pour 30 points, la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable tels qu'indiqués dans le dossier par la Région, qui vaut pour 20 points, et le caractère innovant, qui vaut pour 10 points. Et ensuite, on avait mis en place un système de bonus qui est plutôt interne à l'établissement. À partir du moment où les projets contribuaient à la notion d'entraide entre pairs et de bien-être étudiant, on attribuait 10 points supplémentaires. Donc c'est à partir de ces éléments-là qu'on a pu établir le classement de l'ensemble des projets. L'année dernière on a eu 113 000 € de financement par la Région concernant cet appel à projets spécifique pour la vie étudiante, sachant qu'on avait demandé 260 000 €, donc un certain nombre de projets n'ont pas été retenus, et j'ai eu pour politique d'essayer de stimuler, au sein des services et composantes, le fait de faire des demandes d'appels à projets. Et je pense que c'est assez clair et que ça se voit. L'année dernière, nous avons demandé pour 260 000 € auprès de la Région et cette année, on demande pour 460 000 €. Donc je pense qu'en termes de vitalité des projets concernant la vie étudiante, on peut difficilement faire mieux. Donc au total, ce sont 18 projets qui ont été déposés par l'ensemble des composantes et des services. Le comité de classement s'est réuni la semaine dernière. Étaient présents ce jour-là Muriel Henry, Alexandre Fournier, Chloé Durindel, Manon Massut, Isabelle Valar, Valérie Borde, Frédéric Pellerin, Karen Fiorentino et moi-même. Et donc on a pu classer tous les projets. Je vous propose d'être assez synthétique malgré tout, même en les balayant un peu tous et en suivant le tableau comme celui qui vous a été mis à disposition dans les documents préparatoires.

Le premier projet dans le classement qu'on vous propose aujourd'hui, concerne un plan d'action pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'université, dont je suis le porteur et qui a pour objectif de mettre en place une feuille de route et de pouvoir accompagner bien plus fortement la question des violences sexistes et sexuelles au sein de l'établissement, qui a un montant total du projet de 50 000 € et une demande auprès de la Région de 40 000 €.

Ensuite, c'est le projet concernant un plan de formation à la santé mentale pour développer la formation des premiers secours en santé mentale et donc d'avoir des formateurs en santé mentale au sein de l'enseignement supérieur, un budget total de 20 475 € pour une sollicitation auprès du conseil régional de 15 000 €.

Le troisième projet au niveau du classement concerne les Campus Days, le programme que tout le monde connaît, qui permet d'organiser l'intégration et l'accueil des nouveaux étudiants, pour un budget total de 63 500 € et une demande de 49 960 € auprès de la Région.

Ensuite, le pôle documentation pour le projet CI-FACILL, qui a pour objectif de développer toute la notion sur un continuum de bac-3 bac+3 concernant tout ce qui peut relever de l'information, et de la bonne information pour éviter d'être influencé par ce qu'on appelle plus communément les *fake-news*, pour un budget total de 27 000 €, une sollicitation auprès de la Région de 21 600 €.

Le projet suivant est la cellule bien-être, une structuration qui permet de travailler la notion de bien-être étudiant, pour un budget de 52 500 €, une sollicitation du conseil régional de 42 000 €.

Le projet n°6, qui est porté par l'UFR Lettres et philosophie et qui correspond au DU Passerelle, c'est le DU des étudiants en exil, pour organiser toute une programmation d'activités afin de faciliter l'intégration et la vie quotidienne des étudiants pris en charge par le DU, il y a environ 80 étudiants pris en charge chaque année par ce DU, pour un budget total de 32 666 €, une sollicitation de 25 480 €.

Le projet suivant est le projet déposé par le pôle culture concernant l'Atheneum, et pour l'ensemble des activités proposées par l'Atheneum, un budget total de 80 000 € et une sollicitation auprès de la Région de 64 000 €.

En huitième position, un projet présenté par le SUAPS qui se nomme « apprendre à nager pour les débutants » et qui a pour objectif d'accompagner les étudiants qui n'ont pas les moyens ou pas la possibilité d'apprendre à nager de pouvoir le faire avec différentes séances et un partenariat organisé avec la piscine olympique notamment. Budget total de 13 220 € et une sollicitation de 10 570 €.

Le projet n°9 est le projet « safe event », qui a pour objectif d'organiser des kits de prévention à destination des associations étudiantes pour faire en sorte que pour tous les événements qu'elles organisent, elles aient la possibilité d'avoir un kit qui leur soit mis à disposition automatiquement au niveau du bureau de la vie associative. Un budget total de 60 540 €, une sollicitation de 48 430 €.

Ensuite, le projet n°10 est le « plan menstruations pour toutes », pour avoir une accessibilité aux protections hygiéniques. Pour rappel, on a 29 distributeurs qui sont installés dans la quasi-totalité des bâtiments de l'université et sur l'ensemble des campus, donc des distributeurs de protections hygiéniques qui sont dans les toilettes, et le projet consiste à pouvoir les réalimenter tout au long de l'année en différentes protections hygiéniques, pour un budget total de 62 000 € et une sollicitation de 49 600 €.

Le projet n° 11 est un parc d'outils associatifs, la possibilité de développer un service supplémentaire aux associations qui consiste à avoir un certain nombre d'outils qu'on peut leur prêter gracieusement. Ça va du percolateur jusqu'à des barnums, etc. Et donc un budget total de 23 000 € et une sollicitation auprès de la Région de 18 400 €.

Le projet suivant est pour la formation des associations étudiantes et a pour objectif de développer des formations de type « gestes qui sauvent » et des formations PSC1, pour un budget total de 9 250 €, et une sollicitation de 7 400 €.

Le projet n° 13 déposé par le pôle culture est « Étu bulles Challenge », qui est un concours de B.D. étudiante autour de la vulgarisation et de la culture scientifique, pour un budget total de 20 000 € et une sollicitation de 16 000 € auprès de la Région.

Le projet suivant est déposé par le campus du Creusot et a pour objectif d'embellir certains espaces de l'IUT du Creusot. Et donc un budget total de 19 075 € et une sollicitation de 15 260 € auprès de la Région.

Le projet n° 15, déposé par le pôle culture également, « Pour un patrimoine universitaire ouvert et inclusif », a pour objectif de travailler autour du patrimoine de l'université en lien avec des étudiants qui s'engageraient, pour un budget total de 24 500 €, une sollicitation de 19 600 € auprès de la Région.

Le dernier projet du pôle culture qui est le projet « Si ma recherche était... », avec des rencontres entre les doctorants et certains publics au niveau de l'université, donc encore une fois dans une démarche de culture scientifique et à certains événements comme la Nuit des étudiants, la Fête de la nature, etc., pour un budget total de 13 125 € et une demande de 10 500 € auprès de la Région.

Et enfin, un projet déposé par le pôle développement durable qualité et pilotage, concernant les transports entre les formations qui sont co-accréditées entre l'université de Franche-Comté, donc à Besançon et l'université de Bourgogne à Dijon, pour un montant total de 8 000 €, une sollicitation de 6 400 €.

Et un projet que nous n'avons pas retenu parce qu'il nous a semblé être inéligible selon les critères de la Région, qui est un projet déposé par l'INSPE et qui consistait à aménager un certain nombre d'espaces dédiés à la vie étudiante ou à la restauration qu'on appelle « tiré du sac », sauf que la Région ne finance pas les projets qui relèvent de travaux, et donc c'est notamment pour ça que l'année dernière on a un certain nombre de projets portés notamment par le SCD qui avaient été refusés par la Région. Et donc on a préféré ne pas le passer parce qu'on est sûrs et certains que ce sera inéligible en fonction du règlement d'intervention actuel, et on l'a quand même réorienté sur un financement plutôt CVEC, qui correspondrait assez bien, et donc un échange avec l'INSPE et moi-même va avoir lieu très prochainement pour travailler tout ça.

Donc, pour un total de projets qui est de 578 851 €, une demande auprès du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de 460 200 €, une partie fonds propres de 1 600 €, une partie fond propres venant des services pour les composantes de 105 305 € et d'autres sources de financement à hauteur de 11 746 €.

Désolé, je suis peut-être allé un peu vite, mais au moins je vous ai tout présenté, et si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Le Président.- Non, non, c'était plutôt exhaustif. Y a-t-il des remarques, des questions ? Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Ce n'est pas vraiment une remise en cause des classements qui nous sont présentés, c'est plus que je suis ennuyée. Ce n'est pas la première fois que les calendriers se télescopent mal, on va dire ça comme ça, entre les appels à projets régionaux et notre calendrier, j'ai même l'impression que chaque année on est confronté aux mêmes problèmes. Je trouve ça un peu dommage que l'on ne puisse pas réussir à mettre de l'huile dans les rouages, une communication, ou je ne sais pas, pour qu'on ait le temps de faire les choses on va dire, correctement, dans les règles, parce que là, concrètement, on se retrouve quand même ennuyés du fait

que les trois personnes qui ont décidé... enfin, Maxence est porteur de quatre projets dont les deux projets classés en 1 et 2, puis 9 et 10. Donc même s'il y a eu une réunion pour intervenir, formellement, les personnes – enfin, si j'ai bien suivi – qui ont fait le travail, vraiment, d'étude des dossiers, de mettre les notes en fonction des pondérations, de ce qu'attend la Région, donc ce sont trois personnes dont Maxence qui est porteur de plusieurs projets. En tout cas, dans le tableau, tu apparais comme porteur des projets 1, 2, 9 et 10. Alors je ne doute pas que tu aies fait le travail correctement, mais d'un point de vue formel, nous, en tant qu'administrateurs, avec aucune commission, formellement, qui s'est réunie avant, qui a statué, c'est un petit peu gênant. Ce n'est pas la première fois qu'on a ce problème de calendrier, je ne sais pas, je n'ai pas de proposition magique à formuler pour que les choses puissent se faire de façon différente à l'avenir entre un passage formellement devant la CFVU avant qu'on ait à se prononcer en CA, ou décaler les appels à projets de la Région. C'est dommage que la Région ne soit pas représentée aujourd'hui pour qu'on puisse mettre le problème sur la table mais comme c'est récurrent, c'est vrai que c'est un petit peu frustrant de devoir se prononcer comme ça.

M. Roulliat.- Si je peux juste... il y a bien eu un comité de classement, j'en étais partie prenante, mais qui ne réunissait pas que Alexandre Fournier, Karen Fiorentino et moi-même, c'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, qui réunissait notamment le pôle finance et le PFVU, qui ont fait l'instruction de tous les dossiers et se sont assurés que l'éligibilité et la soutenabilité financière au niveau des critères de la Région correspondaient. On était une dizaine lors de ce comité de classement. Alors je l'entends, ce n'est pas le cadre entier de la CFVU, ça c'est sûr. Je vous ai apporté quand même quelques éléments. Alors je ne sais pas, au final, à quelle date précisément a été envoyé le mail par la vice-présidence de la Région. Il m'a été retransféré par les services régionaux le 7 décembre et donc, de ce que je comprends, il aurait dû être envoyé courant novembre. Il n'empêche que courant novembre pour janvier, vous voyez bien que, sans compter les vacances de Noël entre-temps, vous imaginez bien que c'était compliqué. Donc on avait fait le choix, avec les autres vice-présidents, d'envoyer un courrier et d'anticiper tout ça, et c'est bien ce qui nous a mis en difficulté. C'est qu'on avait anticipé les appels à projets en se disant qu'on allait essayer de se donner plus de temps parce que tout ça, les services le reçoivent, il faut qu'ils construisent ensuite le projet. Donc on avait envoyé ça, il me semble que c'était fin septembre début octobre pour, justement, prévenir. On s'était assurés auprès de la Région que le règlement d'intervention n'avait pas changé, donc, pour que les services et les composantes puissent commencer à travailler dessus, en leur apportant un calendrier plus complet en prenant le risque de changements, ce qui s'est avéré être le cas parce que il y a un appel à projets qui est tombé entre-temps. Donc on a quand même essayé d'anticiper tout ça et de repousser au maximum, d'ailleurs c'est pour ça que les documents préparatoires vous ont été envoyés assez tardivement. On a essayé de donner un maximum de temps avant tout aux services et aux composantes pour construire les projets et ensuite les déposer, et ensuite aux services notamment du PFVU pour faire tous les échanges nécessaires avec les porteurs de projets parce qu'il y a toujours quelques lignes, tel budget, telle chose, etc., qui sont à caler en fonction du règlement d'intervention de la Région. Donc vraiment, en termes de délais, et je ne le prends pas personnellement, c'est vrai qu'on a essayé de donner un maximum de choses. Tout ce que je peux dire, c'est que c'est un message qu'on a déjà apporté à la Région, qu'on ne pouvait pas continuer comme ça, et on n'est pas les seuls. Je sais

que le CROUS, et j'ai eu vent que l'UFC avait aussi les mêmes difficultés parce qu'à chaque fois c'est terriblement compliqué. Et donc on a une première réunion, après-demain, concernant ces appels à projets, dans la prévision de la révision du SRESRI sur lequel reposent ces appels à projets, et j'espère bien pouvoir apporter ce message-là qu'il faut que, enfin idéalement, il faudrait qu'on essaye quand même bientôt d'avoir la vision sur l'année prochaine pour avoir le temps de tout faire dans les clous et que tous nos conseils aient le temps de s'exprimer, et le temps de la réflexion qui est nécessaire.

Mme Cénac.- Merci pour ces éléments de réponse et je réalise que j'ai oublié une de mes questions concernant l'appel numérique et pédagogique qui a disparu. Est-ce qu'il y a des éléments de justification de la part de la Région pour avoir supprimé cet appel à projets, ou pas ?

M. Roulliat.- En tout cas moi je ne pourrais pas vous en donner parce que non, je n'en ai pas eu, c'est plutôt Alexandre Fournier qui est expert et qui gère le suivi de cet appel à projets. Je sais qu'on en a discuté et la question lui a déjà été posée, il a eu un échange avec la Région qui ne lui a pas donné d'informations. Après, sans vouloir faire de conjoncture, on connaît la situation budgétaire de la Région qui a une nécessité de contrôler ses dépenses, mais on ne sait pas, factuellement. En tout cas, pour ma part, et les autres vice-présidents qui étaient impliqués, on n'a pas eu de courrier ou d'informations précises justifiant pourquoi, parce que le mail n'explicite même pas le fait qu'il est arrêté. Il présente uniquement les appels à projets actuels, donc c'est une déduction. Non, je n'ai pas de réponse, même si on a demandé à la Région.

Le Président.- Peut-être Denis Hameau, en tant que conseiller régional...

M. Hameau.- Je ne vais pas parler à la place de la vice-présidente, mais je pense que le sujet est éminemment budgétaire, en fait. Le mur de l'énergie, compte tenu des grandes compétences de la Région, notamment la mobilité, je ne parle pas des lycées, le mur de l'énergie qui est à avaler là, c'est plus qu'un mur, donc je peux comprendre. Après, sur la forme, je pense que c'est bien de donner des réponses, d'expliquer. L'université a eu à faire face aussi à ce sujet-là. Là on est sur un niveau qui est très, très, très costaud, auquel il faut faire face. Pour autant, on peut expliquer, on peut fermer des règlements d'intervention parce qu'il faut essayer de gérer le stock, comme on dit, pour pouvoir ensuite redéfinir des politiques. Là, on est dans un moment où on a voté des orientations budgétaires et on va élaborer le plan pluriannuel d'investissement, donc je pense qu'on va repartir sur l'année prochaine, enfin, sur cette année-là, sur quelque chose d'un peu plus ouvert. A ce stade, c'est ce que je peux dire. Maintenant, il faudra en discuter avec la vice-présidente en charge du sujet, puisque c'est elle qui mène cette politique.

Le Président.- Merci pour ces explications, c'est vrai que les contraintes budgétaires sont partout, l'inflation est partout, le budget de la Région couvre tous les lycées, on sait que, oui, c'est extrêmement important. Donc je peux comprendre qu'il y ait des coupes, ici elle est claire, vous savez que la coupe claire est plus importante que la coupe sombre. Là, la coupe est claire puisqu'il n'y a plus rien. Je pense qu'on n'est pas les seuls, évidemment, dans cette situation, je pense qu'il y a un traitement équitable dans la pénurie. Moi surtout, ce que je souhaite, c'est qu'on

revienne à une situation, l'année prochaine, plus favorable, parce que c'est vrai que ces appels à projets numériques sont importants pour nous aussi. Maintenant, je comprends la situation parce que nous-mêmes sommes obligés de faire des choix.

M. Roulliat.- Si vous n'avez pas d'autre question, je vous présente le deuxième qui concerne les associations étudiantes. Alors je vous rassure, il sera beaucoup plus court. On a cinq projets qui ont été déposés.

Je précise, notre position doit à la fois concerner la sollicitation auprès du conseil régional pour que l'université puisse déposer le dossier, et en plus certaines associations ont fait des demandes de financement auprès de l'université. Je vous détaillerai les deux à chaque fois. Alors, c'est pareil, on a fait un classement des demandes d'associations et donc c'était la commission FSDIE, telle qu'elle existe, qui s'est réunie pour classer tout ça le 9 janvier.

Le premier, c'est le Théâtre universitaire de Dijon, qui présente un dossier qui correspond à sa programmation théâtrale de l'année universitaire prochaine, pour un budget total de 27 050 €, une sollicitation à la fois du côté du FSDIE, donc de l'université, de 7 000 €, et une sollicitation auprès du SIAE de la Région à hauteur de 8 000 €.

La deuxième association, c'est l'ADGIC, pour l'organisation de la 9^{ème} édition des Journées de la robotique, qui ont lieu à Chalon, pour un budget total de 76 015,78 € – le montant qui est affiché là pour le FSDIE avait déjà été financé – et une sollicitation auprès du SIAE de 30 000 €.

Ensuite, ADEXPRA, qui est Radio campus, qui a l'habitude de déposer auprès de la Région, pour un budget total de 150 700 €, fait une sollicitation auprès de la Région de 30 000 €, et celle qui est affichée pour le FSDIE était déjà celle qu'on a attribuée pour l'année dernière.

Ensuite ARAM, l'association autour du DU Passerelle, donc des étudiants en exil, que j'ai évoqué tout à l'heure, et qui a aussi toute une activité d'accueil et d'intégration des étudiants, pour un budget de 11 600,61 €, sollicite la Région à hauteur de 5 600 €, et le FSDIE, à hauteur de 4 400 €.

Et enfin l'ESN INSIDIJON, qui est l'association d'Erasmus, pour son projet associatif sur 2024, pour un budget total de 84 130 €, sollicite la Région à hauteur de 39 700 €.

Ce qui fait donc un total de subventions sollicitées auprès de la Région de 113 300 €.

Le Président.- Bien, y a-t-il des nouvelles questions, des observations ?

Je vous propose d'approuver les délibérations suivantes :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le classement des projets dans le cadre du règlement d'intervention « vie étudiante » de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2024 pour les montants suivants :

- montant total des projets : 578 851 €
- financement uB : 1 600 €
- fonds propres : 105 305 €
- autres sources de financement : 11 746 €
- financement région demandé : 460 200 €

Y a-t-il des refus de vote ? Trois refus de vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 3 refus de prendre part au vote

Le Président.- Il y a une autre délibération que je vous lis aux fins d'approbation :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le classement des projets dans le cadre des appels à projets « soutien aux initiatives des associations étudiantes » de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2024, avec les montants suivants :

- montant total des projets : 349 496,39 €
- financement uB : 73 400 €
- fonds propres associations : 32 886,39 €
- autres financements des associations : 129 910 €
- financement Région demandé : 113 300 €

Y a-t-il des refus de vote ? Trois refus de vote. Des abstentions ? Aucune.
Des votes contre ? Aucun.

Je vous remercie.

19 voix pour, 3 refus de prendre part au vote

Le Président.- Et je passe la parole à Albert Dipanda pour présenter le point VI, l'intégration de l'université de Bourgogne dans la fondation partenariale Polytech. Albert, tu as la parole.

VI - Intégration de l'université de Bourgogne dans la fondation partenariale Polytech

M. Dipanda.- Bonjour à tous, merci de me recevoir une fois de plus au conseil. Donc c'est par rapport à la transformation de l'Esirem en Polytech Dijon. Ce qu'il faut comprendre, c'est que pour cette transformation, en fait, il y a deux aspects. Il y a l'aspect ministère pour lequel la dénomination officielle de toutes les écoles Polytech c'est « école polytechnique universitaire », donc d'une université. Nous, on serait École polytechnique universitaire de Bourgogne. Par exemple, Polytech Sorbonne, c'est École polytechnique universitaire de Sorbonne. Donc du côté du ministère, toutes les écoles polytechniques universitaires sont regroupées dans un réseau qui s'appelle réseau Polytech et donc quand on devient école polytechnique universitaire, *a priori* on intègre le réseau Polytech. Donc il y a une démarche à suivre, en cinq étapes.

La première, c'est qu'une école qui veut devenir Polytech va donc se rapprocher du réseau Polytech en devenant école associée du réseau. Donc jusqu'à novembre 2023, de 2021 à novembre 2023, l'Esirem était école associée au réseau Polytech.

Ensuite, comme nous sommes une école interne, l'université de Bourgogne va demander au réseau Polytech l'intégration de l'Esirem dans le réseau. Ça a été fait en septembre 2022, l'uB a envoyé une lettre de demande d'intégration de l'Esirem au réseau en septembre 2022. Cette demande est étudiée par le réseau, ensuite elle est validée, elle a été validée en juin 2023.

Cette validation nous donne « autorisation » de nous retourner vers le ministère pour demander la transformation de l'Esirem en EPU. Je suis passé au conseil en septembre 2023 pour que l'uB valide donc la demande de l'université auprès du ministère pour la transformation de l'Esirem en EPU.

À partir du moment où l'université a accepté de faire cette demande auprès du ministère, le réseau Polytech donne son accord pour l'intégration de l'Esirem en

tant qu'école membre du réseau. Cela a été fait en novembre 2023. Donc en novembre 2023, du côté du réseau, nous sommes devenus Polytech Dijon. Et donc la demande a été faite auprès du ministère, l'arrêté va sortir, nous en avons eu confirmation, dans les semaines ou dans les jours à venir.

Et le réseau nous demande, donc demande au conseil d'administration de l'université d'accepter l'intégration qui a été proposée à l'Esirem de devenir Polytech et d'accepter de devenir membre du réseau de la fondation partenariale Polytech, qui est en fait l'organe de fonctionnement du réseau. Les membres de la fondation, ce sont les universités dont les écoles sont composantes. Donc aujourd'hui, on va vous demander d'accepter l'intégration de l'Esirem en tant que Polytech Dijon, qui a donc été proposée par le réseau, et si vous l'acceptez, ça veut dire que l'université va devenir membre de la fondation partenariale Polytech qui gère ce réseau. Voilà. Est-ce que c'est clair ? Vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez.

Le Président.- Clara, puis Luis.

Mme Privé.- Deux petites questions. Je me représente bien ce que veut dire une fondation dans un EPE. Je me représente un petit peu moins son utilité sur un réseau Polytech, c'est-à-dire fondamentalement quelle est l'utilité de cette fondation ? Et, autre chose, il y a un paiement de 61 500 € qui nous est demandé, je n'ai pas bien compris à quel titre. Est-ce que c'est juste une adhésion, comme on paye des adhésions à certaines associations, et cela rejoint ma question, quel est le but de cette fondation, comment est-ce qu'elle va aider notre école ?

M. Dipanda.- C'est ce que je vous ai expliqué, toutes les écoles Polytech sont réunies dans un réseau qui s'appelle le réseau Polytech. Et la fondation Polytech, c'est l'organe qui gère le fonctionnement du réseau. Alors quand je dis gérer le fonctionnement du réseau, c'est, premièrement, les recrutements au niveau des écoles se font en fait sur le plan national, c'est-à-dire que toutes les écoles Polytech fonctionnent comme un réseau et c'est la fondation qui gère ces admissions, c'est-à-dire que les élèves qui veulent entrer dans une école du réseau passent par le réseau et ensuite les étudiants font leur demande et il y a toute une moulinette qui va donc permettre d'aller dans une de ces écoles.

La deuxième chose, c'est la communication. C'est un réseau, donc il faut en fait communiquer.

La troisième chose qui est très importante, c'est la gestion de tous les projets au sein du réseau. Alors actuellement, il y a trois projets phares, un projet qui s'appelle Avenir, c'est un projet sur cinq ans, sur tout ce qui est APC (approche par compétences), par exemple, donc il y a quatre ingénieurs pédagogiques qui sont recrutés pour ce projet-là, pour accompagner les écoles Polytech pour la mise en place de tout ce qui est approche par compétences. Il y a un projet sur la réussite des étudiants, qui va se terminer d'ailleurs en 2023, pareil, qui a été sur cinq ans. Ce sont des projets de 2 à 3 millions, et ces projets sont gérés par la fondation. Le réseau est en train de s'installer aux États-Unis, ça, c'est la fondation qui gère effectivement cette activité-là. Donc on demande 60 000 € de contribution, c'est 20 000 € de contribution par an. Là, on a un plan quinquennal, c'est de 2021 à 2026, nous on est entrés dans le réseau en 2023, c'est pour ça qu'on va payer pendant trois ans la contribution.

Mme Cénac.- D'un point de vue transparence, même si j'ai bien compris que la question qui nous est posée aujourd'hui ce n'est pas la même que celle sur laquelle on s'est déjà prononcé, mais je pense que ce montant financier, vous auriez pu, sans forcément l'indiquer avec précision, nous le dire au moment où on a voté lors du dernier CA. Parce que, à la louche, 61 500 €, c'est l'équivalent de six masters, enfin, les enseignements qui sont dispensés dans six années de master, c'est une grosse somme quand même. Ça ne remet pas en cause l'avis que j'avais sur l'intégration, etc., Mais juste d'un point de vue formel de présentation, c'est vrai que j'aurais bien aimé avoir cet élément-là avant de voter la dernière fois.

M. Dipanda.- L'élément qu'on aurait pu, effectivement, donner à l'époque, c'est qu'il y a une contribution. Le montant de la contribution est voté tous les ans, donc à ce moment-là, je n'avais pas ce montant. Ce montant a été voté au CA de la fondation du 16 novembre. On était déjà école associée du réseau Polytech, on avait déjà une contribution de près de 8 000 € par an.

Le Président.- Luis puis Denis.

M. Le Moyne.- Question plus de fond. Je n'ai rien contre le projet, attention, au contraire, je félicite Albert pour ce beau projet et j'espère que Polytech Dijon verra le jour, mais je m'inquiète quand même d'un point... je ne sais pas s'il est juridique, etc., mais il me semblait que dans l'article qui donne création des écoles polytechniques universitaires, il était stipulé qu'il fallait un flux de 250 étudiants et au moins trois départements et j'espère, très sincèrement, que très bientôt Polytech Dijon aura ce flux d'étudiants, mais qu'en est-il de ce gap ? Parce qu'aujourd'hui on nous demande – je voterai bien sûr pour la création et la validation du projet Polytech Dijon, mais légalement, selon mon entendement de très pauvre et misérable victime du juridique plutôt qu'entendant, n'est-ce pas, il me semble qu'il y a là une incohérence, c'est-à-dire qu'on est en train de créer quelque chose qui n'a pas d'existence juridique, faute de correspondre aux articles...

M. Dipanda.- Alors, par rapport aux effectifs, donc c'est vrai que quand on devient école polytechnique universitaire, on nous demande d'avoir 250 étudiants en entrée du cycle ingénieur. Actuellement, cette année, on a un peu plus de 190 étudiants en entrée du cycle ingénieur à l'Esirem, sachant que dans notre nouvelle offre de formation nous avons donc quatre formations par apprentissage qui ont été ouvertes à la rentrée, en septembre 2023. Le problème, septembre 2023 pour les écoles d'ingénieurs, c'est qu'on a subi la réforme du BUT. En fait, en 2023, on n'avait pas les étudiants de deuxième année de BUT qui candidataient, en fait, habituellement, donc toutes les écoles d'ingénieurs ont eu une baisse de candidatures puisqu'il n'y avait pas les candidatures des anciens DUT. Ce qui veut dire qu'en fait, cette année, on a pu ouvrir nos formations par apprentissage, mais, d'ailleurs le directeur du SEFCA est avec nous, on est vraiment dans les limites basses de nos effectifs. Et donc on espère, en plus on va passer Polytech, qu'on va atteindre les effectifs qu'on aimerait avoir à partir de l'année prochaine, à partir donc de la rentrée 2024.

M. Le Moyne.- Excuse-moi, parce que tu dis « on va passer Polytech ». Comment passer Polytech alors que les conditions ne sont pas remplies ? C'est-à-

dire qu'à un moment donné... on commence à payer des contributions, etc., un nom, etc.,...

M. Dipanda.- Dans le dossier que nous avons remis au ministère il y a des effectifs, des prévisions d'effectifs. Sur ces prévisions d'effectifs, il y a une évolution. Actuellement, si je reste juste au niveau des formations par apprentissage, nous sommes en moyenne à huit étudiants par formation par apprentissage et nos prévisions, normalement, sont à 15 étudiants. Qu'est-ce que cela veut dire ? Ça signifie que sur les quatre formations, vous faites 7 ou 8 × 4, ça fait 32, on passe tout de suite à 32 étudiants supplémentaires dès la rentrée prochaine. Et donc on a un peu plus de 197 cette année, ça veut dire que l'année prochaine, on sera plutôt entre 230 et 240. J'ai des groupes de TD actuellement de 20 étudiants. Je peux passer à des groupes de TD de 25 étudiants sur trois ou quatre formations différentes sans que ça pose un problème sur le plan financier en termes d'heures supplémentaires. Donc, on a donné une évolution de nos effectifs auprès du ministère et sur cette évolution, il apparaît que dès 2025, on sera aux environs des 250 élèves en entrée de cycle ingénieur.

M. Le Moyne.- Je complète juste ma question : est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux attendre 2025 pour payer une contribution ? Parce que là, je ne comprends pas comment on peut payer une contribution à une fondation au titre d'une entité qu'on ne peut pas aujourd'hui créer...

M. Dipanda.- L'entité, je vous l'ai dit tout à l'heure, elle sera créée dans les jours qui viennent. On a eu la réponse du ministère, qui nous a dit que l'arrêté est rédigé, il va passer à la signature et il va être publié dans les jours ou les semaines à venir.

Le Président.- Denis Hameau.

M. Hameau.- Je me réjouis du fait que l'Esirem, qui est une magnifique école, qui a progressé, qui a aujourd'hui un deuxième étage, ce n'est pas accessoire, car pour loger les étudiants en plus, c'est important, on a tous fait des efforts pour ça et donc moi je pense que c'est un beau projet collectif. Essayons de se mettre dans la perspective où en fait, la Métropole, entre 2014 et 2030, aura plus 2 000 ingénieurs, par rapport à l'existant de 2014. Pourquoi ? D'abord parce que ce sont des besoins très importants de l'industrie, de l'ensemble des entreprises. Quand on aura saturé les besoins, on pourra se faire du souci, mais pour l'instant, il manque d'ingénieurs dans ce pays, donc c'est une bonne nouvelle que cette école avance comme ça. Deuxièmement, l'Esirem qui devient Polytech, c'est une augmentation très forte de l'attractivité de la marque de l'école, parce que l'Esirem est connue localement, je l'ai vérifié, est connue régionalement, je l'ai vérifié, mais au niveau national et international, c'est plus difficile même s'il y a des partenariats, même s'il y a plein de choses, ça n'enlève rien au travail. Mais la marque Polytech Dijon est puissante et cette marque Polytech va donner une visibilité très, très forte à l'établissement et donc, évidemment, attirer les regards et au-delà sur le territoire. Donc l'histoire du flux de 250, je pense qu'on y sera assez vite, moi je suis optimiste, réaliste, pessimiste aussi mais là, pour le coup, je pense qu'on y sera vite parce que les hypothèses qui ont été élaborées sont des hypothèses basses, Albert est prudent dans ses hypothèses et, justement, on pourra avoir de bonnes surprises. Et donc, évidemment, je soutiens cette demande mais au-delà du soutien, c'est vraiment un

élément très important aussi si on le met en perspective de l'EPE. C'est-à-dire qu'on va avoir un pôle d'ingénierie, si on le rajoute au management de BSB, donc ingénierie, management qui va avoir une masse critique suffisante. En 2014, il n'y avait ni ESEO, ni l'ESTP, le CESI, se développait, vivait plutôt. Or là, le CESI dans le campus SANTENOV qui sera à côté du campus ESEO ESTP, il sera à l'intérieur, a aussi pour ambition d'aller chercher sur son modèle, un développement. Donc je pense que c'est une bonne nouvelle et je pense qu'il faut y aller, que 20 000 € par an, c'est beaucoup pour certains et je l'entends, mais que 20 000 € par an pour aller chercher une visibilité pour être dans les projets, pour être dans tout un réseau qui va, derrière, générer une attractivité forte, c'est finalement un investissement assez faible. On a parlé tout à l'heure d'appel à projets à plus de 500 000 €, j'avais ça en tête, et donc 20 000 € par an pour donner cette visibilité à l'école, je pense que c'est très, très important, et en plus, ça permet à l'université de Bourgogne d'être dans cette fondation, c'est-à-dire que c'est l'université de Bourgogne, si j'ai bien compris, Albert...

M. Dipanda.- Si, si, c'est l'université de Bourgogne qui est membre de la fondation.

M. Hameau.- ... qui aura aussi une visibilité dans ces écoles universitaires qui ont une école polytechnique. Je veux juste mettre ça en perspective, parce que des fois, un petit sujet comme ça, en termes d'attractivité et de rayonnement, pour 20 000 €, ça rapporte beaucoup. Je voulais vraiment le mettre en perspective.

Le Président.- Merci. Peut-être que tu veux dire quelque chose, Laurent, puisque tu travailles à l'Esirem...

M. Brachais.- On parlait de notoriété, donc vous savez certainement que Parcoursup a ouvert depuis une petite semaine, il me semble, et là, j'ai les chiffres sous les yeux. En fait, en une semaine, on a 720 vœux. On est bien d'accord, ce ne sont pas forcément des étudiants qui viendront s'asseoir dans nos amphis, mais il y a 720 vœux qui ont été émis, ce qui est à peu près le double de ce qu'on avait l'année dernière au même timing au niveau de Parcoursup, ce qui montre effectivement que la notoriété Polytech joue un rôle très important. Parce que sur Parcoursup, pour des raisons de communication, on est déjà affiché Polytech Dijon.

Le Président.- Donc, voilà, une intégration. Sur le coût d'une formation, je ne partage pas le propos de Peggy parce qu'une formation, si on calcule le budget formation en heures complémentaires, 40 et 60 €, enfin 42, et 60 et des poussières, effectivement, ça peut correspondre à ça, mais quand c'est intégré dans le statut d'un collègue ou d'une collègue, c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup plus cher...

Mme Cénac.- C'était une référence historique aux débats sous le mandat précédent, à cause du plan de retour à l'équilibre où des formations ont été fermées, où on subventionnait le Medef pour 20 000 € par an et où on fermait un master parce qu'on ne pouvait pas payer 10 000 €. C'est en référence à ces 10 000 € là que je me suis exprimée tout à l'heure.

Le Président.- Là, le contexte est vraiment très différent, il a évolué. Mais en tout cas, maintenant qu'on a affiné aussi l'analyse des coûts complets, enfin, du coût

réel de la formation, on sait que globalement, une heure CM, ça coûte 390 €, et une heure TD un peu moins, selon que c'est un PR ou un MCF, charges comprises. Mais en même temps, toute dépense doit donner lieu à justification, on est bien d'accord, et il faut que ça en vaille le coup. Je pense que le jeu en vaut la chandelle, sincèrement.

M. Dipanda.- Je peux juste apporter une petite information supplémentaire par rapport à ces 20 000 €. Je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes sur trois projets actuellement. Ce sont des projets qui sont de l'ordre de 1 million à 3 millions d'euros, chacun des projets, et c'est parce que c'est le réseau, le réseau Polytech, ça fait 20 000 étudiants, par rapport à une école d'ingénieurs comme Esirem qui a 700 étudiants, il est évident que l'Esirem seul n'aura jamais, effectivement, un projet à 1 million ou 3 millions d'euros. Mais du fait d'être dans un réseau, on a actuellement trois projets qui sont à plus de 4 millions, 5 millions, les trois réunis. Et l'Esirem en profite. Les 20 000 €, c'est en fait pour faire tourner la fondation. Il y a des salariés dans la fondation. Voilà, c'est pour faire tourner, effectivement, cette fondation.

Le Président.- Bien, merci pour ces échanges, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'intégration de l'université de Bourgogne dans la fondation partenariale Polytech.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci beaucoup, Albert, pour cette présentation. Je vais maintenant passer la parole à Philippe Thomas pour présenter les questions relatives au SEFCA, avec un premier point sur la réforme de la VAE, et ensuite sur la question du bilan de compétences.

V - Questions relatives au SEFCA

1. Réforme de la VAE – Période transitoire

M. Thomas.- Merci, Président, bonjour à tous. Effectivement, on vous présente deux points particuliers, qui sont en lien avec les évolutions de la formation professionnelle. Vous connaissez très bien deux activités importantes au sein de l'université que sont la formation continue et l'apprentissage, mais il existe d'autres dispositifs puisqu'il y en a quatre dans le code du travail. Donc, comme je viens de vous l'évoquer, la formation continue et l'apprentissage, mais il y a également la validation des acquis de l'expérience, la VAE, qui est en pleine réforme, et puis le bilan de compétences que nous vous proposons, justement, en création aujourd'hui, par rapport à un axe qui est très important, qui est lié à l'évolution des actifs et que l'université puisse se positionner dans la formation des actifs, c'est-à-dire dans toute la dynamique de reconversion, pour pouvoir prétendre, en complément, évidemment, de la formation initiale, à des axes de développement personnel pour pouvoir postuler à des emplois aujourd'hui qui sont sur le marché actuel.

Dans un premier temps, je vais évoquer la réforme de la validation des acquis de l'expérience, qui est déjà installée depuis un certain temps à l'université mais qui a aujourd'hui une réforme puisqu'elle a été votée fin 2022, le 21 décembre, dans le cadre des mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail. Le gouvernement, donc, a souhaité que la VAE puisse être beaucoup plus accessible dans un délai assez rapide, et facile, donc dans une simplification au niveau des actifs ou demandeurs d'emploi, c'est-à-dire de pouvoir bénéficier de la valorisation d'une certaine expérience acquise professionnellement mais aussi à titre associatif, c'est-à-dire à titre complémentaire de l'activité professionnelle en tant que telle. Il faut donc simplifier le parcours en tant que tel avec un objectif important qui est d'arriver à atteindre plus de 100 000 personnes qui pourraient atteindre la validation des acquis par ce biais-là, ou par l'intermédiaire d'un complément de formation – et je vais revenir sur l'activité de complément de formation qui est aussi un axe important aujourd'hui –, évidemment de sécuriser les parcours dans le cadre de la réussite et donc de la multiplication des réussites avec la chance de pouvoir postuler à certains types d'emplois.

Et dans le cadre de la modernisation du dispositif, on a création d'un nouveau service public de la formation qui s'appelle maintenant France VAE. Alors, vous connaissiez peut-être France compétences, un organisme qui a remplacé et qui est notamment un financeur du dispositif d'apprentissage. Aujourd'hui, nous avons création et ce, officiellement depuis le 27 décembre 2023, donc assez récemment – il y a eu une année qui s'est écoulée entre la loi qui a été votée le 21 décembre 2022 et, on va dire, l'arrêté d'application – création de ce nouveau service public au niveau de la VAE qui s'appelle donc France VAE, avec, en fait, un point fondamental qui la distingue de la loi précédente vis-à-vis de notre activité de formation professionnelle en tant que telle. On va séparer l'activité que vous connaissez très bien, qui est l'activité en tant que certificateur qui est celle même de notre université, de l'activité d'accompagnement. Et il y a un nouveau métier qui a été créé et qui s'appelle « architecte accompagnateur de parcours ». Cette nouvelle activité, c'est une activité marchande, laquelle, évidemment, comme l'apprentissage, est aujourd'hui ouverte à une concurrence. C'est pour ça que l'acte que nous vous proposons, c'est d'entrer dans le dispositif certificateur, on l'est déjà d'office, puisque c'est l'essence même de notre université, mais architecte accompagnateur, aujourd'hui il faut postuler.

Et donc on va proposer de postuler, pas sur tout, puisqu'il y a trois niveaux de possibilités, la première qui est architecte accompagnateur dit généraliste, donc c'est la capacité de tout ce qui est accompagner sur toute typologie de certification. Je prends l'exemple de la troisième, qui n'est pas forcément notre expertise, qui est architecte accompagnateur sur les experts de branche. On n'a pas la prétention d'être des experts sur les certificats de qualification professionnelle de branche, par exemple dans la métallurgie, les CQPM, etc. Par contre, tout ce qui est lié aux filières, et ça c'est notre essence aussi, c'est de vous proposer, donc, qu'on puisse positionner l'université sur le nouveau métier d'architecte accompagnateur de parcours en tant qu'accompagnateur sur les filières et aussi sur les sous-filières. Sachant que nous devons respecter la norme aujourd'hui, puisqu'on entre aussi dans un système formatif que vous connaissez peut-être déjà bien avec l'apprentissage qui est Qualiopi, donc c'est le gage, la certification de qualité aujourd'hui demandée dans le cadre de l'activité de formation professionnelle. Et donc comme nous le sommes déjà d'office, par l'intermédiaire d'ailleurs du dispositif et l'accréditation HCERES, ça nous donne droit d'office de pouvoir prétendre à cette quatrième activité de bilan de compétences et d'être d'office sur la validation des

acquis de l'expérience, qui est quand même un point, aussi, non négligeable pour nous dans cette dynamique-là.

Alors nous sommes dans une phase un peu spécifique. Le gouvernement, comme beaucoup de lois qu'il sort, ça se fait au fil de l'eau, il sort une loi, le décret sort au fil de l'eau. Là on entre dans une phase expérimentale où l'on a une cible, et le gouvernement a ciblé 200 certifications dans cinq secteurs importants, et on voit que nous, on a une dizaine de formations, certifications, qui sont directement liées à ces métiers que nous vous avons listés dans l'acte, qui sont par exemple le Bachelor universitaire de technologie mesures physiques, le BUT mesures physiques pures, mais matériaux et contrôles physico-chimiques, etc., vous avez la liste dans l'acte, je ne vais pas forcément tous les passer en revue, sachant que nous attendons un arrêté qui va être bientôt publié par le gouvernement et donc par France VAE, cette fois-ci et non pas par France compétences, qui va déterminer un calendrier où l'on va rajouter plusieurs certifications au long cours. En fait c'est la capacité du service public à absorber l'ensemble des demandes parce qu'en parallèle, au regard du financement, on vous a réintégré la grille de financement à titre de rappel de ce qui a déjà été voté au niveau de l'université, au niveau de la tarification sur laquelle nous avons un petit peu plus la main, sauf que, comme l'apprentissage, on nous soumet aujourd'hui, et c'est la tarification que vous avez, soit forfaitaire par exemple pour tout ce qui est lié à la constitution d'un jury, on est à 350 € par jury où vous avez la description par activité forfaitaire pour dégager un premier élément d'accompagnement, par exemple pour constituer le dossier qui est de 300 € et ensuite on entre soit dans des accompagnements individuels, soit dans des accompagnements collectifs. Ce qui est important aussi, c'est pour ça qu'on vous l'a intégré dans l'acte, c'est qu'au-delà de ce qu'on nous impose en termes de financement, nous avons la capacité de pouvoir proposer des compléments formatifs, ce qui est quand même nouveau dans le cadre du dispositif de VAE, donc, clairement, c'est de constituer des modules de formation dans le cadre de la modularisation de l'offre de formation, un dispositif qui est aussi aujourd'hui intéressant et important, décliné par bloc de compétences ou par synergie de blocs de compétences, où on est ici dans une rémunération potentielle entre 0 et 70 heures de formation complémentaire à 25 €, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas puisqu'on peut demander au-delà de notre prise en charge, aujourd'hui, mais c'est ce qui est voté et surtout ce qui est transmis par ce dispositif.

Donc aujourd'hui, ce qu'on vous propose, c'est en résumé de positionner l'université en tant qu'architecte accompagnateur de parcours dans cette nouvelle activité créée sur le domaine des filières et des sous-filières et d'acter aussi la grille de financement et que si on a besoin de compléments formatifs au-delà des 70 heures qui sont intégrées ici, c'est qu'on prend la grille à partir de la 71^e heure, la grille qui est celle que le CA a votée en tant que telle. C'est-à-dire que là, par exemple, on peut être à 9,50 € de l'heure jusqu'à 15 € de l'heure, ce sont les grilles qui ont été votées jusqu'à présent dans le cadre de la formation continue mais qui sont souvent l'objet de ce qu'on va appeler le reste à charge pour l'individu. Pourquoi ? Parce que derrière, un des enjeux aussi c'est de pouvoir mobiliser le compte personnel de formation, le CPF et que l'individu, par rapport à ce cadre-là, finalement, ça ne lui coûte pas ou très peu alors que l'université a la totalité du financement.

Donc en premier lieu, il vous est proposé de vous positionner sur la réforme de la VAE et de positionner l'université sur l'activité d'architecte accompagnateur de parcours et ainsi prendre en compte la nouvelle grille. On reviendra vers le CA parce

que derrière, il y aura certainement aussi, comme on vous l'a dit, un arrêté complémentaire sur l'échelonnement dans l'année, des diplômes, certifications qui vont être référencés par ce processus. En attendant, tant qu'on n'a pas les référencements de ces diplômes, c'est l'ancienne tarification qui fait foi.

Le Président.- Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des remarques, des questions ? Lionel.

M. Crognier.- Merci Philippe. Donc la VAE va se développer, semble-t-il, davantage, et donc les forces vives du SEFCA sont là pour pouvoir accompagner.

M. Thomas.- Tout à fait, et un des points qui est quand même important, c'est le lien avec l'acte complément formatif. C'est là effectivement qu'interviennent totalement les composantes dans ce complément de modularisation. C'est aussi le lien avec le projet STRADA dans le cadre de la modularisation de l'offre de formation. En fait, c'est une offre de services, et c'est pour ça qu'aussitôt après on va vous demander de vous positionner sur le bilan de compétences, c'est d'avoir un package global pour les actifs, de prestations de services, qu'on entre par le bilan de compétences, qu'on fasse de la VAE ou de la VAE partielle, c'est ce qui va amener une activité nouvelle de formation et donc une nouvelle dynamique au niveau de l'université avec une cible non pas des jeunes, on va dire, apprentis par exemple issus de formation initiale, mais là, plus des actifs, c'est-à-dire des adultes qui vont rechercher à l'université des compléments de validation totale ou partielle et l'intérêt, c'est qu'à un moment donné, dans la validation partielle, on a en plus cette capacité, ce qu'on appelle le complément formatif dans la nouvelle réforme, de pouvoir adhérer et donc d'aller lever des nouveaux fonds dans le cadre de la formation professionnelle. C'est surtout aussi ça qui est intéressant pour l'université, au-delà d'être sur ce domaine d'intervention et donc, c'est d'avoir la totalité de l'offre de formation professionnelle à l'université.

Le Président.- Oui, Clara.

Mme Privé.- Un élément d'explication de vote. Nous, on s'abstiendra sur la question. Non pas qu'on ne fasse pas confiance aux équipes du SEFCA pour essayer de trouver un chemin dans, encore une fois, cette réforme qui semble un petit peu floue et qui semble être une usine à gaz, mais justement parce que là, une partie des décrets ne sont pas sortis, une partie de la mise en application va être compliquée, etc., il est difficile de se positionner pour dans un contexte qui semble très complexe. Alors, je vois bien l'intérêt, à long terme, d'offrir des bilans de compétences, je trouve ça particulièrement bien de pouvoir ouvrir la formation continue et la formation tout au long de la vie parce que c'est quand même un objectif qui nous semble essentiel de pouvoir permettre à tout le monde de reprendre des études et de se former ou de faire des bilans de compétences s'ils le souhaitent, mais comme beaucoup de réformes qui nous sont présentées, il y a un côté usine à gaz incompréhensible qui se détache et les expérimentations sont toujours un petit peu compliquées et se font régulièrement au détriment des usagers et usagères et des équipes. Donc on va s'abstenir dans un premier temps, même si j'ai toute confiance dans notre SEFCA pour mener à bien cette expérimentation, tout ceci me semble un petit peu flou.

M. Thomas.- Peut-être pour compléter, en réponse, aujourd'hui on n'est quasiment plus dans une expérimentation. C'est-à-dire que c'est effectivement déjà dans un marché puisqu'il a été voté. La seule chose que je peux vous dire c'est que si nous n'essayons pas maintenant, d'autres iront, et nous sommes sur un marché concurrentiel. La VAE ne l'était pas jusqu'à présent, puisque nous avons l'entrée certificateur. Aujourd'hui, nous ne sommes pas que dans l'entrée certificateur, nous avons aussi ce marché d'architecte accompagnateur de parcours et il est important que nous puissions nous positionner, que l'université se positionne sur ce marché-là, et de montrer, notamment sur la région, que nous pouvons donc prétendre à ce type d'activité. On n'a pas trop le choix vis-à-vis du gouvernement qui, lui, a décidé de le faire par étapes, attendre la fin de l'étape qui sera peut-être fin 2024, d'autres peuvent se positionner vis-à-vis des certifications.

Le Président.- Maxence.

M. Roulliat.- Oui, alors je comprends effectivement bien cette nécessité, et je pense que c'est un axe qui est vraiment à développer, c'est important qu'on puisse y être et qu'on puisse se positionner, donc je serai évidemment pour. Et je partage par contre les points d'attention que, Clara, tu as évoqués et, franchement, ça devient fatiguant parce que tout est fait comme ça. Mais ce n'est pas contre vous, Monsieur Thomas, et je pense que vous êtes plus fatigué que nous.

M. Thomas.- Je vous comprends et non seulement je vous comprends, mais nous, nous le vivons de plein fouet.

M. Roulliat.- Et c'est franchement une habitude qui devient permanente. Toutes les réformes qu'on a se font toutes comme ça. La réforme PASS-L.AS, elle s'est faite au fur et à mesure, on fait un pas, et puis on verra bien ce que ça donne pour faire le deuxième et au final, on est obligé de construire pour déconstruire pour reconstruire. La réforme du second cycle des études médicales, c'est la même chose. On fait une réforme du master MEEF pour ensuite en annoncer une autre alors que la première est à peine mise en place. Au final, ce que je trouve particulièrement dommageable, c'est que dans les échanges qu'on a avec le ministère, ils nous disent « ce n'est pas si grave que ça », et donc ils ne se rendent pas compte de ce que c'est sur le terrain et c'est donc assez dommage d'avoir une distance aussi grande. Je voulais quand même le dire parce que c'est un exemple supplémentaire, et je partage les propos précédents, mais je comprends bien cette importance et je trouve que c'est quelque chose à développer, et c'est une très bonne chose qu'on puisse être actif dessus et que ça se développe, mais pour vous, comme pour tout le monde, au final, c'est quand même pénible et de plus en plus.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac.- Je vous remercie pour la présentation. J'ai juste une question pratique, comment sont choisies les formations qui sont listées dans le document qui peuvent faire de la certification ? Est-ce que c'est le SEFCA qui les a choisies ? Est-ce que ça correspond à des compétences affichées ?

M. Thomas.- Pas du tout, c'est un travail qui est fait avec le ministère, on travaille avec la DGESIP, et puis avec France VAE, via le gouvernement, donc via le

dispositif d'urgence qui a été voté l'année dernière pour cibler les secteurs, les cinq secteurs qui ont été listés et à travers ces secteurs-là, ce sont ces formations-là qui ont été listées comme étant prioritaires immédiatement. L'objectif, c'est de toutes les rendre à un moment donné éligibles à ce dispositif. Mais ce n'est pas du tout le SEFCA ni l'université, ce sont des échanges interministériels entre le ministère du travail et notre ministère de tutelle, nous travaillons, nous, en direct avec la DGESIP, justement, pour faire en sorte que l'enseignement public fasse aussi, comment dire, son action, et qu'elle montre que nous avons toute notre importance d'être présents dans ce dispositif.

Le Président.- Arnaud Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Juste pour être sûr d'avoir bien compris, pour un personnel de l'université qui souhaite faire reconnaître ses acquis d'expérience, entre l'accompagnement, la mobilisation de son compte individuel de formation, est-ce qu'il aura un coût à charge ou est-ce que c'est toujours un accompagnement complet et une gratuité pour l'agent ? Parce que ce n'était finalement pas si clair que ça.

M. Thomas.- Alors l'accompagnement pour les agents publics n'est pas du tout la même chose que dans le cas d'une mobilisation du CPF, justement, ce n'est pas les mêmes volumes de CPF. C'est pour ça d'ailleurs que nous avons travaillé avec nos collègues de la DRH pour qu'on puisse bien articuler ces aspects-là, comme d'ailleurs le bilan de compétences, de telle sorte que les agents de la fonction publique puissent avoir aussi accès à ce dispositif-là. Le financement de France VAE est plutôt, comme l'est pour France compétences, par exemple, pour l'apprentissage, de droit privé. C'est toujours la priorité qui est faite dans ces dispositifs-là. Mais il y a cette capacité, et on le rend éligible au titre du dispositif pour les agents de la fonction publique, mais qui n'a pas la même volumétrie et la même façon de compter, par exemple, le compte personnel de formation.

M. Deroussiaux.- Donc ça veut dire qu'il y a un reste à charge pour l'agent, ou pas ?

M. Thomas.- Ça dépend s'il a besoin d'un complément formatif ou pas. S'il a besoin d'un complément formatif, c'est le travail qu'on fait, il y a une commission interne à l'université pour toute demande d'agent potentielle sur un élément de formation qui est demandé pour une qualification spécifique d'une évolution professionnelle, c'est une commission qui juge effectivement, de pouvoir transmettre ou pas la gratuité de cette activité-là. Et vous avez une tarification, c'est la tarification immédiate qui s'applique, celle qui a déjà été votée. On ne va pas changer la tarification immédiate, surtout pas. C'est plutôt aller chercher les fonds disponibles par un nouveau biais qui a été modifié, qui évolue, tout ça pour qu'on simplifie énormément pour l'usager, on complexifie un petit peu pour les administrations que nous sommes, ça c'est sûr. Mais c'est aussi dans le gage, de pouvoir accéder à ce dispositif en tant que tel. Non seulement maintenir ce qu'on faisait déjà jusqu'à présent mais aller au-delà.

M. Deroussiaux.- Merci.

Le Président.- C'est bon pour tout le monde ? Donc je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la mise en application de la réforme de la VAE - période transitoire, à l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

18 voix pour, 3 abstentions

Le Président.- Bilan de compétences.

2. Bilan de compétences : nouvelle activité déployée au sein de l'université de Bourgogne

M. Thomas.- Pour compléter, donc, le bilan de compétences qui est un outil correspondant à la quatrième activité professionnelle que j'ai évoquée dans les autres activités que sont l'apprentissage, la formation continue et la VAE. On voit aujourd'hui vraiment l'impulsion, au-delà de ce que je viens d'évoquer sur la VAE, mais en amont, parfois, l'individu n'a pas la capacité tout seul de déterminer quel est le secteur ou quelle est la formation ou quelle est la certification à laquelle il pourrait prétendre, donc le bilan de compétences, on voit qu'il est de plus en plus important aujourd'hui, il est même dans le top cinq des dispositifs de formation en tant que tels. Il nous semble important dans la mission d'orientation et d'insertion de l'université de pouvoir proposer cette quatrième activité. Avec une activité de bilan de compétences qui n'est pas nouvelle, c'est simplement de pouvoir accéder, de pouvoir prétendre à une nouvelle offre en tant que prestation de service aux actifs et à venir compléter l'offre actuellement possible avec, effectivement, un référencement tarifaire forfaitaire que nous avons et que nous vous proposons à 1 800 € forfaitaires, qui a été déterminé, en fait, à partir d'un recensement de ce qui existe soit localement – quand on dit localement, c'est sur la région dijonnaise et, au-delà, la région de la Bourgogne, voire Bourgogne-Franche-Comté –, ce qui est aujourd'hui dispensé, qui va de 1 700 à 2 800 €, et puis ce que pratiquent les autres universités, sachant qu'il n'y a, aujourd'hui, pas un quart des universités qui proposent le bilan de compétences. C'est-à-dire qu'on est vraiment, aujourd'hui, à l'aube de quelque chose qui évolue, ce qu'on vous propose c'est vraiment un sas d'entrée, parce qu'après un bilan de compétences, soit on engendre directement une formation, soit on se dit « je peux faire une validation des acquis de l'expérience » ou « je n'ai besoin que d'un complément ». Et c'est tout l'intérêt de rendre attractives nos formations dans leur globalité. Donc on vous propose de pouvoir créer officiellement cette nouvelle activité, à compter de cette année 2024. Là, on est vraiment dans la création d'une nouvelle activité.

Le Président.- Pas d'observation ? Très bien, merci, donc je vous propose de valider la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la mise en place du dispositif « Bilan de compétences » à l'université de Bourgogne à compter du 1^{er} janvier 2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci beaucoup, Philippe Thomas, bonne fin de journée à vous. On va pouvoir passer au point VII, qui concerne les travaux de la CFVU du 15 janvier 2024. Nous avons à déplorer l'absence de Karen Fiorentino, pour des raisons très indépendantes de sa volonté. Donc elle m'a chargé de présenter ce point, avec Maxence Roulliat. On s'est un peu réparti les rôles. Le premier point, travaux de la commission subventions culturelles du 22 novembre, je pense que c'est à Maxence de le présenter, si nous nous sommes bien coordonnés, donc je te laisse la parole.

VII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 15 janvier 2024

1. Travaux de la commission subventions culturelles du 22 novembre 2023 et 11 janvier 2024

M. Roulliat.- Merci beaucoup. Donc je vous présente, comme tout à l'heure, les projets assez rapidement.

Le premier dossier déposé par l'association ICA Association, pour une expédition culturelle à Barcelone, avec un budget total de 6 018,52 € et une sollicitation de la commission subventions culturelles de 1 504,63 €, qui a été placé en report par la commission.

Ensuite, l'association Stock, pour sa programmation 2023-24 de ses différents concerts, un budget total de 4 638,86 €, une sollicitation de 520 € auprès de la commission, qui a reçu un avis favorable.

Et ensuite, le Théâtre universitaire de Dijon, pour sa programmation 2023-24, avec un budget total de 51 591,44 € et une sollicitation de la commission subventions culturelles de 4 500 €, qui a reçu également un avis favorable, ce qui fait un total de financement sollicité auprès de la commission de 6 525 € et un subventionnement accordé à hauteur de 5 020 € pour cette commission.

Et ensuite, il y en a une suivante qui a eu lieu le 11 janvier, et cette fois-ci on avait plusieurs dossiers déposés : par l'ADESM qui est l'association de l'Ecole supérieure de musique, qui est déjà rattachée d'ailleurs, on parlait de l'EPE tout à l'heure, mais qui est déjà rattachée à l'une de nos associations, donc avec un budget total de 14 629,18 €, une sollicitation de 4 000 €, qui a reçu un avis favorable pour un montant de 2 613,34 €. Ensuite, l'association Stock pour son concert d'avril, donc un budget total de 4 243,15 €, et une sollicitation auprès de la commission de 500 €, qui a reçu un avis favorable ; l'ACEF, qui est l'association culturelle des étudiants de l'institut Diderot, pour la Nuit des étudiants au consortium muséum, pour un budget total de 9 736,86 €, une sollicitation de 1 100 €, qui a reçu un avis favorable ; ensuite, l'association AGTRA, qui est une association au niveau du campus d'Auxerre pour un festival FAME, un budget total de 11 460 €, une sollicitation de 2 865 €, qui a reçu un avis défavorable de la commission ; le Théâtre universitaire de Dijon pour, encore une fois, sa pratique théâtrale sur l'année 23-24, un montant total de 51 576,34 €, une sollicitation de 4 500 €, qui a reçu un avis favorable ; l'association ARAM, comme je l'évoquais tout à l'heure, qui est l'association placée à côté du DU Passerelle, pour un budget total de 2 348 €, une sollicitation de 1 178 € qui a reçu un avis de report par la commission ; à nouveau un projet de l'ACEF pour le projet Vert Malt, un budget total de 2 506,82 €, une sollicitation de 400 € qui a reçu un avis favorable ; et enfin l'ICA pour une expédition culturelle à Genève, avec un budget total de 3 643,79 €, une sollicitation de 695,74 € qui a reçu un refus de la

commission subventions culturelles. Et donc un total de montant de subvention qui vous est proposé de 9 113,34 €.

Le Président.- Très bien. Alors, je vous propose un vote groupé pour les points 1, 2 et 3 de telle sorte qu'on aille un petit peu plus vite. Alors, sauf s'il y a des questions, les travaux de la commission FSDIE des 5 et 12 décembre dernier.

2. Travaux de la commission FSDIE des 5 et 12 décembre 2023 et 9 et 10 janvier 2024

M. Roulliat.- Alors je vais vous poser la question : comment est-ce que vous souhaitez que je les présente, parce qu'il y a beaucoup d'associations...

Le Président.- De manière synthétique parce que normalement les documents ont été envoyés, on les a, donc peut-être faire quelque chose de très synthétique, parce qu'on est très en retard, même si les sujets étaient importants.

M. Roulliat.- Ce que je vous propose, c'est peut-être d'explicitier les dossiers qui ont reçu un avis défavorable ou un report, et ensuite de faire uniquement le budget global. Les dossiers concernaient les commissions du mois de décembre, donc si vous voyez deux dates différentes, c'est parce que la commission avait reçu tellement de dossiers qu'on a dû séparer en plusieurs réunions. Et donc, parmi les dossiers, je vous présente ceux qui ont reçu un avis défavorable ou un report.

On a déjà le BDE DORE, qui est une association de l'Esirem, qui souhaitait l'achat d'une enceinte, ce qui ne fait pas partie des dépenses éligibles par la commission, c'est de l'investissement.

Ensuite, l'association AMORAS, qui organise le WES, qui est un week-end santé solidarité inter-filière de santé qui a lieu au mois de mars, qui nous sollicitait pour 15 000 € sauf qu'il y avait un certain nombre de pièces qui n'étaient pas justifiées, et un certain nombre de devis qu'on n'avait pas, donc on ne pouvait pas s'exprimer sur cette attribution, et on l'a placé en report.

Ensuite l'OPEIF, qui est une association de médecine qui organise des échanges inter-facultés entre Dijon et la ville de Lomé au Togo, et il y avait des difficultés sur ses justificatifs de dépenses, sur ses devis, notamment parce qu'en fait ce n'était pas des devis, c'était des dépenses de leur projet de l'année dernière, et il n'y avait eu aucun travail pour nous présenter des devis pour leur projet de 2024, donc on n'a pas pu le valider, on l'a placé en report.

Ensuite, c'est la CESID, la corporation des étudiants en soins infirmiers du CHU de Dijon qui a déposé un dossier concernant un week-end de formation de ses administrateurs, qui a été organisé en novembre dernier, sauf qu'on n'avait aucun devis, cette fois-ci, et donc aucune des dépenses n'était justifiée, et donc on n'a pas pu le valider, il a été placé en report.

Au total, parmi tous les projets qui ont reçu un avis favorable de la commission, et de la CFVU également, il y a un budget total de 102 054,49 €.

Je vous propose de faire la même chose pour la commission qui a eu lieu cette fois-ci au mois de janvier, encore une fois on a eu beaucoup de dossiers, ce qui a fait qu'on a dû la faire en deux fois, donc deux matinées.

Parmi les dossiers qui ont posé des difficultés, à nouveau, on avait l'OPEIF, l'association pour des échanges entre le Togo et Dijon, enfin la ville de Lomé, au Togo. Encore une fois, malgré le report, le dossier qui nous était renvoyé avait

toujours les mêmes problématiques et l'association n'avait pas du tout intégré nos remarques. Je leur ai proposé un rendez-vous directement pour qu'on puisse en discuter et qu'on puisse les aider de façon un peu plus importante pour la constitution de leur dossier. Ce qui fait que le deuxième projet qu'ils déposent a eu les mêmes difficultés, donc encore une fois, ça fera partie d'un rendez-vous global.

L'ISATHLON, qui est une association de l'ISAT, pour l'organisation des Ovalies, a reçu un refus de la commission parce que c'est un projet qui datait de 2022, donc qui était très largement hors délai par rapport à 2024, quand on a analysé le projet. Pour rappel, normalement les projets doivent être déposés avant la réalisation de l'événement. Il y a certaines fois où on a une certaine souplesse parce que notamment avec le Covid, il y a eu des changements de date, mais là, à deux ans près, ça faisait beaucoup.

Ensuite, l'ICA pour un événement d'échange Carrers importunities, pour essayer de travailler sur les ouvertures professionnelles possibles pour le master, le problème est qu'on avait plusieurs dépenses qui n'étaient pas justifiées, notamment des dépenses de type café, restauration, et donc on a placé le dossier en report.

Ensuite, l'ABEP, qui est l'association des étudiants en pharmacie, pour l'organisation de leur XXIX^e gala, qui a un budget qui était en déséquilibre, et en plus des dépenses qui n'étaient pas justifiées. Donc on a placé également le dossier en report.

Ensuite, l'ADAH, qui est une association de solidarité internationale, pour son projet à Madagascar, qui a un budget qui a été construit avec des dépenses qui étaient arrondies au supérieur le plus souvent et donc n'étaient pas justifiées aux montants exacts et un budget qui n'était pas à l'équilibre et donc on l'a placé également en report.

Et enfin l'association Dijoenop, qui est l'une des associations de l'IUVV pour l'organisation du week-end eonoplades et, là aussi, il manquait des justifications et des devis qui n'étaient pas fournis pour certaines des dépenses, donc on l'a placé également en report.

Ce qui fait qu'au total, sur cette FSDIE, on propose d'attribuer la somme de 49 159 €. Et j'ai terminé.

Le Président.- Merci pour cette présentation. Je vais pouvoir poursuivre. La présentation que je vais vous faire pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure correspond aux informations que Karen Fiorentino m'a transmises. Évidemment, si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas, j'y répondrai autant que possible, avec l'aide de l'équipe

3. Travaux de la commission de la pédagogie du 19 janvier 2024

1. Proposition de points de vigilance à l'issue de l'évaluation des formations de 1^{er} et 2nd cycle par l'HCERES (2021-2023)
2. Architecture de l'offre de formation 1^{er} et 2nd cycle - Rentrée 2024-2025 (consolidation des délibérations du CA du 23 novembre et du 16 décembre 2023)
3. Demande de création d'une nouvelle licence professionnelle en alternance - Rentrée 2024/2025 : LP mention Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques, parcours maintenance et conception hydraulique - IUT Le Creusot en coopération avec le CFA Campus Mecateam
4. Accès à l'uB - Rentrée 2024/2025 :
 - Accès en 1^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des critères généraux d'examen

- Accès en Master 1 : complément (délibération du CA du 16 décembre 2023) concernant les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers
 - Accès en Master 1 : modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1
5. Calendriers universitaires 2024/2025 : fixation des périodes de suspension des cours pour l'uB

Le Président.- Donc cela concerne les travaux de la commission de la pédagogie du 19 janvier 2024, avec un point 3.1 qui concerne une proposition de points de vigilance à l'issue de l'évaluation des formations de 1^{er} et 2nd cycle par le HCERES (2021-2023). Je pense qu'on va retrouver une discussion qu'on a entamée tout à l'heure, Clara.

Donc vous vous souvenez, des points de vigilance et des recommandations ont été formulés à propos de l'évaluation des formations par le HCERES et l'idée du document qui est soumis aux administrateurs est de tirer les enseignements de ces recommandations pour prendre les devants de la prochaine évaluation et surtout améliorer le fonctionnement des diplômés. Donc c'est un document cadre qui a vocation à passer devant les instances centrales et qui serait transmis aux composantes comme une sorte de feuille de route à tenir sur le prochain contrat. Ce document a été soumis aux directeurs de composante, services centraux, aux responsables de mentions qui ont apporté les uns et les autres des amendements.

Le premier point concerne la structuration en mentions et plus particulièrement la charge de responsable de mentions. Cette responsabilité existe dans les composantes mais pas toujours, et en tout cas elle n'est pas vraiment formalisée. Dès le début de l'autoévaluation, Karen Fiorentino avait ciblé les interlocuteurs, le plus souvent des responsables de L3 et de M1 pour assurer une transmission directe des informations concernant le processus d'évaluation, et les collègues s'y sont prêtés, évidemment, de bon cœur, dans l'intérêt des mentions, il n'y a pas eu de souci de ce point de vue-là, mais il n'en reste pas moins que c'est une charge de travail supplémentaire par rapport à la charge de responsable d'année, que cela implique des tâches particulières. L'idée est donc de reconnaître, parmi les responsabilités qui donnent lieu au versement d'une prime, la responsabilité de mentions. Une fois ce principe acté, il faudra sans doute rédiger une lettre de mission de responsable de mentions, précise Karen Fiorentino. Ces responsables de mentions identifiés seront les interlocuteurs privilégiés de la gouvernance, des services centraux, de la composante pour les mentions et ce sont eux qui recevront les informations et qui seront chargés de les faire circuler. Il s'agit d'éviter que ces informations sur le devenir des formations ne se perdent et donc qu'elles représentent un mail envoyé dans la masse des autres. La responsabilité de mention devra renforcer une plus grande cohérence entre les parcours d'une même mention et des échanges de bons procédés.

Le deuxième point du document concerne les conseils de perfectionnement qui n'existent pas toujours. L'établissement s'est fait, on va dire, reprocher par les experts concernant ce point et l'établissement a pris l'engagement de s'assurer que ces conseils de perfectionnement verront le jour à partir de 2024. Donc le plus souvent, ce qui se fait c'est qu'il y a une réunion informelle, qui n'est pas inefficace pour autant, de responsables pédagogiques avec un ou des représentants étudiants, éventuellement un professionnel, sans compte-rendu, c'est-à-dire la fameuse formalisation qui permet un pilotage efficace de la stratégie de l'établissement. L'idée est de formaliser ces conseils de perfectionnement, d'abord car le conseil de

perfectionnement représente un atout indéniable en termes d'amélioration continue de la formation, même si j'ai bien compris qu'il y avait un débat à ce sujet, mais aussi parce que cela permettra de se mettre à l'abri des reproches qui pourraient avoir des conséquences importantes lors de la prochaine évaluation des formations. Le processus qui est proposé dans le document permet de s'assurer qu'il y aura bien la tenue du conseil de perfectionnement, avec la centralisation du compte rendu et le dépôt de ces comptes rendus dans un espace Nuxeo qui assurera leur conservation. Karen Fiorentino précise que ce processus est inspiré de ce qui se fait déjà dans certaines universités. Il ne s'agira pas pour les membres de la future CFVU de lire tous les comptes rendus mais éventuellement de prendre connaissance de certains d'entre eux de manière aléatoire et le cas échéant de poser des questions ou de faire des suggestions – j'ajoute, en cas de problème de voir comment ces problèmes ont été abordés dans le cadre du conseil de perfectionnement, à supposer qu'ils aient été soulevés devant ce conseil.

Le troisième point concerne les indicateurs. Karen Fiorentino a demandé à la directrice du département d'évaluation des formations de fournir en début de contrat des indicateurs qui nous seront demandés en fin de contrat pour que l'on puisse les collecter au fur et à mesure. Alors, à ce jour, elle n'a pas eu de réponse mais elle suggère à son successeur de refaire la même démarche après son élection. Peut-être que cette démarche, d'ailleurs, et c'est un commentaire personnel de ma part, suppose de bien connaître les indicateurs qui seront demandés le jour de l'évaluation, parce que je vous rappelle que depuis qu'on est évalué par L'AERES, puis le HCERES, les indicateurs ont toujours été changés à chaque évaluation. Donc c'est peut-être courir après quelque chose... une chimère d'une certaine manière. Donc il faudra probablement, peut-être, mesurer la nécessité de mener ce travail. Quoi qu'il en soit en tout cas, ce que propose Karen Fiorentino dans le document, c'est d'ores et déjà de se préparer à collecter certains indicateurs, sachant qu'ils ne changent pas du tout au tout, notamment tous ceux qui sont en lien avec les crédits ECTS validés, qu'il est possible de relever semestre par semestre, ce qui évitera de devoir revenir à de vieux procès-verbaux. Toutes les données collectées devront être transmises de responsable de parcours à responsable de mention. Il faudrait que ce soit précisé dans la feuille de mission. Et puis surtout, il y a un point de vigilance qui est souligné par Karen Fiorentino à avoir, concernant les indicateurs d'insertion professionnelle et ça c'est vrai qu'en revanche à chaque fois on nous les demande, c'est sûr. Notamment au vu du projet InserSup qui modifie le champ des indicateurs d'insertion professionnelle que l'on doit faire remonter au ministère et qui seront affichés sur Mon Master. Donc là il y a un effet marketing, on va dire, sur l'attractivité des mentions avec la question de l'insertion professionnelle. Il faut que l'établissement et les formations puissent appuyer sur des indicateurs d'insertion professionnelle et des données qualitatives de cette insertion ou de la poursuite d'études. Donc, en annexe des documents, il y a une charte des conseils de perfectionnement qui vous a été transmise et, là aussi, soumise aux directeurs de composante et aux responsables de mentions. C'est un texte cadre qui est très large et qui pose les premiers jalons des conseils de perfectionnement, qui n'exclut pas une réglementation propre ou à une composante ou à une formation. Ce document a été adopté à l'unanimité en commission de la pédagogie.

Je poursuis la présentation proposée par Karen, le point 3.2 avec l'architecture de l'offre de formation 1^{er} et 2nd cycle - Rentrée 2024-2025. Il s'agit ici de consolider les délibérations du CA du 23 novembre et du 16 décembre 2023.

Comme vous vous en rappelez sans doute, le vote de l'offre de formation se fait de manière échelonnée par étapes, du fait du paramétrage d'Ametys et du fait des incertitudes que nous avons concernant les modalités de contrôle des connaissances en l'absence du vote du RCE, c'est-à-dire du référentiel commun des études. Ce qui est proposé aujourd'hui au conseil d'administration, c'est de revoter toute l'offre de formation telle qu'elle est paramétrée dans Ametys, avec quelques modifications qui ont été faites. Il y a eu quelques modifications à la marge dans l'intitulé de certains parcours, parce que dans le paramétrage d'Ametys mentions et parcours, ce paramétrage a été fait en fonction des DA04, les plus initiés d'entre nous sauront de quoi on parle. Le problème, c'est que certains collègues ont souhaité faire évoluer le nom de leur parcours sans songer que cela risquait de poser problème au moment du paramétrage. Par exemple, pour la mention Infocom, le nom d'un parcours a évolué pour devenir parcours « journalisme » à la place de « sciences du langage » donc certaines modifications ont été apportées. Le vote porte également sur les MCC, c'est-à-dire les méthodes de contrôle de connaissances et sur les heures, dans le respect de l'enveloppe allouée à chaque composante pour l'année 2023-2024 au titre des heures d'enseignement financées par l'uB. Une vérification a été faite en amont via les *templates* pour que le coût de la nouvelle offre de formation soit conforme, à l'heure près, au coût en heures de la précédente offre de formation. Bien sûr, on n'a pas vérifié que le paramétrage reprenait scrupuleusement ces *templates*, on s'en remet à la transcription fidèle par les collègues. Ce point a donné lieu à deux abstentions, un vote contre et a été adopté par 17 voix sur 20 en commission de la pédagogie.

Le point 3.3, concerne la demande de création d'une nouvelle licence professionnelle en alternance pour la rentrée 2024/2025, qui est la LP mention Maintenance et technologie - systèmes pluritechniques, parcours maintenance et conception hydraulique à l'IUT du Creusot en coopération avec le CFA Campus Mecateam. Cette demande de création repose sur un partenariat avec Mecateam, cluster qui est une association fédérant une centaine d'entreprises et qui a été créé en 2011. Il s'agit ici d'enrichir, à travers ce partenariat, l'offre de formation sur le site du Creusot dans le domaine de l'hydraulique, qui est semble-t-il très prisé par le monde industriel. La maquette proposée est d'ailleurs le fruit d'échanges entre les équipes de l'IUT et Mecateam, qui assurerait 298 heures d'enseignement, essentiellement tout ce qui est en lien avec l'hydraulique, la maintenance hydraulique et la conception de circuits hydrauliques, mais aussi le portage des contrats d'apprentissage. Un projet de convention est joint à la maquette pédagogique ainsi qu'une proposition d'accord financier, 75 % des recettes seraient affectées à la pédagogie, 25 % aux frais administratifs. Une communication sur la formation serait faite sous réserve de validation par les deux parties. Cette demande de création a été adoptée à l'unanimité de la commission de la pédagogie.

Le point 3.4, qui concerne l'accès à l'uB pour la rentrée 2024-2025. Il s'agit de l'accès en 1^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-BUT et il s'agit de faire voter les critères généraux d'examen. Alors, il s'agit du vote, donc, des critères généraux d'examen des vœux. Ces critères sont votés chaque année, en fin d'année, par la CFVU de décembre et pour cette année, il n'a pas été possible de le faire aussi tôt car toutes les équipes n'étaient pas au point, n'avaient pas abouti dans leur travail, notamment sur la question de la lettre de motivation, qui n'est plus obligatoire. Donc

il a fallu revoir avec les équipes pédagogiques si elles souhaitent ou non maintenir cette lettre. Ce point 3.4 a été adopté par 19 voix sur 20 avec une abstention.

Toujours pour l'accès à l'uB pour 2024-2025, l'accès en master 1, un complément à la délibération du CA du 16 décembre 2023 est nécessaire concernant les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers. Une modification de la capacité d'accueil pour le master biologie santé a été soumise au vote de la CFVU parce qu'on a été informés tardivement que le parcours interactions immunitaires et ingénierie cellulaire ferait un recrutement uB. Donc cette question-là a donné lieu à une adoption par la CFVU à l'unanimité.

Enfin, accès en master 1, toujours, modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1. La CFVU a examiné un modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1, comme l'an dernier. Il s'agit donc d'un document formel, que le MESRI, enfin le MESR, puisqu'il n'y a plus le I depuis l'arrivée de Sylvie Retailleau, nous a recommandé de faire passer dans nos instances. La version présentée est la même que celle de l'an dernier si ce n'est que la mention de l'année a été enlevée pour que les documents puissent être utilisés les années suivantes, donc c'est très, très, très formel. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Le point 3.5 concerne le calendrier universitaire 2024-2025 pour la fixation des périodes de suspension des cours pour l'uB et si ces bornes sont votées par vous, cela permettra à chaque composante de proposer un calendrier s'inscrivant dans ces limites. Comme les années précédentes, nous proposons d'opter pour la seconde semaine des vacances d'hiver, de manière à s'aligner sur la période de suspension de l'université de Franche-Comté. Et cette délibération a été adoptée à l'unanimité également.

Alors je pense qu'il va y avoir une prise de parole sur les conseils de perfectionnement. Clara, vous avez la parole.

Mme Privé. - Oui, je ne vais peut-être pas en remettre une couche, mais pour moi, il y a un certain nombre de points soulevés par le HCERES qui sont de l'ordre, peut-être pas du lunaire, mais du déplacé, comme je l'ai dit tout à l'heure. La question des conseils de perfectionnement – alors, ça ne me dérange pas qu'on les formalise dans les endroits il n'y en avait pas, attention, même si j'avais émis un doute à la commission de la pédagogie sur la manière dont on nommerait les étudiants dans ces conseils de perfectionnement. Et on avait discuté avec Madame Fiorentino de lui proposer certaines solutions, ce qu'on n'a pas encore fait, ça va arriver vite. Mais, oui, forcément je trouve ça un petit peu particulier. Pareil, sur le fait de ne pas assez prendre en compte les compétences ou du moins d'y passer assez vite, c'est quand même tout à fait terrifiant d'entendre ça dans un contexte où, parce que la réforme a été très mal acceptée par un certain nombre de professionnels de l'enseignement supérieur, d'avoir dû reculer et de dire que non, finalement, on n'obligerait peut-être pas tout le monde, et de s'en plaindre derrière, je trouve ça assez fou. Donc, évidemment, on va demander de désolidariser le 3.1, parce qu'on ira vers une abstention, parce que, néanmoins, on salue le travail qui a été fait de tenter de répondre à l'ensemble des caprices du HCERES.

Et on demandera aussi de désolidariser le 3.4 parce que, forcément, étant opposés au système de sélection, on partira sur une abstention.

Et je finirai en mettant juste un tout petit point d'alerte sur le 3.5. En calculant, lors de la commission de la pédagogie, on remarque que les dates vont encore faire que, en SHS, Langues et com, etc., les examens vont tomber à cheval sur les vacances de Noël. Alors, cette année, ça a été un petit peu particulier parce qu'il y avait 50 % des étudiants qui étaient trop contents parce que ils auraient des vacances de Noël un peu plus libres, et 50 % des étudiants qui disaient « non c'est trop la galère, parce que nos derniers cours, c'est le vendredi de 14h à 15h ou de 14 heures à 16 heures, et nos premiers examens, c'est le lundi de 8h à 12h ». Donc on notera un tout petit point de vigilance là-dessus, mais sinon, pas d'autres demandes particulières.

Le Président.- Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Donc c'est la première délibération dans laquelle il faudrait isoler le point HCERES. On est d'accord ?

Ce que je propose, c'est la première délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la CFVU du 15 janvier 2024 :

- Travaux de la commission subventions culturelles des 22 novembre 2023 et 11 janvier 2024 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations,

- Travaux de la commission FSDIE des 5 et 12 décembre 2023 et des 9 et 10 janvier 2024 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations,

- Travaux de la commission de la pédagogie du 19 janvier 2024 :

- . Demande de création d'une nouvelle licence professionnelle en alternance - rentrée 2024-2025 : LP mention maintenance et technologie : systèmes pluritechniques, parcours maintenance et conception hydraulique – IUT Le Creusot en coopération avec le CFA Campus Mecateam

- . Calendrier universitaire 2024-2025 : fixation des périodes de suspension des cours pour l'uB.

Donc si cela vous convient comme ça, y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- J'isole la proposition des points de vigilance à l'issue de l'évaluation des formations de 1^{er} et 2nd cycle par l'HCERES (2021-2023).

Bien, donc y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes contre ? Deux votes contre. Très bien, je vous remercie.

18 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre

Le Président.- Autre délibération :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve pour l'offre de formation 2024-2025 :

- l'architecture de l'offre de formation 1^{er} et 2nd cycle (consolidation des délibérations du CA du 23 novembre et du 16 décembre 2023),

- les modalités de contrôle des connaissances telles que paramétrées sur Ametys,

- les heures d'enseignement dans le respect des heures allouées par l'uB au titre de 2023-2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes contre ? Deux votes contre. Très bien, merci

18 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre

Le Président.- Je poursuis :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les conditions d'accès à l'université de Bourgogne pour la rentrée 2024-2025 :

- Accès en 1^{ère} année de licence DEUST-PASS-BUT : vote des critères généraux d'examen,

- Capacités d'accueil des parcours Réseaux et Télécommunications ainsi que Réseaux et Télécommunications par alternance (IUT Dijon – Auxerre – Nevers),

- Accès en master 1 : complément (délibération du CA du 16 décembre 2023) concernant les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers,

- Accès en master 1 : modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes contre ? Deux abstentions. D'accord, merci pour cette validation nonobstant les abstentions et votes contre.

18 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre

Le Président.- Nous en avons terminé avec la CFVU et je passe la parole à Pascal Neige pour le point numéro VIII, questions relatives à la recherche, pour présenter la convention de site CNRS-uB 2024-2028. Tu as la parole, Pascal.

VIII - Questions relatives à la Recherche

M. Neige.- Merci, Monsieur le Président. Donc avant d'entrer en détail, en essayant de ne pas être trop long quand même, je voudrais rappeler quelques éléments historiques. Donc en ce moment, nous sommes dans une relation qui est un peu étrange, je dirais, avec le CNRS, puisque nous n'avons pas de convention de site qui lie le CNRS et l'université de Bourgogne, puisque la dernière convention qui a été signée était dans le cadre de la COMUE. Donc pour l'instant nous n'avons qu'une convention par rebond avec le CNRS, je vais l'appeler comme ça, c'est-à-dire que le CNRS a conventionné avec UBFC, et ensuite UBFC a conventionné avec les établissements qui ont des laboratoires de type CNRS. C'était un choix politique il y a de nombreuses années, peut-être cinq ou six ans, je ne sais plus exactement, qui avait été très contraint par le CNRS, par Antoine Petit, son PDG, en particulier, qui ne souhaitait pas imbriquer les COMUE et les établissements. Aujourd'hui nous arrivons donc à une convention qui est très différente, puisque c'est une convention directe qui lie le CNRS et l'université de Bourgogne. Donc dans ce sens, je pense qu'on peut considérer que cette convention correspond à une normalisation des relations de l'uB et du CNRS, c'est-à-dire que l'uB redevient tutelle des laboratoires qu'elle partage avec le CNRS, ce qui n'était plus le cas dans la convention précédente. Et donc nous définissons dans la convention un certain nombre d'éléments qui nous permettent de définir notre politique scientifique commune et d'animer, et d'exercer la tutelle sur les laboratoires pour développer cette politique scientifique commune.

Cette convention a été construite, finalement, assez rapidement, puisque le CNRS nous a sollicités il y a quelques mois pour démarrer les discussions. Les deux établissements avaient une envie, je pense, de signer assez rapidement, pour des raisons peut-être différentes, le CNRS pour montrer – je vais vous expliquer après – que son point de vue peut être négocié, discuté, accepté par un établissement universitaire et puis nous, parce que nous avons considéré que signer cette convention, c'était une manière de se réengager, en fait, dans notre avenir, notre trajectoire, et en particulier pour notre trajectoire EPE. Donc c'était une manière, en fait, de mettre un jalon et de poursuivre notre trajectoire en étant libérés de cette discussion CNRS.

Le deuxième élément qui est important, pour signer rapidement, c'est que, vous allez le voir et vous l'avez peut-être déjà découvert, vous en avez sûrement entendu parler, il y a des nouveautés dans cette convention, dans des conditions qui sont assez raisonnables pour le moment et on n'est pas tout à fait sûrs que ces conditions ne pourraient pas se durcir à l'avenir. Donc, au moins, là on savait où on allait, on pouvait contraindre à peu près les conditions que voulait le CNRS, on a pu leur faire changer quelques points, et donc on a une convention qui est, je trouve, assez équilibrée entre les deux établissements.

Alors on a une petite difficulté de calendrier, on l'a évoquée tout à l'heure pour la CFVU, donc c'est une des premières fois pour la CR, le fait que l'on entre en élections la semaine prochaine et le calendrier qui a été établi il y a plus d'un an maintenant font que notre commission de la recherche qui pourra regarder cette convention se situe après ce CA. Donc on vous propose de vous prononcer dans ce CA sur cette convention, et on demandera l'avis de la CR après, étant entendu, évidemment, que pour ce genre de convention de site très impliquante, c'est bien l'avis du CA qui est le plus important. Donc je réexpliquerai exactement la même chose en CR, il n'y aura pas beaucoup de surprises à la CR parce que j'en ai déjà pas mal parlé, donc les élus de la CR savent où on en est.

Le contenu de l'accord, il s'exprime par une convention que vous avez reçue par voie électronique, c'est la partie classique, emblématique, d'une convention de site, et puis des annexes qui règlent des éléments plus de détail, qui donnent quelques éléments, aussi, de simplification pour le mandat de gestion en particulier, je vais vous expliquer ça également. Le périmètre de la convention, je vous l'ai dit, est strictement uB et CNRS. Pour autant, tous nos laboratoires partagés avec le CNRS ne sont pas strictement sous tutelle uB et CNRS, il y a d'autres tutelles possibles, et dans ce cas-là, on présentera cette convention aux autres tutelles, on leur demandera ce qu'elles en pensent. Si elles sont d'accord, on fera un simple avenant et on aura une validation des autres tutelles. Si elles ne sont pas d'accord, on fera un autre avenant un peu plus complexe ou un peu plus détaillé qui décrira, finalement, les nouvelles dispositions avec la tutelle supplémentaire. C'est une manière d'avancer qui est assez correcte, je trouve, donc on a prévenu les autres tutelles qu'il y aurait ça, on a prévenu en particulier l'INRAE, il y a un laboratoire, le CSGA, qui a cette double tutelle CNRS - INRAE, donc on en a déjà discuté avec l'INRAE là-dessus.

Dans les points classiques de la convention, vous avez pu le découvrir – c'est une convention plutôt courte, c'est la mode en ce moment au CNRS, c'est ce que veut son PDG en tout cas –, il y a une partie politique scientifique partagée qui a été écrite en duo entre le CNRS et nous et qui a été revue par les instituts. Donc si on en est là, avec ce qui est écrit, c'est que les instituts du CNRS valident, pour ceux qui sont concernés par les laboratoires du site. Les dispositions, ensuite, après la

politique scientifique, qui permettent de soutenir cette politique partagée, elles sont assez classiques, elles sont décrites en termes de mobilité de signature scientifique, de science ouverte, de parité, d'égalité, de développement durable, d'international, enfin tout un tas de choses assez classiques dans une convention, donc vous avez pu découvrir ça, il n'y a pas d'originalité. Et puis il y a des dispositions sur la répartition des frais de gestion des contrats de recherche gérés et là, ce CA, ici, avait voté un alignement des frais de gestion, je crois que c'était en mars 2023. Donc comme on était déjà alignés, ça a largement simplifié la négociation et la discussion avec le CNRS, ça a été plus simple. On sent un mouvement qui va vers un alignement d'à peu près tous les opérateurs sur ce qu'avait proposé le CNRS début 2023 à l'échelle nationale. Donc on ne déroge pas à ce qui avait été voté ici même en 2023. Alors il y a des points nouveaux, il y a un point particulier qui est très nouveau, qu'on n'avait jamais mis en place, c'est des délégations de gestion des ressources propres. Donc vous avez sûrement entendu parler de ce type de simplification dans les UMR, qui consiste à essayer de ne plus avoir plusieurs portefeuilles pour gérer des laboratoires, mais un seul. Cette délégation des ressources propres, elle vient dans un contexte que vous connaissez, avec le rapport Gillet puis avec la déclaration du Président Macron sur l'autonomie des universités, phase 2, avec cette idée d'une simplification, et donc le CNRS en particulier – ce n'est pas le cas de tous les organismes nationaux, mais c'est le cas du CNRS – voit, dans la délégation de gestion des ressources propres ou dans la délégation globale de gestion un outil puissant de simplification qu'il souhaite mettre en place. Donc concrètement, ça veut dire que pour cette convention qui a été mise en place, nous avons discuté autour de la délégation de gestion pour les ressources propres et nous avons *a priori*, après une petite discussion assez courte, nous avons exclu l'idée de délégation globale de gestion. Ça veut dire concrètement que pour une UMR, nous n'imaginons pas pour l'instant qu'il n'y ait plus qu'un seul portefeuille, donc un seul système de gestion. C'est-à-dire que les crédits récurrents resteront par tutelle, gérés sur les outils de gestion de chacune des tutelles, et les ressources propres, en revanche, seront gérées par une des deux tutelles qui prend la gestion. Je dois dire que cette exclusion d'une délégation globale de gestion n'a pas posé de problème avec le CNRS, mais quand même, la petite musique de cette mise en place de la délégation globale de gestion est revenue à plusieurs moments dans la discussion. Il n'est pas complètement impossible que ce soit une prochaine étape voulue par le CNRS, peut-être voulue par d'autres organismes nationaux de recherche. Donc je pense qu'il faut s'y préparer, il ne faut pas être naïf là-dessus, il ne faut pas être naïf non plus sur le fait qu'une délégation de ressources propres, ce n'est pas une simplification complète puisque finalement on garde deux systèmes de gestion. Donc on peut attendre des opérateurs qu'on nous pousse à aller un cran plus loin. Ça a des conséquences, qui ont été discutées, c'est que, *in fine*, si on va au plus loin, mais même dans ce qu'on s'apprête à signer là, ça veut dire qu'on va regarder différemment quelle tutelle donnera les postes de gestion dans les laboratoires. À l'évidence, si l'université de Bourgogne prend la gestion de toutes les ressources, ou même que des ressources propres, donc les contrats d'un laboratoire, c'est plutôt à l'université de Bourgogne d'accompagner le laboratoire par des postes pour la gestion. Inversement, si c'est le CNRS qui prend, ce sera plutôt au CNRS d'accompagner le laboratoire pour la gestion.

Donc nous avons essayé de trouver un équilibre à l'échelle de l'établissement, on a navigué, en fait, entre l'idée de passer simplement en délégation un laboratoire d'un côté ou de l'autre, et l'idée de tout refuser. Donc on a

abouti, je pense, à une convention qui nous permet de trouver un équilibre, qui permet de garder un certain nombre de ressources financières au sein de l'établissement, elles sont nécessaires, et puis qui permet aussi d'en donner au CNRS. Ce qui est important également, c'est que – je vais commenter après le tableau quel laboratoire sera géré en termes de ressources propres par quelle tutelle – nous avons introduit dans la convention une notion d'exception, de dérogation, en fait, qui permettra de déroger à cette règle de la gestion des ressources propres. Donc si un laboratoire A est géré par le CNRS mais considère qu'un projet, pour des raisons particulières, devrait être géré à l'uB, il peut demander une dérogation aux tutelles qui s'engagent à lui répondre sous 15 jours pour faire gérer ce projet, soit en acceptant la dérogation, donc pour le faire gérer à l'université – ça peut marcher dans l'autre sens, évidemment – ou un refus sur cette dérogation.

Pour ce qui concerne les laboratoires, vous avez ça en tableau à la fin de la convention. Peut-être, avant de commenter le tableau, dans la convention également, nous avons indiqué qu'il y aurait, à mi-parcours, à deux ans, deux ans et demi, une discussion générale sur cette mise en place des délégations de gestion des ressources propres, afin de savoir s'il fallait poursuivre ou pas, ou amplifier, on verra à ce moment-là, on fera un bilan concret de la réalité de ce qu'on a pu mettre en place entre là, maintenant, janvier 2024 et puis, on va dire, mi-2026.

Un point important aussi, c'est qu'évidemment le processus n'est pas rétroactif, c'est-à-dire que tous les contrats qui sont déjà engagés, signés, et qui ont démarré restent gérés par les opérateurs qui les gèrent actuellement.

Pour ce qui concerne les laboratoires, pour les laboratoires qui sont sous tutelle principale et stricte CNRS-uB, pas d'autre tutelle principale, donc le laboratoire LEAD sera géré en partie gestionnaire des ressources propres – je n'ai pas défini les ressources propres, mais je pense que vous avez compris ce que ça veut dire, c'est tous les contrats types ANR, Europe, les contrats industriels, tout ce qui va autour des crédits récurrents ou de la programmation directe par les établissements tutelle. Quand l'université fait un BQR, on considère que c'est assimilable à du crédit récurrent, donc ce n'est pas lié à cette gestion des ressources propres. Quand le CNRS fait de la programmation par la MITI, par exemple, qui est sa mission interdisciplinaire, on considère que c'est de l'ordre du récurrent, et donc on ne bascule pas les crédits. Ce n'est pas du contrat au sens strict du terme. Pour LEAD, donc, uB ; pour l'ICMUB, on a instauré un système mixte parce qu'on a pensé au grand développement de ce laboratoire dans le domaine industriel, économique, avec la SATT, donc on propose un gestionnaire CNRS sauf pour les plates-formes de l'ICMUB qui seraient gérées à l'uB, donc à la SATT ; pour BIOGEOSCIENCES, gestionnaire CNRS ; pour l'IMB, gestionnaire uB ; pour la MSH, gestionnaire uB.

Pour les laboratoires pour lesquels il y a une tutelle principale supplémentaire, on a une proposition que nous ferons à la tutelle qui n'était pas autour de la table pour la convention. Pour le CSGA, on va proposer que ce soit l'INRAE qui gère. Là, l'INRAE étant sur place et à côté de nous, on a déjà discuté avec eux et la réaction de l'INRAE – à discuter, pour l'instant ce n'est pas arrêté –, c'est pourquoi pas, mais si on commence à mettre en place une délégation de gestion des contrats, il faut qu'on simplifie en vrai, et si on veut simplifier en vrai, il faut probablement mettre en place une délégation globale de gestion. Voilà, pour l'instant, rien n'est signé, on va discuter avec eux, mais c'est sûrement ce qui nous attend dans les prochains mois ou dans les prochaines années. Pour l'ICB, nous avons considéré que ce serait le CNRS pour la gestion des ressources propres, sauf pour les plates-formes qui resteront sous gestion uB ou UTBM. Pour THÉMA, CNRS ;

pour ARTeHIS, CNRS, et pour l'OSU THETA, ça ne change rien pour nous, CNRS. Et pour LIR3S, qui est un laboratoire dont on a déjà parlé et pour lequel le CNRS se retirera de la tutelle principale dans deux ans, ce sera donc uB, logiquement puisque le CNRS ne sera plus tutelle principale. Enfin, la convention mentionne la fédération de recherche de mathématiques, mais ne prévoit pas de gestionnaire *a priori* puisqu'il n'y a pas de contrat géré au sein de cette fédération, les contrats en général, enfin, toujours, sont gérés par les deux laboratoires, donc par leurs établissements de tutelle.

Voilà pour les grandes lignes de cette convention. Autour de ça, vous les avez reçus également, il y a un certain nombre d'éléments supplémentaires, une lettre-accord, qui permet de signer *a priori* les choses et ne pas revenir à chaque fois dessus, un règlement de copropriété, un modèle de mandat de négociation et de signature des contrats et les dispositions générales applicables aux unités qui sont assez conformes à ce qu'on connaissait précédemment. Dans l'état actuel des choses, enfin, on a fait bouger les lignes sur plusieurs laboratoires, on a eu des changements de ligne du CNRS sur certains laboratoires également, en interne eux-mêmes. Pour le moment, et de ce que l'on a compris, du point de vue du CNRS, le PDG serait d'accord pour signer cette convention, les instituts ont donné leur accord et pour l'université, eh bien c'est le CA qui déclenche un accord par un vote.

Le Président.- Et donc c'est ce vote qui vous est proposé ce soir. Luis, oui.

M. Le Moyne.- Oui, excusez-moi, le COS, il est défini quelque part ?

M. Neige.- Je crois qu'il est défini dans les annexes.

M. Le Moyne.- Je ne suis pas allé au bout des annexes. Il n'est pas dans la convention, c'est étonnant.

M. Neige.- Alors, il est mixte au sens des tutelles, évidemment.

M. Le Moyne.- Pourquoi ne pas l'avoir mis dans la convention ?

M. Neige.- Oui, on voulait le mettre, mais le CNRS veut des conventions très courtes et décale tout dans les annexes, en fait. Ils nous ont dit « c'est déjà décrit dans les annexes, donc on vous propose de ne pas le remettre ».

M. Le Moyne.- Il y a le comité de contrat, mais pas le COS.

M. Neige.- Je crois que tout est défini...

M. Le Moyne.- Je vais chercher dans les annexes, alors.

M. Neige.- Alors, le comité de contrat, le comité de suivi, c'est une disposition qui existait, mais en fait, ça n'a pas été très utilisé. Là, comme on met en place quelque chose de nouveau, on a vraiment dit qu'il fallait absolument le faire vivre, et on a même, je ne sais pas si on a proposé, j'ai un doute, mais Emmanuel va m'aider parce qu'il était là, est-ce qu'on a proposé au final que ce soit l'uB qui déclenche les réunions ou pas, parce qu'à un moment on s'est posé la question, si on écrivait qu'une des deux tutelles déclenche ou pas, mais...

M. Ranc.- Je parle de mémoire, mais je crois que c'est écrit dans la convention, que c'est l'uB qui sera chargée des convocations.

M. Neige.- On a été beaucoup aidé, dans la négociation de la convention, aussi, on peut s'engager un peu mieux sur ce comité de contrat, on peut s'y engager très honnêtement, je trouve, ça veut dire fournir plein d'informations avec la co-tutelle, il faut vraiment être à jour sur les informations des laboratoires. On peut le faire d'autant plus que vous savez qu'on a un nouvel outil pour gérer les contrats dans les laboratoires, qui s'appelle OSCAR qui a été mis en place, et qui commence à être nourri, et qui permettra véritablement, alors ce n'est pas complètement du clic bouton, je n'irai pas jusque-là, mais qui nous permettra de sortir des données en temps réel et d'être un interlocuteur, je dirai, professionnel vis-à-vis du CNRS qui a un outil qui, lui, lui permet de sortir assez rapidement toutes ces informations. Donc on sera au même niveau, c'est plutôt bien.

M. Le Moyne.- Les annexes ne nous ont pas été transmises ?

M. Neige.- Ah si, normalement. Enfin, ça ne s'appelle pas annexes, mais c'est ce qui s'appelle « dispositions générales applicables aux unités ».

M. Le Moyne.- Ce n'est pas là. Je l'ai, mais on ne définit pas le comité d'orientation. Je dis ça, c'est juste que j'espère qu'on ne s'est pas fait avoir. Parce que dans le comité de contrat il y a plus de CNRS que d'uB. Peut-être que dans le comité d'orientation et de suivi aussi mais je n'ai pas vu.

M. Neige.- Je pense que ça doit être dans « modèle de mandat de négociation ». En fait, il est à définir, donc il est déjà prédéfini pour le CNRS et ce sera à nous de mettre comment on le constitue. Il me semblait qu'on l'avait pourtant...

M. Le Moyne.- Non, ça n'y est pas, j'ai cherché dans tous les documents reçus. Encore une fois, je ne dis pas ça pour embêter, mais il faudra que ce soit défini quelque part dans un document accompagnant la convention, parce qu'il est pilote de la convention et sa composition n'est pas définie dans ce qu'on a reçu

M. Neige.- On va regarder. Ça nous a peut-être échappé mais... bon.

M. Le Moyne.- Mais j'espère que c'est quelque part.

Le Président.- Tu parlais du pilotage de l'unité, ou... ?

M. Le Moyne.- La convention dit qu'il y a un comité d'orientation et de suivi qui s'occupe de piloter la convention et les relations entre l'uB et le CNRS et un comité de contrat qui regarde contrat par contrat comment distribuer l'argent, etc., mais le comité d'orientation et de suivi...

M. Neige.- Oui, tu as raison, le comité de contrat est défini, et donc il faut qu'on remplisse notre partie. Le comité de suivi...

M. Le Moyne.- Il faut juste être vigilant qu'il n'y ait pas cinq CNRS et un uB parce que du coup, c'est une convention entre le CNRS et le CNRS.

M. Neige.- Je me demande s'il n'y a pas une confusion entre les deux, si ce n'est pas la même chose mais on le précisera.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac.- Les déclarations du Président de la République, je n'ai plus la date en tête, mais dans le discours, début décembre, que tu évoquais, Pascal, tout à l'heure, en tout cas au SNESUP on les trouve particulièrement inquiétantes pour tout un tas de raisons que je ne vais pas développer ici, mais je comprends les inquiétudes sur le glissement vers la délégation globale et l'envie de conclure l'accord rapidement. Toutefois, voter avant le passage à la commission recherche, une nouvelle fois, sur ce dossier-là, je trouve ça embêtant mais j'ai bien compris dans quel contexte vous vouliez le faire. Et sur la rédaction de la convention, je m'interroge sur la partie un peu plus scientifique sur les unités de recherche, savoir qui a rédigé ces passages, je ne connais pas sur tous les laboratoires, mais plusieurs laboratoires se focalisent sur une partie du laboratoire, mettent en exergue une partie du laboratoire. Je sais que dans au moins un laboratoire, la direction du laboratoire n'a pas été associée à la rédaction du texte et donc je me demande qui a écrit ces paragraphes. Est-ce que c'est les instituts, puisque tu évoquais tout à l'heure le passage devant les instituts ? Est-ce que c'est du côté du CNRS que ces paragraphes ont été écrits, au vu des relations qu'ils entretiennent avec leurs unités, pourquoi pas ? Mais au niveau de l'uB, qui a pu donner un avis scientifique sur ce qui avait été écrit dans le document ?

M. Neige.- Alors, la première version est celle du CNRS, qui m'a sollicité parce qu'ils n'arrivaient... en fait ils se sont nourris d'un document qui doit être l'ancienne convention en particulier et peut-être un autre document intermédiaire, je n'ai pas su lequel, mais qui ne permettait pas de distinguer ce qui se passait à Besançon et ce qui se passait à Dijon. Un texte un peu général. Et donc ils m'ont demandé de faire la part des deux, donc moi j'ai pu décaler les deux en gardant en fait les parties université de Bourgogne. Et donc ensuite, on s'est re-nourris, on l'a fait à deux, ça, des éléments que les laboratoires avaient donnés dans leur RAE ou que le HCERES avait donnés dans son rapport sur le RAE. C'est-à-dire qu'il y a des morceaux, en fait, vous l'avez peut-être remarqué, les rapports sur les labos de la part du HCERES commencent par un élément scientifique en disant « ce laboratoire développe des recherches dans tel et tel domaine », donc on s'est re-nourris de cette partie-là en considérant qu'elle était plutôt correcte. Les instituts l'ont validé, par contre, les instituts du CNRS ont validé ces textes.

Mme Cénac.- Au niveau de l'unité, ça peut créer des tensions en interne en voyant qu'il y a des choses qui apparaissent et d'autres pas, mais effectivement, s'il y a un historique avec Besançon, on comprend que les parties qui apparaissent le plus clairement sont celles qui faisaient un peu consensus dans les différents laboratoires des deux unités. Je comprends mieux le canal par lequel il est passé parce que, comme des directeurs de laboratoire n'étaient pas informés du détail, je me demandais si c'était un document rédigé par le CNRS et si l'uB avait eu son mot à dire à un moment, mais merci de ces éléments de réponse.

Le Président.- Lucy.

Mme Moser-Jauslin.- Est-ce que le directeur de chaque laboratoire était informé sur le gestionnaire de son laboratoire ?

M. Neige.- Alors, on a intercalé dans la négociation, en fait, une réunion avec les DU, la délégation régionale et puis l'université de Bourgogne pour discuter des propositions. En général les directeurs et directrices étaient présents, sauf, il me semble, pour l'IMB, où il y avait un représentant et pour l'ICMUB où c'était les deux, gestionnaire et responsable. Donc on a pu donner l'information et discuter avec eux, donc en principe c'est remonté, pour les maths en particulier j'ai eu une autre discussion avec Gwénaél, parce qu'on a présenté ça aussi en réunion des DU, la réunion conjointe directeurs de labo et directeurs de composante, donc on a pu discuter, et donc ils sont prévenus. Ça ne veut pas dire qu'ils sont à 100 % d'accord, tous, évidemment. Il y a une espèce d'angoisse, il peut y avoir une sorte d'amalgame sur le fait d'être géré par l'uB, il y a une asymétrie de symbolisme, être géré par l'uB, ça peut être vécu par le laboratoire comme étant un désaveu ou un désengagement du CNRS. Le CNRS nous a beaucoup rassurés là-dessus, ce n'est pas ça l'idée, la partie scientifique n'est pas impactée par savoir qui gèrera les contrats, évidemment. Mais il ne faut pas être naïf, ça aura un impact, comme je l'ai dit, sur les emplois de gestion en BAB J à terme, ça, pour le coup, c'est la vérité. Donc il faut être prêt à ça, il faut qu'on se prépare, je pense, il faut qu'on trouve des éléments objectifs. Comme on a essayé d'équilibrer les choses, ça veut dire que ce n'est pas l'uB qui prendra tout, donc normalement on peut avoir les moyens de jouer notre rôle et de re-nourrir les laboratoires. Donc voilà, on a quand même essayé de trouver quelque chose d'équilibré. Pour les maths, ça a été très rapidement ciblé comme ça. Je sais que le groupe des maths, vous avez un groupe de discussion à l'échelle nationale, on a discuté, j'ai travaillé avec Gwénaél là-dessus. Et puis, par contre on a eu une vraie difficulté avec la MSH parce qu'au démarrage elle était uB. A cette réunion, et en discussion, le directeur de la MSH nous a dit qu'il préférerait CNRS, pour des questions de nombre de personnes qui gèrent à la MSH. Le CNRS dans un premier temps a dit oui et c'est l'institut qui a dit non ensuite et donc le CNRS siège a suivi son institut en disant non. Le rationnel, pour la MSH, il est assez simple, c'est que pour le moment, l'institut SHS considère que la MSH ne devrait pas être en situation de gestion de contrat. Elle devrait être plutôt en situation d'animation scientifique – ce qui est vraiment en opposition avec ce que fait notre MSH – et dans ce cas-là, s'ils continuent la logique, évidemment qu'ils ne vont pas prendre la gestion des ressources propres puisqu'ils considèrent que ce n'est pas le rôle de ces MSH. Donc c'est un point de désaccord, je crois, entre le réseau des MSH et l'institut SHS du CNRS. Donc ils vont en discuter et on verra dans deux ans s'il y a des modifications pour ça. Et de même pour les maths, puisque comme le réseau, enfin votre groupe national est en train de discuter, peut-être que dans deux ans il y aura aussi des modifications. Et pour l'ICB et l'ICMUB, vous avez compris qu'on a trouvé une solution un peu intermédiaire, eh bien là, on verra ce que ça veut dire dans deux ans, est-ce que c'est tenable ou pas. Il y avait une première proposition de découpage thématique au sein de l'ICB, mais qui était compliquée dans la réalité de la gestion et donc on a préféré découper par les plates-formes. En passant, ça veut dire que c'est un signal aussi auprès de notre SATT, ça veut dire en gros que la valo ICB et ICMUB peut continuer à passer par notre SATT, ce qui est le cas actuellement.

Mme Cénac.- Merci pour ces éléments. Sans forcément penser au déclassement, je comprends l'argument selon lequel on peut se sentir « déclassé », mais je pense que le constat dans certains laboratoires que l'essentiel des personnels administratifs provient du CNRS plus que de l'uB, donc groupé à ça, groupé, justement, aux propos du Président Macron qui dit que le CNRS n'aura plus vocation à avoir des personnels en propre, ce qui pose beaucoup de questions sur le statut, on pense au statut de chercheur, mais pas uniquement, bien sûr, de tous les personnels. C'est autant de petits signaux qui vont quand même dans la même direction, donc, étape par étape, sous-entendu « débrouillez-vous avec ces emplois à partir de maintenant », avec un « maintenant » à décider à plus ou moins long terme, plutôt moins. Donc je pense que c'est aussi ça, en plus du sentiment de déclassement que tu évoquais tout à l'heure et il faut être vigilant justement sur ce point-là parce que c'est clairement une volonté politique de transformer le CNRS en opérateur et de retirer sa masse salariale du CNRS et de la transférer au niveau des universités. Donc ce n'est pas du détail.

M. Neige.- Là, on ne pouvait pas refuser tout, je pense, ç'aurait été vraiment une erreur de refuser tout. D'abord, on aurait bloqué la convention, donc ce n'était pas notre intérêt, mais quand on avance cela, quand on explique que c'est compliqué et qu'il y a des symboles, etc., le CNRS nous dit aussi, parfois, qu'il y a des sites où ça marche déjà. Il y a Strasbourg, apparemment, qui a un site qui est assez avancé en délégation de gestion et donc ils nous disent « mais ça marche dans certains cas, donc il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas aller plus loin ». Mais Strasbourg l'avait mis en place dans un autre contexte, il y a longtemps.

Mme Cénac.- Et Saclay ?

M. Neige.- Saclay, moi je ne sais pas comment ça marche. On a même entendu, ça n'a jamais été évoqué pour nous mais ça a été dit à un moment par le CNRS qu'ils pouvaient même imaginer de trouver une règle par site, c'est-à-dire que sur un site donné, uB, l'ensemble des labos pourrait être sous gestion de l'une ou de l'autre des tutelles. Donc quand ils ont légèrement évoqué ça, on a dit tout de suite que pour nous c'était absolument inconcevable mais c'est le genre d'éléments qui peuvent arriver. Je crois vraiment qu'il faut qu'on se prépare, pour être prêts si jamais ça arrive, et pour être prêts à trouver des solutions parce que ça peut se traduire, même si on est en désaccord total sur une convention, ça peut se traduire par le fait que le CNRS dira « eh bien je ne renouvelle pas tel poste ou tel poste ». Voilà, ça peut se traduire réellement dans les faits, convention ou pas convention. En tout cas, celle-là, je trouve qu'elle envoie un signal, quand même, intéressant. Donc le président le disait en préambule, on sera probablement les premiers ou les deuxièmes à signer, pour la vague C, puisqu'ils redémarrent les propositions dans ce contexte nouveau de délégation et l'autre site, c'est Aix-Marseille, qui est presque prêt à signer et ce qu'on a compris, c'est que du côté de l'université de Lorraine, ça coïnçait un peu. Visiblement, la discussion est un peu dure, ils n'arrivent pas à s'entendre.

Mme Cénac.- Peut-être parce qu'il y a l'INRIA qui est assez fort.

M. Neige.- Il y a peut-être l'INRIA qui est très fort, peut-être d'autres opérateurs autour, oui, qui bloquent la machine.

Le Président.- Pas d'autre question ? On vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la convention de site CNRS-uB 2024/2028.

Mme Dauphin-Benoist.- Je voudrais juste préciser qu'on va voter contre la convention parce qu'elle découle des choix faits par l'uB en termes de politique de site depuis l'année dernière, qu'on ne partage pas.

Le Président.- J'entends bien. Je dis simplement que ça contredit toutes les positions que vous avez défendues depuis un an, disant qu'on sera abandonnés par le CNRS. Donc je m'interroge un petit peu sur cette position, puisque vous devriez vous réjouir que le CNRS ne nous abandonne pas. Mais j'en prends acte.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Deux abstentions. Des votes contre ? Quatre vote contre. Très bien, je vous remercie.

15 voix pour, 2 abstentions, 4 voix contre

Le Président.- Merci Pascal. Il nous reste un dernier point, je vais passer la parole à Emmanuelle Ashta sur la question relative au pôle documentation, sur l'intégration des collections de monographies de l'IUVV au pôle documentation. Vous avez la parole.

IX - Questions relatives au pôle documentation

1. Intégration des collections de monographies de l'IUVV au pôle documentation

Mme Ashta.- Merci, je vais être assez rapide. Donc l'IUVV avait une petite bibliothèque avec des livres, des revues et des mémoires et l'IUVV a fait le choix de demander l'intégration de ses collections de livres aux collections du pôle documentation, de manière à les mettre à disposition des usagers dans la bibliothèque du Cortex. Ça représente 150 livres à peu près, qui ont été déjà catalogués, donc signalés dans les systèmes de l'université, dans le catalogue documentaire de l'université, qui ont été déménagés et qui sont depuis le mois de novembre accessibles au public à la BU Le Cortex. Donc la plupart du travail est déjà réalisée. D'un point de vue plus formel, dans les statuts du SCD, ça doit être voté par le conseil de la composante, le conseil du SCD et puis le conseil d'administration. Donc cette intégration est passée en conseil de l'IUVV le 6 juillet, a été votée ensuite en conseil documentaire le 30 novembre, et donc est présentée aujourd'hui en CA cette proposition d'intégration des 150 livres de l'IUVV au pôle documentation

Le Président.- Très bien, merci, y a-t-il des questions ? Pas d'observation particulière, non ? Je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'intégration des collections de monographies de l'IUVV au pôle documentation de l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Très bien, je vous remercie pour cette unanimité, et je remercie Emmanuelle Ashta d'avoir patienté aussi longtemps cet après-midi pour présenter ce point.

17 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat

X - Tarifs, Catalogue des EUD - subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Il nous reste des points adoptés sans débat. Je vous propose, sauf s'il y a, évidemment, des manifestations, d'approuver les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

17 voix pour (unanimité)

XI - Compte-rendu des conventions hors subvention

Le Président.- Et puis il faut prendre acte également du compte-rendu des contrats et conventions hors subvention.

Le conseil d'administration prend acte

Point C : Question diverse – Motion

Le Président.- Et puis il y avait une question diverse qui est donc proposée par Clara Privé et qui concerne un problème qui est l'absence de cadre juridique, finalement, pour les employeurs territoriaux relatifs aux congés menstruels. C'est ça ? Je vais vous donner la parole pour présenter rapidement la question.

Mme Privé.- En fait, on s'est rendu compte que les douleurs menstruelles, c'était une vraie problématique dans la vie de beaucoup d'étudiantes, que ça posait pas mal de problèmes et que la précarité, qui était plus élevée, ça toutes les études le prouvent, chez les jeunes femmes à cause de la taxe rose, des frais médicaux supplémentaires, que l'absence de professionnels formés sur la question de manière massive, même dans nos CHU et que le retard de diagnostic, notamment dans le cas de la maladie de l'endométriose où on a quand même une moyenne de diagnostic de sept ans entraînaient le fait que beaucoup d'étudiantes venaient en cours avec des douleurs absolument insupportables, jusqu'à parfois faire des

malaises en cours, et qu'il était souvent très, très dur de trouver un justificatif pour ces absences.

Donc l'UNEF, partout en France, a décidé de faire des campagnes pour la mise en place de congés menstruels. Ces congés consistent en une possibilité de prendre, minimum, 10 jours. Évidemment, si on était raisonnable, on monterait plutôt à 15 ou 16 jours par an parce que ça fait deux jours par mois et que ça permettrait de couvrir les 48 premières heures des règles, qui sont en général les plus douloureuses, et donc, minimum 10 jours de congés menstruels qui marcheraient un peu sous le même format qu'un régime spécial d'étudiants. C'est-à-dire qu'on a une justification en début d'année qui permettrait d'accéder à ce congé.

Cependant, la motion ne nous engage pas à ce point-là puisque l'objectif de cette motion, c'est de prendre acte du fait que les personnes ayant leurs règles ont une difficulté supplémentaire, qu'il est très difficile d'avoir accès à des justifications d'absence, et que donc l'université de Bourgogne s'engage à mettre en place un travail de concertation sous forme de GT ou autre, pour travailler sur cette problématique et mettre en place, pour la rentrée du deuxième semestre de l'année universitaire prochaine, le congé menstruel. Deux petites modifications sont ajoutées à la motion suite à concertation et à relecture. Il faudrait changer, ligne 5 – je vous les ferai parvenir par mail – « personnel administratif » par « personnel BIATSS » et à l'avant-dernière ligne, nous supprimerions « dès la rentrée 2024-2025 » et nous laisserions, donc, « dès la rentrée du deuxième semestre de l'année universitaire 2024-2025 », pour laisser le temps du travail à l'université.

Il faut savoir qu'il y a déjà les universités de Rouen et d'Angers qui ont accepté la mise en place de ce congé menstruel, ça ferait donc de l'université de Bourgogne une université fer de lance sur cette thématique, et on sent bien que les choses sont en train de bouger. Pour nous, il est nécessaire de prendre en compte ces douleurs menstruelles, et je peux répondre à vos questions s'il y en a.

Le Président.- En fait, moi j'ai juste une remarque de calendrier, pas une remarque de fond, c'est qu'on est en toute fin de mandat et que ce genre de dispositif, l'engager pour un mandat à venir, ça me gêne un peu. Même si les élections sont bientôt, à titre personnel, je peux évidemment m'engager à suivre cette proposition, parce que, effectivement, c'est une question qui mérite en tout cas d'être traitée mais ce qui m'embête, c'est de m'engager aujourd'hui pour une action qui va être mise en œuvre par une autre équipe – alors, par une autre équipe ou pas, on sait quel est l'enjeu de ce point de vue. Donc moi, c'est ce qui me gêne. C'est pourquoi, à la limite, je propose peut-être de déferer la question au prochain conseil d'administration, une fois qu'il sera renouvelé, de telle sorte qu'ensuite, il y ait une réelle effectivité de cette délibération. C'est ma seule prévention.

Mme Cénac.- Si le CA vote cette motion, ce n'est pas l'engagement de Vincent Thomas, candidat, c'est l'engagement du conseil d'administration, donc je veux dire, le successeur ou la successeuse quel qu'il ou elle soit, peut prendre en compte que dans le précédent mandat il y a une volonté affichée d'aller... et puis ce n'est pas un engagement très contraignant pour le moment, c'est la mise en place d'un groupe de travail, donc il y avait volonté d'aller dans cette direction. Et puis après, la personne qui succédera s'en saisira ou pas, mais c'est une manière quand même de pousser, de commencer à mettre, j'ai envie de dire, le pied dans la porte, de faire un pas dans cette direction. Et donc, en complémentarité de ce que Clara propose, je me demandais aussi si dans la réflexion qui est faite, on ne peut pas

aussi ajouter quelque chose sur les effets de la ménopause. Je pense aussi qu'il y a éventuellement des choses à travailler dessus, sur la justification des absences ou pas, en lien avec les effets, qui sont variables d'un individu à l'autre mais qui peuvent aussi être questionnés sur le même principe.

Le Président.- Maxence.

M. Roulliat.- Alors, je vais faire un premier début de réponse en tant qu'élu représentant du conseil d'administration. Sur le document qui avait été envoyé, mais c'est ce qu'on a pu discuter avec Clara notamment, on souhaitait que ce soit plutôt à partir de 2025 parce que, justement, le mettre en place comme c'était évoqué dès cette rentrée, on voit bien aussi la situation calendaire dans laquelle on est. Et aussi, sur le principe de 10 jours, alors, là où je commence à prendre ma casquette de vice-président, c'est que je connais très bien les deux vice-présidents de Rouen et d'Angers qui ont porté ce dispositif-là, et effectivement, 10 jours c'était un cadre de base mais je trouve qu'il serait intéressant de savoir sur quels fondements on se base et si on prend des fondements plutôt scientifiques, effectivement on est plutôt sur des notions des premières 48 heures, ou plutôt à la fin du cycle de menstruation, qui peuvent être physiologiquement, alors je ne vais pas partir sur tout ça, mes professeurs de médecine l'expliqueraient mieux que moi, mais sont sources de potentielles douleurs, qu'on soit dans un cadre d'endométriose reconnue ou non. C'est aussi toute la complexité actuellement qu'il y a dans le monde médical autour de ces difficultés de santé qui peuvent être subies par un certain nombre de femmes.

Maintenant, plutôt en tant que vice-président, parce que on a déjà eu un échange avec l'UNEF, notamment, qui avait sollicité la gouvernance il y a quelques semaines et donc qu'on a pu rencontrer, et je sais que – alors je n'étais pas tout seul, il y avait mes collègues Karen Fiorentino et Capucine Yvenat– on a fait cette réponse de dire que le calendrier ne nous permettrait pas de déclencher une quelconque séance de travail et que je pense qu'il faudrait que ce soit quelque chose d'assez discuté et débattu pour que tout le monde « l'accepte », ait le temps de présenter ce qui pourrait être comme une limite, etc., afin que l'on puisse régler au fur et à mesure, qu'on trouve des solutions, qu'on ait vraiment ce temps-là. Je pense qu'il est nécessaire, je pense notamment à Rouen, c'est peut-être ce qui a un petit peu manqué. Ça s'est plus fait à Angers, pour avoir un peu suivi, et je pense qu'il est quand même important, parce que c'est ce qui prévaut à la fin, que l'on puisse l'appliquer et que ce ne soit pas un peu au forceps, et que tout le monde puisse l'accepter, le comprendre, ce qui nécessite du temps, peut-être même de s'entourer d'experts, ce qui, je pense, peut être intéressant, et on en a dans nos forces hospitalo-universitaires notamment. Après, le document porte pour les étudiants et les personnels, si je ne me trompe pas, BIATSS – je le lis comme ça et je m'interrogeais notamment, sans dire que l'UNEF ne peut pas s'engager sur des questions personnels, attention, mais quelles étaient les positions des syndicats de personnels sur cette motion-là, qui concernerait autant les personnels BIATSS qu'ils représentent que les étudiants qu'on peut représenter, nous, listes étudiantes ?

Mme Privé.- L'élément sur les personnels enseignants et enseignantes et BIATSS n'est pas tant un élément engageant sur cette question qu'un élément de contexte pour dire que la question des douleurs menstruelles est en fait très, très large, et ne concerne pas que les étudiantes. Cependant, nous on estime, en posant ça, que c'est au GT de poser cette question. Après, dans tout ce qu'on a travaillé et

dans toutes les discussions qu'on a engagées, on n'a jamais eu de refus de la part des syndicats pro d'engager le travail de ce côté-là. Mais après, forcément, c'est un petit peu plus compliqué parce qu'on parle de droit du travail et non pas de RCE, d'où le fait de laisser la discussion à un GT pour être très précis sur la question.

Sur la question du calendrier, nous on trouvait que c'était un engagement fort à prendre là, parce que le conseil d'administration, même s'il se renouvelle, continue à travailler et que finalement, prendre cet engagement, ça permettrait d'avoir un débat apaisé sur le début de la prochaine mandature, quelle qu'elle soit, en disant : « bon, eh bien on a travaillé là-dessus, est-ce qu'on continue à poursuivre sur ces bases-là ou est-ce qu'on change ? » De plus, on n'est pas très contraignants sur la motion puisqu'on demande juste une consultation dont on ne donne pas réellement les traits même si nous on voit, en effet, un groupe de travail, mais dont on ne donne pas forcément les choses. Et je rejoins tout à fait Maxence sur la question du fait qu'il faut prendre le temps, qu'on ne peut pas presser les choses, mais que ça nous semblait assez essentiel de faire passer ça maintenant parce que, justement, on avait déjà eu les discussions, parce que les feux semblent au vert pour commencer un projet autour de ça, et qu'on ne voulait pas laisser les élections interrompre la vie de l'université. Je vais dire ça un peu grossièrement, mais on considère que, oui, les élections c'est un pas important dans la vie d'une université, notamment les élections centrales, mais que ça ne veut pas dire que le conseil d'administration doit stopper son travail sur les sujets de fond pendant cette période et nous avons toute légitimité à voter cette motion sans pour autant que ce soit une contrainte pour les prochaines personnes qui auront la direction.

Le Président.- D'un point de vue purement opérationnel, là on va expédier les affaires courantes jusqu'au 11 mars, en réalité, c'est ce qui va se passer, donc il n'y aura pas, à mon avis, de mise en œuvre de quoi que ce soit de nouveau, de structurant, dans l'établissement. En revanche, à partir du 11, ce sera reparti avec l'équipe qui sera en place, tout simplement.

Donc, pour moi, si la nouvelle équipe n'est pas convaincue de cette motion, eh bien ça restera lettre morte. Après, la nouvelle équipe pourra ressembler beaucoup à celle qui sort, c'est une possibilité, elle pourra aussi être différente. Donc, je vous le répète, voter quelque chose qui engage une équipe nouvelle dans sa réalisation, ça fait partie des choses... par exemple aujourd'hui on ne voterait pas la réalisation, je ne sais pas, de travaux qui engageraient la nouvelle équipe. On va essayer de finaliser l'ensemble des dossiers pour essayer de laisser une place nette au cas où. Maintenant, s'inscrire dans des nouvelles propositions pour quelqu'un d'autre... Luis.

M. Le Moyne.- Politiquement, étant soutien d'une liste, etc., je pense que certaines listes qui potentiellement s'opposeraient trouveraient ça politiquement très gonflé qu'aujourd'hui on vote un engagement sur l'avenir. Je ne suis pas contre, mais ça engage effectivement ceux qui votent et ça envoie presque un message de « on se revoit au prochain CA pour continuer à bosser sur ça ». Ça me gêne de ce point de vue très basement politique, hélas tous les arguments sont parfois utilisés de façon assez basse pour attaquer même les meilleures intentions et là, c'est un peu gênant. La question que je pose, c'est : le prochain CA a lieu quand ?

Le Président.- Il y a un CA élection du président de l'université le 11 mars. Le premier CA dans sa version complète, le 13 mars.

M. Le Moyne.- Une nouvelle équipe qui s'engagerait dans cela a beaucoup plus de sens, d'énergie – en physique on parle de quantité de mouvement – que quelque chose qui a été voté... Et vraiment moi je crains qu'on dise « oh, ils se croient déjà élus, ces gens-là », donc je m'abstiendrai pour ça. Mais je soutiens le projet.

Le Président.- Attention, moi, sur le fond, je suis d'accord à titre personnel. Sur la forme, c'est ce que je voulais exprimer aussi. Lucy.

Mme Moser-Jauslin.- Moi je ne vois pas comment quelqu'un peut être contre ce type de choses. Donc, même si on le vote maintenant, on n'est en train de s'engager pour les autres. C'est une manière d'avancer un peu.

Le Président.- Lionel.

M. Crognier.- Est-ce qu'il ne faudrait pas voter, au regard de ce que vous dites, en deux temps ? Est-ce qu'il est pertinent de proposer cette motion dans le calendrier aujourd'hui ? Et ensuite, si c'est oui, s'exprimer sur le contenu ? Là, c'est la pertinence qui est discutée, ce n'est pas la pertinence de la motion, ce n'est pas son contenu, c'est la pertinence dans le calendrier au regard d'un changement d'équipe. Et je vous avoue que j'ai les mêmes sentiments que vous. Dans tous les cas, vous serez dans deux mois invités, si vous n'êtes pas au conseil, ou vous demanderez à être invités pour pouvoir présenter cette motion. Qui va porter à votre place ce projet puisque c'est vous qui l'avez préparé ? C'est ça qui est important.

M. Roulliat.- Je pense qu'il n'y a, au CA, pas trop de débats. Je pense que sur le terrain il n'y aura pas de débat sur l'idée, mais sur la mise en place parce qu'il reste toujours une complexité, parce que ça demande un travail au niveau des scolarités, donc c'est ça qui, à mon avis, mérite du temps de débat, c'est le temps pour le mettre en place, et je ne parle que des étudiants. Mais est-ce que on ne peut pas s'exprimer pour « prévoir » au CA du 13 le passage de la motion dans son contenu, ce qui « validerait » l'idée, aujourd'hui, de dire qu'on demande au CA prochain de s'exprimer dessus, ce qui laisse au CA prochain de s'exprimer pour un travail global qui ne sera pas limité dans le temps de mise en place... je dis ça un peu à chaud, je ne sais pas si ça contente tout le monde ou pas ?

Le Président.- Avoir une position, peut-être, de principe. Une élection, c'est une élection. Il peut en sortir tout ce que vous voulez. Aujourd'hui, je suis seul candidat à ma succession, mais on ne sait pas ce qui va sortir des urnes, et il peut arriver que les conditions ne soient pas remplies. Auquel cas, adopter, peut-être, une motion de principe, qui fait que le conseil d'administration prend en compte la question et donc engage le conseil d'administration suivant à réfléchir à la mise en œuvre d'un groupe de travail, à la mise en œuvre d'une discussion pour régler cette question et l'intégrer, ça, oui. Mais s'engager sur la mise en place d'un groupe de travail qui nécessairement va devoir faire intervenir une autre équipe, moi je suis gêné là-dessus. Je suis gêné pour la raison qu'indique Luis, c'est que moi, je ne préjuge de rien, vraiment, je ne préjuge de rien, on verra bien, et si ça se trouve, le conseil d'administration sera élaboré de telle sorte qu'on ne sera même pas capable de mettre ça à l'ordre du jour. Donc, on ne sait pas ce qui va sortir de l'élection, même si aujourd'hui, il n'y a pas de prétendant, etc., mais on ne sait pas ce qui va en

sortir. Et de surcroît, je trouve que c'est un engagement politique fort, ressources humaines, quelque chose qu'on aurait pu intégrer dans le programme sans difficulté, auquel on n'a pas pensé, on a pensé à plein d'autres choses, évidemment, sur l'égalité femmes/hommes, etc.

Et donc, sur le caractère opérationnel, le caractère politique, déclaratif, OK, sur le caractère effectif, ça me gêne beaucoup parce que je ne sais pas qui sera à la tête de l'exécutif de l'établissement après les élections. Mais en revanche je peux vous dire que si j'y suis, on poursuivra dans ce sens-là, il n'y a aucun problème.

Mme Privé.- Je veux bien entendre l'argument, mais j'ai du mal à l'accepter parce que si vous trouvez que le calendrier des élections est complexe pour prendre un engagement fort, je tiens à rappeler ici que l'UNEF Bourgogne reste une liste minoritaire, que nous n'avons que deux élus sur les 24, il me semble, mais je ne suis plus sûre, donc nous refuser le passage de cette motion aujourd'hui, si jamais nous ne sommes pas élus lors des conseils centraux, ce qui est tout à fait possible, le jeu des élections est un jeu complexe, et donc nous ne pourrions pas mettre en place, finalement, cette dernière mesure que nous voudrions mettre pour notre mandat, parce que ce serait un engagement trop fort... le concept m'embête un petit peu. Cependant, je veux bien entendre que nous fassions une fin de motion qui soit un petit peu moins engageante et que nous pourrions supprimer la dernière phrase qui commence par « en ce sens » et qui finit par « cette même année universitaire » et que nous pourrions écrire quelque chose en deux lignes, qui dirait « cependant, au vu des exigences de calendrier de notre université, le conseil d'administration ne se prononce pas sur les modalités d'application du congé menstruel et laisse au futur conseil d'administration de l'université de Bourgogne le choix de se saisir ou non de cette mesure ». Comme ça, on dit quand même qu'on fait tout un tas de constats sur les règles douloureuses, etc., on explique que ce conseil d'administration est pour la mise en place d'un congé menstruel mais qu'on ne s'engage pas pour répondre à des nécessités calendaires. Nous, ça nous conviendrait. Je pense que l'intérêt des étudiants est supérieur à deux lignes à la fin de la motion. Et donc l'objectif c'est *a minima* d'avoir un vote de principe sur le fond du congé menstruel.

M. Roulliat.- Clara, pour bien comprendre, tu es OK pour un vote de « principe », j'entends les enjeux électoraux, mais ils sont les mêmes pour tout le monde. Une liste minoritaire peut devenir majoritaire et une liste peut disparaître, c'est valable pour tout le monde, enfin, on est tous dans le même jeu auquel on va se prêter la semaine prochaine.

Je réinterprète pour savoir si j'ai bien compris. Tu es d'accord pour un vote de principe qui laissera la place au prochain conseil d'administration de s'exprimer sur une mise en place concrète, ou j'ai mal compris ?

Le Président.- J'ai le texte sous les yeux, sur les considérants, très clair, OK. « ...et en adoptant cette motion, nous, membres du CA de l'université de Bourgogne, affirmons la nécessité de la mise en place d'un congé menstruel de 10 jours minimum... » alors, 10 jours minimum, ça, moi m'engager sur une durée, ça me paraît très compliqué parce que je ne sais pas, en fait, ce que ça représente comme impact. Mais « ...d'un congé menstruel, accessible à l'ensemble des personnes menstruées de l'université ». Mettre l'avant-dernière phrase et supprimer la dernière phrase, donc sous cette réserve-là moi je serais plutôt partant, parce qu'on reste sur le plan des principes, à mettre en œuvre par la suite. Ça lance les choses et ça

permet de dire eh bien oui, on s'est positionné. D'autant plus que vraiment, je peux vous garantir qu'à titre personnel, je n'y vois aucune objection. Mais c'est sur l'effectivité des choses, politiquement c'est une sorte de message qu'on envoie en disant eh bien on continue le boulot et il n'y a pas d'interruption malgré le jeu électoral. Ça, c'est difficile à porter. Ça me paraît dangereux et puis vous voyez bien, tout à l'heure, on a eu une sortie quand même hallucinante, c'est-à-dire qu'on joue les Cassandre pendant des mois en nous disant « on sera abandonnés du CNRS ». Le jour où on signe avec le CNRS qui reprend toutes les UMR de notre établissement, il y en a qui refusent de signer alors qu'ils ont joué au Cassandre toute l'année. Devant la mauvaise foi des gens, moi je ne souhaite pas m'exposer.

M. Le Moyne.- Vincent, nous sommes au dernier CA de la mandature, avec une motion qui est arrivée assez récemment. Je crois qu'aujourd'hui, le contexte est éminemment politique, nous sommes à une semaine des élections. Je crois que le seul engagement aujourd'hui audible c'est que le candidat Vincent Thomas s'engage à reprendre cette thématique...

Le Président.- Ça c'est sûr !

M. Le Moyne.- ...Et du coup, là, ça engage les gens qui sont acteurs politiquement parce qu'aujourd'hui, la situation dans laquelle nous sommes entrés est éminemment politique.

Le Président.- Moi je crains l'instrumentalisation.

M. Le Moyne.- Absolument.

Le Président.- J'ai des nouvelles très indirectes du ministère qui me disent que le courrier pour le dégel des PIA a été signé, donc c'est un peu un scoop que je vous donne, mais je n'ai pas encore le courrier entre les mains. Je sais que certains l'ont déjà entre les mains, parce que ça a circulé. Alors je ne sais pas ce qu'on va nous sortir, que maintenant on ne veut plus faire les PIA au prétexte qu'on veut rentrer à l'UFC, c'est ça, donc ? Moi je m'attends à tout. Devant la mauvaise foi politique, tout peut se déverser.

Sur le positionnement de principe, je n'ai pas de problème, et même sur un engagement politique de ma part, je n'ai pas de problème non plus. Mais je me méfie de toute instrumentalisation politique qui pourrait être faite de cette motion. Lionel.

M. Crognier.- Moi je me pose des questions sur la cible, et notamment, est-ce qu'on peut s'exprimer au nom de collègues BIATSS, par exemple, qui n'ont pas été consultés ?

Le Président.- Ça leur est favorable, enfin, je veux dire, c'est plutôt en faveur des agents concernés, donc je pense que là-dessus il n'y a pas trop de difficultés.

Mme Privé.- La question, c'est est-ce que les syndicats pro, enfin, représentatifs du personnel sont d'accord ? Parce que si c'est ça la question, oui, ils le sont. Je peux laisser la parole à Peggy qui a aussi la voix de Virginie aujourd'hui pour répondre à cette question, mais bien sûr, oui.

M. Le Moyne.- Non, je m'excuse mais si on tique, un certain nombre, sur ces questions, c'est qu'il y a matière à tiquer. Ce n'est pas la peine de prendre des tons un peu élevés. On essaie de comprendre l'urgence de cet élément-là sur un dossier qui, je m'excuse, à mes yeux, n'a pas été beaucoup travaillé, ni au plan scientifique ni au plan politique, ni au plan de l'opportunité. Donc c'est pour ça que les questions nous viennent. Il y a quelques questions qui se posent, politiques, scientifiques, d'opportunités, sur un dernier conseil d'administration. Même si c'est une question qui aujourd'hui est à l'ordre du jour, même si ce sont des faits de société, même si ça a du sens à beaucoup de points de vue moi je me dis : qu'est-ce qui va changer dans deux mois si cette motion est à l'ordre du jour avec un travail beaucoup plus largement partagé ?

Mme Privé.- Le travail ne sort pas de nulle part puisque là, c'est un travail UNEF, et conjoint aussi avec des syndicats professionnels. C'est un travail UNEF national, qui ressort de nos réunions de travail internes. On a discuté sur la capacité de mise en place, on a discuté sur comment est-ce qu'on présentait. Cette motion c'est une motion qui fait l'unanimité chez nous, au sein de l'UNEF Bourgogne, pas au sein de l'UNEF nationale puisque c'est une motion UNEF Bourgogne, et c'est une proposition qui a été discutée en interne chez nous.

Sur l'opportunité, il n'y a pas de calcul particulier. Nous, au sein de l'UNEF, on estime que les élections, c'est important au sein de l'université mais que ça ne reste pas l'alpha et l'oméga, et nous, on a ce principe où on ne souhaite pas arrêter notre travail syndical pendant les périodes d'élections.

Alors, la motion a été envoyée vendredi après-midi, pour le détail, mais nous ne souhaitions pas attendre le 13 mars ou autre pour proposer cette motion parce que, nous, on estime qu'on continue à se battre pour les droits étudiants même si on est en fin de mandature, même si on est en début, pour nous ça fait partie de la vie de l'université et un conseil d'administration a toute sa légitimité, qu'il soit en début, en milieu ou en fin de mandat pour prendre des positions claires, nettes et précises sur les sujets.

Sur la question des personnels, c'est pour ça qu'on s'engage finalement assez peu dans la motion, parce qu'on estime justement qu'un travail doit être engagé au sein d'un groupe de travail ou d'une commission, peu importe, pour définir les contours et pour poser les choses. C'est pour ça qu'on est moins engageants, et Maxence a bien fait de le rappeler, qu'ont pu l'être Angers et Rouen parce que, justement, on estime, nous, qu'il faut qu'on ait un travail de fond. Comme je le dis, s'il faut retirer la dernière phrase et qu'il faut supprimer « de 10 jours minimum par an », on le fait. Mais on estime qu'il faut quand même un vote de principe. Et, si, évidemment, il y a eu un travail scientifique qui a été fait, l'endométriose est de plus en plus présente dans les travaux scientifiques, il y a de plus en plus de travaux qui sont faits, de descriptions qui sont faites des douleurs, etc. Nous on voit aussi de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes qui ont ces diagnostics-là et qui galèrent pour réussir à avoir des dispenses d'assiduité en TD parce que ce n'est pas encore défini comme une... enfin ça a été voté comme une ALD mais il n'y a pas encore d'application concrète, donc ça pose un certain nombre de soucis par rapport à la reconnaissance d'un statut handicap étudiant, en tout cas maladie chronique étudiante, et donc nous, on estime qu'un vote de principe serait le bienvenu, même si le conseil d'administration demande à ce qu'on retire les engagements qui peuvent être pris, ce sur quoi on est d'accord, enfin ça nous embête mais on préfère aller au consensus. Nous, ça nous semblait important de la poser là, cette motion.

M. Le Moyne.- Les deux premiers paragraphes pourraient suffire ?

Mme Privé.- C'est gênant de retirer le « considérant que... » parce que c'est quand même des bases très, très simples. Enfin, le fait de dire que des règles douloureuses peuvent entraîner l'impossibilité de se rendre physiquement en cours, c'est assez basique, le coût de la vie étudiante, c'est pareil, rappeler l'égalité des chances et l'égalité tout court, d'ailleurs, me semble nécessaire.

M. Le Moyne.- Moi, il me semble que ça peut suffire que l'on reconnaisse, pour tout un tas de raisons... la liste n'est d'ailleurs pas forcément exhaustive dans le « considérant que ». Chacun peut s'accorder pour reconnaître les difficultés liées à ce problème particulier et ce n'est pas engageant.

Mme Privé.- Et ça ne conviendrait pas que l'on fasse comme ce que vous venez de dire, Monsieur Thomas, c'est-à-dire retirer les « de 10 jours minimum par an » et la dernière phrase ?

Le Président.- Moi je m'étais concentré sur le dernier paragraphe parce que c'était celui que j'avais souligné, Clara, mais je n'avais pas lu le reste. Moi je pense que les considérants n'apportent rien au fond, je pense que si on adopte la question, c'est qu'on est conscients des difficultés que ça pose quelle qu'en soit la nature, à mon avis ce n'est pas le souci. Moi j'ai toujours cette question en tête, sur une motion de principe, je suis prêt à transiger, on va dire, mais rien d'effectif, rien dans l'effectivité, parce que sinon, c'est un piège politique. Ce n'est pas le piège que vous nous tendez, Clara, non, mais nous-mêmes nous le tendons, nous, nous créons notre propre piège politique. Et ça, moi je ne veux surtout pas préjuger de ce que feront nos successeurs au conseil d'administration plus tard et la manière dont ils le feront, et je ne veux pas préjuger du résultat électoral, que ce soit extrêmement clair. Ce serait un signal délétère qui serait envoyé à la communauté et ce n'est certainement pas, en plus, mon état d'esprit que de mépriser d'une quelconque manière le jeu électoral et le vote qui aura lieu la semaine prochaine. Donc, moi c'est vraiment quelque chose qui me tient à cœur. Peut-être dire, « ... membres du CA, nous nous sommes réunis pour... et nous affirmons la nécessité de reconnaître les difficultés auxquelles font face les personnes menstruées dans l'enseignement supérieur et la recherche... constatons en effet qu'aujourd'hui, dans la quasi-totalité des établissements le motif des règles douloureuses n'est pas reconnu comme justifiant une absence sur les cours et sur les heures de travail... de nombreuses personnes font pourtant face aux symptômes générés par les règles douloureuses, etc. » Tout ça, ça va. On peut même passer simplement « en adoptant cette motion, nous, membres du CA, affirmons la nécessité de la mise en place d'un congé menstruel accessible à l'ensemble des personnels menstrués de l'université ». Si on se contente de ça, je pense qu'on a une déclaration de principe, c'est très clair, on n'engage personne, c'est-à-dire, enfin, je ne veux pas engager qui que ce soit, on fait une déclaration, on le pense, ça on peut le dire, y compris politiquement, et sans préjuger de ce que feront les membres du conseil d'administration d'après. Sur cette base-là, est-ce que vous seriez d'accord ?

Mme Privé.- Pour résumer, suppression des deux dernières phrases et de « 10 jours minimum par an » ?

Le Président.- Oui, et des considérants peut-être aussi parce que plus elle sera courte, plus elle sera de principe, et mieux ce sera. Je pense que les considérants ça apporte une dimension politique plus importante.

Mme Privé.- Oui mais on rappelle un certain nombre de faits avec lesquels tout le monde n'est pas d'accord. Par exemple, vous allez voir certaines listes étudiantes qui vont militer pendant les centraux, certains vous diront que non le coût de la vie étudiante n'est pas plus important pour les personnes menstruées.

M. Le Moyne.- Pour cette même raison, même si ce n'est pas un piège, c'est piégeant. Nous sommes en période électorale, si on vote oui, c'est un signal politique, si on vote non, c'est un signal politique dont les listes qui s'opposent se servent. Donc plus il est, malheureusement, édulcoré, plus on est en mesure de le voter. Tout le monde ne sera pas d'accord avec, effectivement, le détail des considérants, c'est pour ça que ça pose des difficultés.

M. Roulliat.- Je suis désolé, je repartais sur un aspect très technique, notamment sur ce que, Peggy, vous avez évoqué sur le fait qu'on ne parle peut-être pas forcément que de la période de menstruation mais également de la période de ménopause où, encore une fois je ne vais pas faire mon baratin sur le fait qu'il y a des symptômes qui sont reconnus comme source de souffrance, de douleur ou de difficultés. Et alors, juste dans une partie qui semblait être acceptée « de nombreuses personnes menstruées font pourtant face aux symptômes engendrés par des douleurs de menstruation ou de ménopause », enfin, « par des symptômes, liés aux menstruations ou à cause de la ménopause, douloureux », juste englober ça, ce qui permet de balayer aussi plus largement.

Mme Cénac.- Ma proposition n'était pas forcément pour l'inclure de force mais dans la réflexion à avoir, je pense qu'inclure ces problématiques là en parallèle pourrait être pertinent et intéressant. Après, si on ne peut pas la placer dans la motion, je n'en ferai pas un obstacle au vote de la motion.

Le Président.- Alors, partons du principe qu'on enlève les considérants, on enlève la référence aux 10 jours, on s'arrête à cette phrase-là. Et puis, moi, il y a une chose que je trouve un peu étrange, parce que la nature est encore ainsi faite... pourquoi y a-t-il une écriture inclusive .e, .s ?

Mme Privé.- Pour des questions de genre et d'identité propre à chacun et chacune. Mais le terme le plus adéquat, notamment pour les personnes transgenres qui ont, sur leur carte étudiante « M » mais qui n'ont pas forcément fait de transition chirurgicale et donc qui sont encore menstruées, ont leurs règles mais le genre qui est sur la carte d'identité parce qu'ils ont fait un changement de genre, sont considérés comme des hommes à l'état civil. Nous, on a un certain nombre de camarades qui sont dans cette position-là. Donc c'est tout simplement une question d'inclusivité plus large, qui relève de la formalité.

Le Président.- « ...constatons en effet qu'aujourd'hui, dans la quasi-totalité des établissements le motif des règles douloureuses n'est pas reconnu comme justifiant une absence sur les heures de cours et sur les heures de travail... ». Il n'est même pas utile de viser les personnes et la question de genre. Moi j'avoue que je

suis très gêné par ça. On règle la question de la reconnaissance à partir du moment où quelqu'un est dans cette situation, indépendamment de son identité de genre. Donc si on est d'accord sur ces adaptations du texte, je pense qu'on peut le soumettre au CA, si ça vous convient.

Mme Privé.- Donc suppression des considérants ? Ca m'embête de m'abstenir sur ma propre motion.

Le Président.- Après, soit on est dans une discussion qui doit aboutir à un compromis et qui évite l'ensemble des pièges politiques qui peuvent être tendus par cette motion, et auquel cas on discute, sinon, à ce moment-là, on arrête la discussion, Clara. C'est à vous de voir. Je vous dis qu'on prend le risque minimal au regard de l'enjeu politique qui est là et qui se produira dans une semaine. Moi je vois le positionnement et la mauvaise foi d'un certain nombre d'acteurs politiques, je ne dirai pas ça de toutes les listes, mais manifestement, vu les mensonges, vu les contre-vérités et vu la manipulation qui a lieu dans les couloirs de cette université, je ne veux pas m'exposer. Ça c'est clair. On l'a vu encore tout à l'heure. Mais sinon, très bien. Après, je vous laisse mettre aux voix, et je mets aux voix le texte tel quel, mais à titre personnel, je ne voterai pas pour.

Mme Privé.- D'accord, on accepte sous la forme que vous nous proposez.

Le Président.- Qui est pour trois quarts, enfin, 100 %, quasiment la vôtre, expurgée d'un certain nombre d'éléments, dans le contexte politique qui est le nôtre. On aurait les élections l'année prochaine, ça ne me poserait aucune difficulté.

Donc, je vous propose de voter le texte expurgé de la référence aux usagers, etc., expurgé des considérants, de la référence à 10 jours, et des deux dernières phrases. Est-ce que ça vous convient ?

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

17 voix pour (unanimité)

Le Président.- Eh bien voilà, on y est arrivé, en bonne intelligence. Merci beaucoup pour ce dernier CA, et j'espère, Clara, que nous aurons l'occasion, après les élections, évidemment, on l'espère tous, de reparler de l'effectivité de cette motion. Bonne soirée et merci à vous tous et toutes.

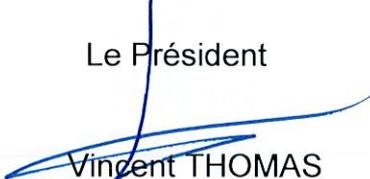
M. Roulliat.- Est-ce que le PAJI pourra renvoyer la motion qu'on a votée ?

Le Président.- Oui, bien sûr. Il faudra l'adapter. Merci à vous.

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le Président


Vincent THOMAS